

# RÉPUBLIQUE DU GABON



## DOCUMENT D'INFORMATION

### EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE « EOG 6,25% NET 2023-2028 »

|   |   |
|---|---|
| <b>Taux d'intérêt</b><br><b>6,25%</b><br>Net par an | <b>Prix d'une obligation</b><br><b>10.000 FCFA</b><br>Minimum de 50 obligations |
| <b>150 Milliards de FCFA</b>                        |   |

Période de souscription du  
15/06/2023 au 31/08/2023

| Arrangeur et<br>Chef de file | Co-arrangeurs | Co-Chef<br>de file | Agents placeurs                  |
|------------------------------|---------------|--------------------|----------------------------------|
|                              | <br>          |                    | <br><br><br><br><br><br><br><br> |

Conformément aux dispositions régissant l'appel public à l'épargne sur le marché financier de l'Afrique Centrale, cette opération a été enregistrée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale le 09/06/2023 sous le numéro COSUMAF **COSUMAF-APE-03/23**

# SOMMAIRE

|             |   |           |
|-------------|---|-----------|
| <b>I.</b>   | <b>INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL</b>                             | <b>5</b>  |
| 1.          | CONDITIONS DE DIFFUSION DU PRESENT DOCUMENT                     | 6         |
| 2.          | AVERTISSEMENT   | 7         |
| 3.          | RESTRICTION   | 7         |
| 4.          | PREAMBULE   | 8         |
| <b>II.</b>  | <b>ATTESTATIONS ET COORDONNÉES</b>                              | <b>9</b>  |
| 1.          | ATTESTATION DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE          | 10        |
| 2.          | ATTESTATION DE L'ARRANGEUR                                      | 11        |
| 3.          | ATTESTATION DU CHEF DE FILE                                     | 12        |
| 4.          | ATTESTATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE DU CONSEIL JURIDIQUE | 13        |
| 5.          | RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE  | 14        |
| <b>III.</b> | <b>PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION</b>                              | <b>15</b> |
| 1.          | CADRE DE L'OPERATION  | 16        |
| 2.          | OBJET DE L'EMPRUNT ET DESTINATION DES FONDS                     | 17        |
| 3.          | CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT                                   | 18        |
| 4.          | MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT                         | 20        |
| 5.          | PARTICIPATION DES INVESTISSEURS                                 | 20        |
| 6.          | AGENTS PLACEURS   | 20        |
| 7.          | ORDRES DE SOUSCRIPTION  | 21        |
| 8.          | AUTHENTIFICATION DES BULLETINS DE SOUSCRIPTION                  | 21        |
| 9.          | CENTRALISATION  | 21        |
| 10.         | REGLES D'ALLOCATION DES TITRES                                  | 21        |
| 10.1.       | <i>Cas de sous-souscription</i>                                 | 21        |
| 10.2.       | <i>Cas de sursouscription</i>                                   | 21        |
| 11.         | REGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES                               | 22        |
| 12.         | DECLARATION DES RESULTATS DE L'EMISSION                         | 22        |
| 13.         | COTATION EN BOURSE  | 22        |
| 14.         | MASSE DES OBLIGATAIRES  | 22        |
| 15.         | SERVICE FINANCIER DE L'EMPRUNT                                  | 22        |
| 16.         | DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS                        | 23        |
| 17.         | FACTEURS DE RISQUES   | 23        |
| <b>IV.</b>  | <b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR</b>                      | <b>24</b> |
| 1.          | INFORMATIONS GENERALES SUR L'EMETTEUR                           | 25        |
| 2.          | FORME DE GOUVERNEMENT   | 25        |
| 2.1.        | <i>Le Pouvoir exécutif</i>                                      | 25        |
| 2.2.        | <i>Le Pouvoir législatif</i>                                    | 25        |
| 2.3.        | <i>Le Pouvoir judiciaire</i>                                    | 26        |
| 3.          | PRESENTATION DE L'EMETTEUR                                      | 26        |
| 3.1.        | <i>Présentation de la Direction Générale de la Dette</i>        | 26        |
| 3.2.        | <i>Mission de la Direction Générale de la Dette</i>             | 26        |
| 3.3.        | <i>Organisation de la Direction Générale de la Dette</i>        | 27        |
| <b>V.</b>   | <b>INFORMATIONS ÉCONOMIQUES RECENTES</b>                        | <b>28</b> |
| 1.          | PRODUCTION NATIONALE ET COMPTES EXTERIEURS                      | 29        |
| 1.1.        | <i>Le Produit intérieur brut (PIB) en 2022</i>                  | 29        |
| 1.2.        | <i>L'emploi, les salaires et les prix</i>                       | 30        |
| 1.3.        | <i>La balance des paiements</i>                                 | 30        |
| 2.          | SYSTEME BANCAIRE ET POLITIQUE MONETAIRE                         | 31        |

|             |  |            |
|-------------|--|------------|
| 2.1.        | <i>La monnaie et le crédit</i> .....   | 31         |
| 2.2.        | <i>La politique monétaire</i> .....  | 33         |
| 2.3.        | <i>Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire</i> .....                        | 33         |
| 3.          | MARCHES FINANCIERS.....  | 34         |
| 3.1.        | <i>Notation souveraine</i> .....   | 34         |
| 3.2.        | <i>Emissions à l'international</i> .....   | 35         |
| 3.3.        | <i>Emissions locales</i> .....   | 36         |
| <b>VI.</b>  | <b>POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ACTUELLES</b> .....   | <b>43</b>  |
| 1.          | PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....  | 44         |
| 1.1.        | <i>La conjoncture dans les principaux pays développés</i> .....  | 44         |
| 1.2.        | <i>La conjoncture dans les pays émergents et en développement</i> .....                                      | 44         |
| 1.3.        | <i>La conjoncture dans les pays de la CEMAC</i> .....  | 45         |
| 1.4.        | <i>L'évolution des cours des produits de base</i> .....  | 45         |
| 2.          | SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE.....  | 47         |
| 2.1.        | <i>Les principaux secteurs d'exportation</i> .....   | 47         |
| 2.2.        | <i>Les autres secteurs d'activité</i> .....  | 47         |
| 2.3.        | <i>Les principales hypothèses macroéconomiques</i> .....   | 48         |
| 2.4.        | <i>Les résultats de la projection</i> .....  | 49         |
| 3.          | POLITIQUE BUDGETAIRE DU GOUVERNEMENT.....  | 50         |
| 3.1.        | <i>Recettes affectées et dépenses fiscales</i> .....   | 51         |
| 3.2.        | <i>Une politique sectorielle orientée vers la poursuite de la mise en œuvre des engagements du PAT</i> ..... | 52         |
| 4.          | L'EQUILIBRE FINANCIER.....   | 56         |
| 4.1.        | <i>Les opérations budgétaires</i> .....  | 56         |
| 4.2.        | <i>Les opérations de financement et de trésorerie</i> .....  | 67         |
| 5.          | CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE A MOYEN TERME (CBMT) – 2023-2025.....                                 | 70         |
| 5.1.        | <i>Perspectives macroéconomiques 2023-2025</i> .....   | 70         |
| 1.          | PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2023-2025.....   | 70         |
| 5.2.        | <i>1.1. Sources de la croissance</i> .....   | 70         |
| 5.3.        | <i>1.2. Profil de la croissance et de l'inflation</i> .....  | 71         |
| 5.4.        | <i>Finances publiques</i> .....  | 94         |
| 5.5.        | <i>Balance des paiements et situation monétaire</i> .....  | 98         |
| 6.          | SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE.....  | 100        |
| 6.1.        | <i>Les besoins de financement</i> .....  | 100        |
| 6.2.        | <i>Le plafond des nouveaux emprunts</i> .....  | 101        |
| 6.3.        | <i>Les tirages prévisionnels sur Financements Extérieurs et Intérieurs</i> .....                             | 102        |
| 6.4.        | <i>Les résultats de la stratégie d'endettement 2023-2025</i> .....   | 103        |
| 7.          | EVOLUTION DES SOLDES ET PRINCIPAUX INDICATEURS DE SURVEILLANCE MULTILATERALE.....                            | 104        |
| 7.1.        | <i>Critères de surveillance multilatérale</i> .....  | 104        |
| 7.2.        | <i>Indicateurs de surveillance multilatérale</i> .....   | 104        |
| <b>VII.</b> | <b>ANNEXES</b> .....   | <b>106</b> |

## **LISTE DES TABLEAUX**

|             |   |            |
|-------------|---|------------|
| TABLEAU 1:  | CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT.....  | <b>18</b>  |
| TABLEAU 2:  | AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT (EN FCFA) .....  | <b>20</b>  |
| TABLEAU 3:  | AGENTS PLACEURS .....   | <b>20</b>  |
| TABLEAU 4:  | INFORMATIONS SUR L'EMETTEUR .....   | <b>25</b>  |
| TABLEAU 5:  | EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB (EN %) .....   | <b>29</b>  |
| TABLEAU 6:  | ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE.....  | <b>32</b>  |
| TABLEAU 7:  | NOTATIONS DE L'ETAT GABONAIS - DETTE A LONG TERME EN MONNAIE LOCALE .....                       | <b>34</b>  |
| TABLEAU 8:  | EMISSIONS DE BONS DU TRESOR ASSIMILABLES DE 2013 A AVRIL 2023 (EN MILLIARDS DE FCFA).....       | <b>39</b>  |
| TABLEAU 9:  | EMISSIONS D'OBLIGATIONS DU TRESOR ASSIMILABLES DE 2013 A AVRIL 2023 (EN MILLIONS DE FCFA) ..... | <b>41</b>  |
| TABLEAU 10: | HYPOTHESES DU CADRAGE MACROECONOMIQUE .....   | <b>49</b>  |
| TABLEAU 11: | EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB .....  | <b>49</b>  |
| TABLEAU 12: | SITUATION DES OPERATIONS DU BUDGET DE L'ÉTAT .....  | <b>57</b>  |
| TABLEAU 13: | REPARTITION DES RECETTES BUDGETAIRES.....   | <b>61</b>  |
| TABLEAU 14: | RECETTES PETROLIERES .....  | <b>62</b>  |
| TABLEAU 15: | RECETTES HORS PETROLE .....   | <b>62</b>  |
| TABLEAU 16: | REPARTITION DES DEPENSES PAR TITRE.....   | <b>63</b>  |
| TABLEAU 17: | LES DEPENSES DE PERSONNEL .....   | <b>63</b>  |
| TABLEAU 18: | LES DEPENSES DE BIENS ET SERVICES .....   | <b>64</b>  |
| TABLEAU 19: | LES DEPENSES DE TRANSFERT.....  | <b>65</b>  |
| TABLEAU 20: | LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....   | <b>66</b>  |
| TABLEAU 21: | LES AUTRES DEPENSES .....   | <b>66</b>  |
| TABLEAU 22: | L'EQUILIBRE DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE .....  | <b>67</b>  |
| TABLEAU 23: | LES CHARGES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE .....   | <b>68</b>  |
| TABLEAU 24: | LES RESSOURCES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE.....   | <b>68</b>  |
| TABLEAU 25: | EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB 2019-2025 .....  | <b>72</b>  |
| TABLEAU 26: | PRINCIPALES MESURES D'OPTIMISATION DES RECETTES DOUANIERES .....                                | <b>94</b>  |
| TABLEAU 27: | PROJECTION DES RECETTES DOUANIERES 2023-2025 .....  | <b>95</b>  |
| TABLEAU 28: | PREVISIONS DE CLOTURE 2021 ET PERSPECTIVES 2022-2025 DES RECETTES .....                         | <b>96</b>  |
| TABLEAU 29: | PROJECTION DES RECETTES PETROLIERES 2022-2025 .....   | <b>96</b>  |
| TABLEAU 30: | PRINCIPAUX SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS 2020-2025 .....                                   | <b>99</b>  |
| TABLEAU 31: | EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE 2020-2025 .....   | <b>100</b> |
| TABLEAU 32: | EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT 2023-2025 (EN % DU PIB, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES).....    | <b>101</b> |
| TABLEAU 33: | PLAFOND DES NOUVEAUX EMPRUNTS PAR SOURCES DE FINANCEMENT 2023-2025 (EN MILLIARDS DE FCFA).....  | <b>101</b> |
| TABLEAU 34: | TIRAGES SUR FINANCEMENTS EXTERIEUR ET INTERIEUR 2023-2025 (EN % DU PIB).....                    | <b>102</b> |
| TABLEAU 35: | EVOLUTION DU PROFIL DE COUTS ET DE RISQUES DU PORTEFEUILLE DE LA DETTE .....                    | <b>103</b> |
| TABLEAU 36: | CRITERES DE SURVEILLANCE MULTILATERALE.....   | <b>104</b> |

# **I. INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

## 1. Conditions de diffusion du présent document

Après obtention du numéro d'enregistrement de la COSUMAF, et dès sa publication, le présent Document d'Information sera remis, ou adressé sans frais, à tout souscripteur, acheteur ou investisseur potentiel sollicité, ou à toute personne qui en fait la demande.

Le présent Document d'Information sera également tenu à la disposition du public :

- Au Ministère de l'Economie et de la Relance ;
  - A la Direction Générale de la Dette ;
  - Chez tous les établissements Agents Placeurs ;
  - Au siège de la COSUMAF ;
  - Au siège de la BVMAC ;
- 
- Emerald Securities Services Bourse (ESS Bourse) ;
  - Autres Agents Placeurs suivant la convention de placement.

Il sera disponible sur les sites internet ci-après :

- Le site internet de la BVMAC : [www.bvm-ac.com](http://www.bvm-ac.com) ;
- Le site internet du Ministère de l'Economie et de la Relance : [www.economie.gouv.ga](http://www.economie.gouv.ga) ;
- Le site internet de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor : [www.tresor.ga](http://www.tresor.ga) ;
- Le site internet de la Direction Générale de la Dette : [www.dette.ga](http://www.dette.ga) ;
- Le site internet de la COSUMAF : [www.cosumaf.org](http://www.cosumaf.org) ;
- Le site internet dédié à l'émission : [www.empruntobligatairegabon2023.com](http://www.empruntobligatairegabon2023.com).

## 2. Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instrument financier comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

En application aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Epargne sur le Marché Financier Régional de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, l'opération d'Emprunt Obligataire de l'Etat Gabonais a fait l'objet d'une demande d'enregistrement auprès de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

L'octroi par la COSUMAF d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. Le Document d'Information est établi sous la seule responsabilité de l'Emetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que le Document d'Information est complet, compréhensible et que les informations qu'il contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

## 3. Restriction

Le présent Document d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres objet du présent document.

Les personnes en possession du présent Document d'Information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'Appel Public à l'Epargne.

Chaque établissement Agent Placeur n'offrira les titres, objets du présent Document d'Information, à la vente, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre.

Ni la COSUMAF, ni l'Emetteur, n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois et règlements par les Agents Placeurs. Dans le présent Document d'Information, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement ou que le contexte ne s'y prête pas, toute référence à 'FCFA' ou 'XAF' vise le Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale.

## 4. Préambule

Conformément aux dispositions de la réglementation du marché financier de la CEMAC et de l'acte uniforme OHADA sur le droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, le présent Document d'Information comporte des informations à caractère général sur l'Etat Gabonais, l'économie gabonaise, les finances publiques et présente les caractéristiques de l'emprunt obligataire envisagé ainsi que le but et la destination des fonds qui seront collectés.

Ce Document d'Information a été préparé avec le concours de l'Etat Gabonais conformément à la réglementation régissant l'APE en CEMAC. Son contenu a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès des sources suivantes :

- Le Ministère de l'Economie et de la Relance ;
- Le Fonds Monétaire International ;
- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

En application des dispositions légales et réglementaires relatives à l'Appel Public à l'Epargne sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale, le Document d'Information enregistré sera :

- **Largement diffusé dans tous les Etats membres de la zone CEMAC ;**
- **Tenu à la disposition du public au siège social de la COSUMAF ;**
- **Tenu à la disposition du public au siège social de la BVMAC et auprès du Dépositaire Central ;**
- **Disponible dans les locaux de la Direction Générale de la Dette ;**
- **Tenu à la disposition du public dans les locaux des agents placeurs : ESS Bourse, et les autres membres du syndicat de placement ;**
- **Téléchargeable sur le site internet de l'emprunt obligataire : [www.empruntobligatairegabon2023.com](http://www.empruntobligatairegabon2023.com).**



## **II. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES**

## 1. Attestation du Ministre de l'Économie et de la relance

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DE LA RELANCE

CABINET DU MINISTRE



### ATTESTATION DE CONFORMITE

Je soussigné **Nicole Jeanine Lydie ROBOTY Ep. MBOU**, Ministre de l'Economie et de la Relance de la République Gabonaise, agissant au nom de l'Etat Gabonais, atteste à ma connaissance que les données du présent Document d'Information dont j'assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'Etat Gabonais ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts.

Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

*Fait à Libreville, le 08 MAI 2023*

**Le Ministre de l'Economie et de la Relance**



**Nicole Jeanine Lydie ROBOTY Ep. MBOU**

## 2. Attestation de l'Arrangeur



### **ATTESTATION DE L'ARRANGEUR**

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

ESS BOURSE

BP 5540 Douala Cameroun

Téléphone : +237 233 43 11 58

E-mail : [info@ess-capital.com](mailto:info@ess-capital.com)

**Christian Din DIKA**

**Administrateur Directeur Général**

Siège social : Bonanjo, Immeuble Victoria B.P : 5540 Douala – Cameroun - Tél : +237 233 43 11 58  
RCCM : RC/DLA/2020/B/4247 – NIU : M082015045493N – mail : [info@ess-capital.com](mailto:info@ess-capital.com)

[www.emraldsecuritiesservices.com](http://www.emraldsecuritiesservices.com)

### 3. Attestation du Chef de file



#### **ATTESTATION DU CHEF DE FILE**

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

ESS BOURSE

BP 5540 Douala Cameroun

Téléphone : +237 233 43 11 58

E-mail : [info@ess-capital.com](mailto:info@ess-capital.com)

**Christian Din DIKA**

**Administrateur Directeur Général**

Siège social : Bonanjo, Immeuble Victoria B.P : 5540 Douala – Cameroun - Tél : +237 233 43 11 58  
RCCM : RC/DLA/2020/B/4247 – NIU : M082015045493N – mail : [info@ess-capital.com](mailto:info@ess-capital.com)

[www.emeraldsecuritiesservices.com](http://www.emeraldsecuritiesservices.com)

#### 4. Attestation de conformité et de régularité du Conseil juridique

*D & B LEGAL*  
*Membre du réseau Drake & Bart*

### ATTESTATION DU CONSEIL JURIDIQUE

.....

L'opération, objet du présent Document d'Information, est conforme aux dispositions légales et statutaires nationales et communautaires applicables en la matière.

**DB Legal**

  
**Yves Moukory**  
**Associé**

**Responsable Legal Afrique Centrale et de l'Ouest**

*D&B LEGAL de Droit Togolais*  
*Quartier Zone Industrielle du Port*  
*BP 12 918 Lomé TOGO*  
*Numéro RCCM : TG-LOM 2018B2886*

## 5. Responsable de l'Information et de la Communication financière

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DE LA RELANCE  
-----  
CABINET DU MINISTRE  
-----  
DIRECTION GENERALE DE LA DETTE



### RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Mme Nicole Jeanine Lydie ROBOTY Ep. MBOU,  
Ministre de l'Economie et de la Relance

Représenté par

M. Clotaire OBAME NZE  
Directeur Général de la Dette  
BP 912 Libreville-Gabon  
Téléphone : 00 241 065 04 73 32  
Fax : 00 241 011 76 67 70



### **III. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION**



## 1. Cadre de l'opération

L'année 2022 s'est caractérisée par le redressement l'économie et la consolidation de la croissance après 02 années terribles, marquées par la pandémie de Covid-19. Cette embellie a été soutenue par une relance des investissements privés, la poursuite des réformes structurelles avec la mise en œuvre des projets du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), appuyé par un nouvel accord avec nos partenaires économiques et financiers dans un contexte national d'allègement des mesures restrictives

Pour 2023, le contexte économique et social, national et international qui a prévalu lors de l'élaboration de la loi de finances rectificative 2023 a changé comparativement à celui de la loi de finances initiale.

Sur le plan international, les tensions géopolitiques, notamment la survenance du conflit en Ukraine, devraient exercer une pression à la hausse sur les cours du baril de pétrole. De même, les fondamentaux d'une demande forte post pandémie couplée à une offre contrainte de l'Opep+ (certains membres ne disposent pas de capacités pour tenir l'engagement d'augmenter de 400 000 barils/jour en mars 2022 comme convenu) continueraient de soutenir ces cours. Et selon les prévisions du Fond Monétaire International, la croissance mondiale ralentirait à 3% en 2023 en raison de ce contexte économique mondial difficile. Les tensions inflationnistes demeureraient importantes alimentées par l'arrêt des politiques monétaires accommodantes, la hausse de la demande post Covid-19 et les tensions géopolitiques en Europe.

Sur le plan national, la suspension des mesures restrictives de riposte contre la pandémie devrait relancer l'activité dans la plupart des secteurs. De plus, l'activité bénéficierait de l'accélération des projets d'investissement inscrits dans le Plan d'Accélération de la Transformation. Ainsi, tous les secteurs contribueraient positivement à la croissance.

Le Gouvernement prévoit de poursuivre les actions de mobilisation des recettes à travers les nouveaux axes de politique fiscale, en général, et de dépenses fiscales, en particulier. Pour accroître ses recettes fiscales, le Gouvernement maintiendra sa politique axée sur l'élargissement de l'assiette de l'impôt et l'amélioration du système fiscal de recouvrement. De même, le gouvernement poursuivra la rationalisation des avantages fiscaux et douaniers qui constituent une source importante de recettes supplémentaires et un axe majeur de mobilisation des recettes.

En vue d'assurer la maîtrise et l'efficacité de la dépense publique, le Gouvernement maintiendra et intensifiera les actions visant à optimiser la gestion de la masse salariale, rationaliser la gestion des services publics personnalisés (SPP) et améliorer l'exécution et la transparence budgétaire.

En ce qui concerne la conduite des politiques publiques, le Gouvernement entend poursuivre la préparation des secteurs productifs d'avenir qui devrait se traduire en 2022 par le renforcement de la sécurité alimentaire tout en développant les filières exportatrices, à travers notamment le maintien de la mise en place de zones agricoles à forte productivité et agropoles. Parallèlement, la filière pêche notamment la transformation thonière serait structurée.

En vue d'améliorer la productivité et diversifier la filière bois et d'élargir ses débouchés, l'assouplissement de la taxation envers les usines s'orientant vers les deuxième et troisième transformations serait poursuivie.

Afin d'améliorer la prévention et l'offre d'accès aux soins, les efforts du Gouvernement se poursuivront sur la période. Sur le plan de la médecine préventive, le Gouvernement mettra en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation des populations sur les thèmes de l'hygiène et des maladies, tout en poursuivant l'intensification de la vaccination notamment celle contre la Covid-19. Le Gouvernement entend également poursuivre le renforcement du dispositif de protection sociale avec la mise en œuvre du programme Gabon Egalité.

Sur le plan de l'Education et de la Formation, le Gouvernement s'attèlera à améliorer la qualité des enseignements au pré primaire, au primaire, au secondaire général et technique, d'augmenter l'offre en salles de classes, et de



garantir de meilleures conditions d'apprentissage. L'exécution des chantiers de construction, de réhabilitation, d'achèvements et d'acquisition des établissements scolaires, ainsi que l'amélioration du cadre de vie des étudiants et du personnel enseignant se poursuivront. Un accent particulier sera mis dans la promotion du développement de l'offre de formation professionnalisante.

Dans le cadre de la mise en œuvre du pivot transverse, les efforts entrepris dans la réalisation des grands projets d'infrastructures routières et d'assainissement, énergétiques et de transports seraient maintenus courant 2023.

Dans ce contexte, les opérations budgétaires, de trésorerie et de financement de l'Etat en 202 s'équilibreraient en ressources et en charges à 3 602,3 milliards FCFA contre 3 295,6 milliards FCFA dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2022, soit une hausse de 306,7 milliards FCFA

Conformément à la stratégie d'endettement et à la Loi de Finances Rectificative 2023, l'Etat Gabonais a prévu de mobiliser des ressources d'emprunt intérieur d'un montant global de 450,0 milliards de FCFA.

## **2. Objet de l'emprunt et destination des fonds**

La stratégie d'endettement de l'Etat Gabonais pour l'année 2023 s'inscrit pleinement dans le soutien de l'activité économique afin d'atténuer d'une part, l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 et conflit en Ukraine, et d'autre part pour la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT). Cette orientation se justifie par la nécessité de dégager des marges budgétaires permettant de soutenir le financement du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) de l'Economie gabonaise en maintenant à un niveau appréciable l'investissement public dans les infrastructures de base et en accompagnant la participation des opérateurs économiques locaux à la croissance économique et particulièrement à celle des secteurs prioritaires.

A cet effet, la restauration de la capacité d'autofinancement des entreprises domestiques constitue un enjeu majeur à la mise en œuvre rapide du PAT. Pour matérialiser cet objectif, le Gouvernement a opté pour la mobilisation d'un emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne (APE) sur le marché financier de la CEMAC.

Cet emprunt obligataire d'un montant de 150 milliards de FCFA, rémunéré au taux annuel de 6,25% net sur une maturité de cinq (5) ans a fait l'objet d'un mandatement du Ministre de l'Economie et de la Relance à Emerald Securities Services Bourse (ESS Bourse) en qualité d'Arrangeur et Chef de file Principal de l'opération.

Cet APE est conforme à la stratégie d'endettement public 2022-2024 et à la Loi de Finances rectificative 2023. Elle est particulièrement en phase avec les dispositions de la LFR 2023 qui autorise « le Gouvernement à entreprendre dans le cadre de la gestion active de la dette, toutes opérations permettant de rendre liquides les moratoires et autres passifs inscrits dans son portefeuille de dettes intérieures ».






Ainsi, le produit de l'émission de l'Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Epargne « EOG 6,25% NET 2023-2028 » sur le marché financier des Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), sera dédié à l'apurement des moratoires en portefeuille à la Direction Générale de la Dette (DGD), à l'issue des travaux de vérification et de certification du service fait engagés par la Task-force sur le règlement de la dette intérieure. L'affectation des paiements se fera prioritairement au bénéfice des entreprises engagées dans les projets prioritaires du PAT.

Les créances concernées et validées par l'émetteur seront payées directement par le compte de centralisation ouvert à cet effet.

### 3. Caractéristiques de l'emprunt

Tableau 1: Caractéristiques de l'emprunt

|   |   |
|---|---|
| <b>Emetteur</b>                                 | Etat Gabonais   |
| <b>Dénomination</b>                             | EOG 6,25% NET 2023–2028   |
| <b>Nature de l'opération</b>                    | Emprunt obligataire par Appel Public à Epargne  |
| <b>Objet de l'opération</b>                     | Paiement partiel de la dette intérieure couplé au paiement de la dette moratoire validées   |
| <b>Montant de l'émission</b>                    | 150 milliards XAF avec minimum 100 milliards XAF en prise ferme   |
| <b>Valeur nominale</b>                          | 10 000 XAF  |
| <b>Prix d'émission</b>                          | 100% (Au pair)  |
| <b>Nombre de titres</b>                         | 15 000 000 d'obligations  |
| <b>Minimum de souscription</b>                  | 50 titres   |
| <b>Forme des titres</b>                         | Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central de la BVMAC et tenus dans les livres des sociétés de bourses, teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.  |
| <b>Durée de l'emprunt</b>                       | Cinq (05) ans   |
| <b>Période de souscription</b>                  | La période de souscription est prévue du 15/06/2023 au 31/08/2023. Toutefois, cette période peut être modifiée en cas de besoin sous réserve de l'approbation préalable de la COSUMAF.  |
| <b>Date de jouissance</b>                       | La date de jouissance des titres est fixée à deux (2) jours ouvrés suivant la clôture de l'opération.   |
| <b>Période de différé</b>                       | Un an de différé partiel en capital   |
| <b>Taux d'intérêt</b>                           | Le taux d'intérêt nominal est de 6,25% Net par an   |
| <b>Personnes éligibles</b>                      | Toute personne physique ou morale résidente et non de la CEMAC  |
| <b>Fiscalité</b>                                | Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC. Les souscripteurs hors CEMAC devront soumettre les revenus de l'emprunt obligataire à la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence. |
| <b>Paiement des intérêts</b>                    | Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date anniversaire de la date de jouissance des titres.  |
| <b>Modalité de remboursement du capital</b>     | Le remboursement du capital sera linéaire après un an de différé  |
| <b>Rapatriement des produits des placements</b> | Tous les rapatriements des produits des placements qui seront réalisés dans le cadre du remboursement d'emprunts contractés par l'Etat Gabonais auprès d'investisseurs non-résidents de la CEMAC, se feront librement, conformément à la réglementation de change en vigueur.                               |

|  |  |
|--|--|
| <b>Clause de rachat</b>                            | L'Etat Gabonais se réserve le droit de racheter ses titres à compter de la fin de la seconde année sur le marché secondaire. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver ses titres jusqu' à échéance et n'auront aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.   |
| <b>Mécanisme de paiement</b>                       | A l'approche des dates anniversaires, le Chef de file et le Dépositaire Central adresse un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précise le montant global de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), ainsi que sa ventilation par société de bourse chargée de la conservation des titres. L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), par débit du compte séquestre, au profit des sociétés de bourse teneurs de comptes. |
| <b>Mécanisme de sûreté</b>                         | Un compte séquestre intitulé « Dépôt Spécial – Amortissement de l'Emprunt Obligatoire de l'Etat Gabonais EOG 6.25% Net 2023-2028 » sera ouvert auprès de la BEAC   |
| <b>Pondération Zéro et refinancement à la BEAC</b> | Titres pondérés à 0% par la COBAC et la signature d'une convention de compte séquestre entre l'Etat gabonais et la BEAC.   |
| <b>Eligibilité au Refinancement</b>                | La signature d'une convention de compte séquestre entre l'Etat gabonais et la BEAC.  |
| <b>Arrangeur et chef de file</b>                   | <p>ESS BOURSE<br/>B.P. 5540, Douala<br/>Tel. (+237) 678 43 70 68</p>   |
| <b>Co-arrangeurs</b>                               | <p>CBC BOURSE<br/>B.P : 4004 Douala- Cameroun<br/>Tel : (+237) 233-420-202</p>   |
|  | <p>BGFI Bourse<br/>B.P : 2253 Libreville<br/>Tel : (+241) 01 79 13 02</p>    |
| <b>Co-chef de file</b>                             | <p>BGFI Bourse<br/>B.P : 2253 Libreville<br/>Tel : (+241) 01 79 13 02</p>    |
| <b>Agents placeurs</b>                             |    |

## 4. Modalités de remboursement de l'emprunt

Le paiement annuel des intérêts et du capital se fera suivant le tableau d'amortissement ci-dessous :

Tableau 2: Amortissement de l'emprunt (en FCFA)

| Échéance | Capital en début de période | Principal              | Intérêts              | Annuités               | Capital en Fin de période |
|----------|-----------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|---------------------------|
| 2024     | 150 000 000 000             |                        | 9 375 000 000         | 9 375 000 000          | 150 000 000 000           |
| 2025     | 150 000 000 000             | 37 500 000 000         | 9 375 000 000         | 46 875 000 000         | 112 500 000 000           |
| 2026     | 112 000 000 000             | 37 500 000 000         | 7 031 250 000         | 44 531 250 000         | 75 000 000 000            |
| 2027     | 75 000 000 000              | 37 500 000 000         | 4 687 500 000         | 42 187 500 000         | 37 500 000 000            |
| 2028     | 37 500 000 000              | 37 500 000 000         | 2 343 750 000         | 39 843 750 000         | -                         |
|          |                             | <b>150 000 000 000</b> | <b>32 812 500 000</b> | <b>182 812 500 000</b> |                           |

## 5. PARTICIPATION DES INVESTISSEURS

Pour les investisseurs locaux, notamment les banques gabonaises et tout autre investisseur, il est proposé de titriser les créances commerciales en souffrance logées dans leurs livres moyennant une injection de la liquidité dans l'opération selon un ration créance/cash de 1 : 1

Pour les investisseurs sans créances, l'offre porte sur une souscription en argent comptant (en espèce).

## 6. Agents placeurs

Les souscriptions seront reçues aux guichets des Agents Placeurs agréés par la COSUMAF. La participation de ces intermédiaires est confirmée par la signature du contrat de placement.

Tableau 3: Agents placeurs

| Etablissements Agents Placeurs   | Adresses Téléphoniques           |
|--|----------------------------------|
| <b>ESS BOURSE</b>  | <b>Tel : (+237) 678 43 70 68</b> |
| Rue Victoria // Immeuble Victoria // 3 ème étage // Bonanjo // B.P. 5540, Douala // Cameroun |                                  |
| <b>CBC Bourse</b>  | <b>Tel : (+237) 233 433 800</b>  |
| 148 avenue de gaulle // BP 40004 // Douala-Bonanjo // Cameroun                               |                                  |
| <b>FINANCIA Capital</b>  | <b>Tel : (+237) 696 42 42 42</b> |
| 125 Rue de la Perousse // Douala-Bonanjo // Cameroun   |                                  |
| <b>HORUS INVESTMENT CAPITAL</b>  | <b>Tel : (+237) 233 42 59 63</b> |
| Rue TOKOTO // Douala-Bonapriso // Cameroun   |                                  |
| <b>SG Capital Securities</b>   | <b>Tel : (+237) 233 50 18 18</b> |
| 78 Rue Joss // Douala-Bonanjo//Cameroun  |                                  |
| <b>UNION GABONAISE DE BANQUE</b>   | <b>Tel : (+241) 77 73 10</b>     |

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| Rue du colonel parant//Libreville//Gabon            |                                 |
| <b>Upline Securities Central Africa</b>             | <b>Tel : (+237) 233 435 924</b> |
| Avenue de l'Indépendance, Bonapriso                 |                                 |
| <b>Elite Capital</b>                                | <b>Tel : (+237) 620 288 452</b> |
| Nouvelle route Bastos                               |                                 |
| <b>BGFI Bourse</b>                                  | <b>Tel : (+241) 01 79 13 02</b> |
| Boulevard de l'indépendance à côté de la présidence |                                 |

## 7. Ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des Agents Placeurs. La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de début des souscriptions, l'assurance de la provision correspondante auprès de l'Agent Placeur.

## 8. Authentification des bulletins de souscription

Chaque placeur est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs qu'il fait souscrire. Tout bulletin de souscription devra être dûment rempli et signé par le souscripteur. Tout bulletin ne respectant pas les conditions générales de souscription sera frappé de nullité.

## 9. Centralisation

Les ordres d'achat collectés seront conservés par les Chef de file ESS BOURSE, en sa qualité de centralisateur jusqu'à la clôture des souscriptions.

Un compte rendu régulier des souscriptions sera également fait à l'Emetteur et au Régulateur durant la période de placement.

## 10. Règles d'allocation des titres

### 10.1. Cas de sous-souscription

Les souscripteurs « Personnes Physiques » seront prioritaires dans le cadre de l'allocation des titres ne faisant pas l'objet de la Prise Ferme.

Dans le cas où, à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis serait inférieure à FCFA 150 milliards, y compris la prise ferme du Consortium, le montant final de l'émission serait alors égal au montant de la prise ferme auquel s'ajoutera le montant du placement définitivement collecté.

Le constat de la sous-souscription est effectué le jour de la fin de la période de souscription.

### 10.2. Cas de sursouscription

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 150 milliards de FCFA, l'Etat Gabonais se laisse le choix :

- **d'accepter les souscriptions additionnelles à la limite du montant des dettes moratoires en son portefeuille dont il juge utile de refinancement au cours de l'année 2023.**

Tout dépassement du montant initial de l'émission nécessitera l'autorisation préalable de la COSUMAF.

Les souscriptions admises sous forme de titrisation de créances sont déterminées aussi bien en qualité qu'en montant par l'émetteur, suivants ses priorités de paiement.

- **de procéder avec l'Arrangeur à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés et suivant les objectifs de paiement recherchés par l'Etat Gabonais, en ce qui concerne la titrisation des créances.**

Le dépouillement des souscriptions et l'allocation des titres sont constatés par un procès-verbal dûment signé par le Chef de file.

## **11. Règlement et livraison des titres**

Le règlement/livraison des titres se fera par transmission des instructions de livraison contre paiement respectivement au Dépositaire Central et aux teneurs de comptes titres, des souscripteurs.

Il se fera à la date de jouissance, jour où les titres seront payables au comptant et en un seul versement, et inscrits au nom des souscripteurs.

A l'issue de l'allocation, les obligations seront livrées aux souscripteurs par le Chef de file, à travers les teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.

## **12. Déclaration des résultats de l'émission**

Dans un délai de huit (08) jours ouvrés à compter de la date de jouissance des titres, un rapport sur les résultats de l'émission obligataire sera transmis par le Chef de File au Régulateur et à l'Emetteur. En outre, un communiqué destiné au public sera émis par l'Etat Gabonais en collaboration avec l'Arrangeur.

## **13. Cotation en bourse**

Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de la BVMAC par le Chef de file dans un délai maximum de trois (3) mois suivant la date de clôture de l'opération. Le volume total des titres inscrits à la BVMAC correspondra à la totalité des souscriptions définitivement allouées aux agents placeurs, y compris la prise ferme. Cette inscription permettra d'assurer l'échange des obligations.

## **14. Masse des obligataires**

Conformément aux instructions de la COSUMAF et à l'article 785 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêts Economiques, les porteurs d'obligations de la présente émission pourraient se regrouper en une masse jouissant de la personnalité morale. Dans cette hypothèse, une assemblée générale ordinaire des obligataires serait tenue dans un délai d'un (1) an à compter de l'ouverture des souscriptions, et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.

## **15. Service financier de l'emprunt**

Le paiement de chaque échéance (Intérêt et/ou Capital) sera assuré par le Ministère de l'Economie et de la Relance.

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat Gabonais intitulé « Dépôt Spécial – Amortissement de l'Emprunt Obligataire de l'Etat Gabonais EOG 6,25% net 2022-2028 », ouvert dans les livres de la BEAC. Le fonctionnement est décrit dans le tableau des Caractéristiques de l'Emprunt, section « Mécanisme de sûreté ».

A l'approche des dates anniversaires, le Chef de file et le Dépositaire Central adressent conjointement un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précise le montant global de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), ainsi que sa ventilation par société de bourse chargées de la conservation des titres. L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), par débit du compte séquestre, au profit des sociétés de bourse teneurs de compte.

## **16. Droit applicable et tribunaux compétents**

La présente émission est régie par le droit OHADA. Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution sera soumis, à défaut d'un règlement à l'amiable, à l'arbitrage sous l'égide du centre d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) à Abidjan (B.P. 8702 ; Tel : + 225 20 30 33 91 /+ 225 20 30 33 97/+ 225 20 30 33 98), conformément à son règlement en vigueur.

## **17. Facteurs de risques**

Les principaux facteurs de risque ci-après sont à considérer :

- **Le risque de taux d'intérêt : la cession par un investisseur d'une obligation avant l'échéance pourra entraîner un gain ou une perte de capital ;**
- **Le risque de liquidité : risque pour l'investisseur de ne pouvoir revendre ses obligations faute d'acheteurs sur le marché ;**
- **Le risque de contrepartie : le risque pour l'investisseur que l'Emetteur fasse défaut. Cependant, le présent emprunt obligataire bénéficie d'un mécanisme de sûreté décrit ci-dessus, réduisant très significativement le risque de non-paiement des intérêts et du remboursement du capital aux dates d'échéance.**

## **IV. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR**



## 1. Informations générales sur l'émetteur

Tableau 4: Informations sur l'émetteur

| Pays                              | Gabon   |
|-----------------------------------|---|
| Capitale                          | Libreville  |
| Superficie                        | 267 667 km <sup>2</sup>                               |
| Situation Géographique            | Afrique Centrale                                      |
| Monnaie                           | FCFA (1 EUR = 655,957 FCFA)                           |
| Population                        | 2,23 millions (2020)                                  |
| Inflation                         | 2,6% (2022)   |
| Langue officielle                 | Français  |
| Croissance PIB                    | 2.7% (2023)   |
| Croissance PIB Hors Pétrole       | 2,5% (2022)   |
| Croissance PIB Pétrole            | 6,1 % (2022)  |
| Principales Ressources Naturelles | Pétrole, Bois, Manganèse, produits halieutiques, etc. |
| <i>Source : DGEPE</i>             |   |

## 2. Forme de gouvernement

### 2.1. Le Pouvoir exécutif

#### 2.1.1. Le Président de la République

Le Président de la République est le chef de l'Etat, il veille au respect de la constitution, il assure, par arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords et des traités. Il détermine, en concertation avec le Gouvernement, la politique de la Nation. Il est détenteur suprême du pouvoir exécutif, qu'il partage avec le Premier Ministre.

#### 2.1.2. Le Gouvernement

Le Gouvernement conduit la politique de la Nation, sous l'autorité du Président de la République, et en concertation avec lui. Il dispose à cet effet de l'administration et des forces de défense et de sécurité. Le Gouvernement est responsable devant le Président de la République et l'Assemblée Nationale, dans les conditions et les procédures prévues par la Constitution du Gabon.

### 2.2. Le Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est représenté par un Parlement composé de deux (2) chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat.

#### 2.2.1. L'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale est composée de cent quarante-trois (143) députés élus au suffrage universel direct pour cinq (5) ans. Cette durée peut être abrégée en cas de dissolution de l'Assemblée par le Président de la République.

#### 2.2.2. Le Sénat

Le Sénat assure la représentation des collectivités locales. Il compte soixante-sept (67) membres, dont 52 membres élus au suffrage universel indirect, issus de neuf (9) circonscriptions plurinominales qui correspondent

aux provinces du pays et quinze (15) membres nommés par décret du Président de la République. La durée d'un mandat est de six (6) ans.

### 2.3. Le Pouvoir judiciaire

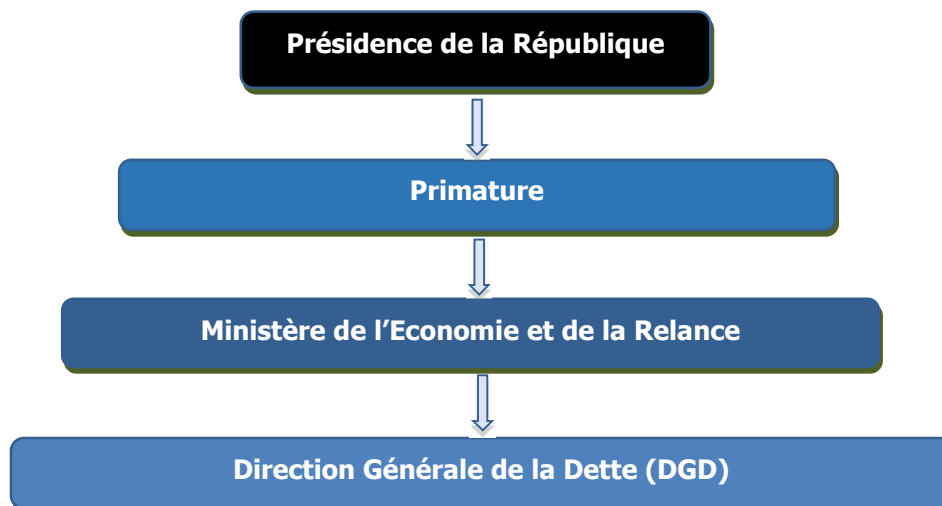
La justice est rendue au nom du peuple Gabonais par la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'Appel, les Tribunaux, la Haute Cour de Justice et les autres juridictions d'exception.

La justice est une autorité indépendante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

## 3. Présentation de l'émetteur

### 3.1. Présentation de la Direction Générale de la Dette

L'Emetteur est l'Etat Gabonais représenté par le Ministre de l'Economie et de la Relance agissant par le biais de la Direction Générale de Dette (DGD). Cette dernière est chargée de la conduite de l'émission de cet emprunt obligataire et de suivre son service financier pour le compte de l'Etat.



Organigramme de l'Emetteur faisant apparaître la place de la DGD

### 3.2. Mission de la Direction Générale de la Dette

La Direction Générale de la Dette assure la mise en œuvre de la politique d'endettement et la gestion active de la dette. Elle est notamment chargée :

- **de l'administration, de l'analyse et de l'élaboration des prévisions budgétaires de la dette publique ;**
- **de la conduite des négociations de la dette publique ;**
- **de l'encadrement à toute initiative ou à tout projet d'endettement de l'Etat ;**
- **de l'examen de toute demande d'octroi de l'aval de l'Etat ;**
- **de l'examen des déclarations d'emprunts et de la délivrance d'autorisations relatives à la passation ou à l'exécution de toute commande, convention ou de**

- tout marché auprès des fournisseurs étrangers bénéficiant d'assurance à l'exportation ;**
- **de la proposition de stratégies en relation avec la politique d'endettement de l'Etat ;**
  - **du contrôle des opérations d'émission d'emprunts publics ;**
  - **de l'élaboration de la stratégie d'émission des titres publics ;**
  - **de la programmation et de la gestion opérationnelle des émissions de titres publics ;**
  - **de l'évaluation des risques liés aux opérations de dette ;**
  - **de l'examen de toute demande de cession de créances détenues sur l'Etat ;**
  - **de la gestion opérationnelle de la dette publique ;**
  - **de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons accordés à l'Etat ;**
  - **de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons et à la dette, extérieure des autres agents économiques résidents ;**
  - **de la comptabilisation de la dette ;**
  - **de l'examen et de l'évaluation de tout passif ou toute dette des entreprises, établissements et collectivités publics ou de toute autre entité prise en charge par l'Etat ;**
  - **du contrôle de l'exécution des marchés publics financés sur emprunts ;**
  - **de l'évaluation et du suivi des passifs conditionnels ;**
  - **de la gestion de la base de données relative à l'endettement ;**
  - **de toutes les autres missions et prérogatives que le Gouvernement pourrait lui confier en relation avec les questions d'endettement.**

### **3.3. Organisation de la Direction Générale de la Dette**

La Direction Générale de la Dette (DGD) est placée sous l'autorité d'un Directeur Général assisté d'un (1) Directeur Général Adjoint et de six (6) chargés d'études.

La DGD est un service central qui comprend quatre (4) directions couvrant les différentes fonctions des bureaux de gestion de la dette, à savoir : la direction de la stratégie de la dette (middle office), la direction de la négociation et du suivi des mobilisations (front office), la direction des opérations (back office) et la direction de l'audit et du contrôle (fonction de contrôle).

Elle dispose, par ailleurs, de deux (2) directions d'appui en charge pour l'une, de la gestion des ressources humaines et des moyens matériels, et pour l'autre, des applications spécialisées et de l'informatique.

Chaque direction est placée sous l'autorité d'un directeur assisté d'un directeur adjoint.

## **V. INFORMATIONS ÉCONOMIQUES RECENTES**

## 1. Production nationale et comptes extérieurs

### 1.1. Le Produit intérieur brut (PIB) en 2022

En 2022, l'activité nationale devrait enregistrer une accélération de son rythme de croissance par rapport à 2021. Toutefois, elle évoluerait dans un environnement international défavorable marqué par un ralentissement de l'économie mondiale fragilisée par la persistance de la pandémie dans de nombreuses grandes économies, les effets négatifs de la guerre en Ukraine sur les chaînes d'approvisionnement et la situation inflationniste préoccupante.

Sur le plan interne, l'activité bénéficierait des effets attendus des différents projets prioritaires structurants inscrits dans le PAT, notamment dans le domaine agricole, halieutique, sylvicole, pharmaceutique, minier et des infrastructures de transport. La mise en œuvre des réformes structurelles (portant notamment sur l'optimisation des recettes, l'efficacité de la dépense, et la transition vers l'économie verte) inscrites dans le nouveau programme avec le FMI serait également d'un apport important dans le cadre de la relance de l'économie.

Ainsi, l'économie nationale enregistrerait une croissance de +2,9% en 2022 (contre +1,5% en 2021), soit une progression de 1,4 point de pourcentage. Cette performance résulterait de la hausse d'activité du secteur pétrole (+6,1%) et hors-pétrole (+2,5%) d'une part, et de la dynamique de la demande interne et extérieure d'autre part.

Toutefois, cette projection pourrait être affectée par les contrecoups éventuels consécutifs à la poursuite du conflit russo-ukrainien.

Tableau 5: Evolution du taux de croissance du PIB (en %)

|                 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------|------|------|------|------|
| PIB Total       | 3,9  | -1,8 | 1,5  | 2,9  |
| Pétrole         | 13,0 | -1,2 | -6,7 | 6,1  |
| Hors Pétrole    | 2,9  | -1,9 | 2,5  | 2,5  |
| Source : DGEPPF |      |      |      |      |

#### 1.1.1. Le PIB par secteur d'activité (offre)

En 2022, la croissance serait à la fois tirée par les secteurs primaire (+6,0%), secondaire (+4,2%) et tertiaire (+2,2%). Dans le **secteur primaire**, toutes les branches soutiendraient l'activité. La consolidation de l'activité dans l'agriculture (+7,3%) proviendrait de la hausse de la production de l'huile de palme à 107872 tonnes en 2022 et du caoutchouc (+20,8%). La reprise de l'activité pétrolière (+6,1%) en 2022 est à mettre en lien avec la levée des quotas de production de l'Accord de l'OPEP+ ainsi que l'optimisation des champs matures. En outre, les acquis du manganèse devraient se consolider de +4,5% sous l'effet de l'exploitation des nouveaux gisements. Enfin, la bonne tenue de la branche exploitation forestière (+5,9%) proviendrait de l'exploitation des nouvelles surfaces forestières et une hausse de la demande des industries locales.

Le raffermissement des activités du **secteur secondaire** proviendrait des résultats dans l'ensemble des branches, les plus dynamiques étant les BTP (+7,2%), l'industrie du bois (+9,5%), l'industrie minière (+16,7%) et les autres industries (+3,9%).

La progression des BTP proviendrait de la poursuite de l'exécution des grands travaux d'infrastructure routière et de transport tels que les réseaux routiers, l'amélioration des voiries urbaines, les chantiers dans le domaine de l'énergie et l'eau.

De même, la consolidation de l'activité de l'industrie minière (+16,7%) résulterait de la hausse de la production de silico manganèse et la mise en production de l'oxyde de manganèse.

La hausse des industries du bois serait liée à l'augmentation de la demande locale et internationale et de la mise en production de nouvelles unités situées dans les Zones d'Investissement Spéciales (Ikolo à Lambaréné et Mpassa-Lebombi à Franceville et Moanda). Par ailleurs, la croissance dans les Autres Industries (+3,9%) résulterait de la montée en puissance de l'activité dans la ZERP de Nkok notamment avec l'industrie biopharmaceutique et la mise en exploitation de nouvelles usines.

La progression du **secteur tertiaire** serait tirée notamment par les branches Transports et Communications (+3,4%) qui bénéficieraient du dynamisme du transport ferroviaire et maritime à la faveur de la bonne tenue

des branches des mines et de l'industrie du bois. La croissance de l'activité des services (+2,0%) s'expliquerait par la hausse des services aux entreprises et le retour à la normale de la branche restauration collective et hôtellerie. En outre, la branche commerce après le repli observé en 2021, enregistrerait une amélioration de son activité de +2,4% en lien avec la hausse de la commande publique et privée.

### **1.1.2. Le PIB par la demande (emploi)**

Du point de **vue de la demande**, l'activité serait soutenue par la hausse conjointe de la demande intérieure (+4,3%) et extérieure (+8,0%). La progression de la **demande intérieure** serait liée essentiellement à la poursuite de la relance de l'investissement privé (+9,6%), en lien avec l'évolution des investissements dans les secteurs pétrole et hors pétrole (mines et transport). Toutefois, la consommation, notamment la partie privée, serait freinée par la hausse projetée de l'inflation (+3,5%) en particulier sur les produits alimentaires qui reposent fortement sur les produits de base dont les prix ont les plus augmenté d'une part, et le maintien des niveaux de salaires en dépit des mesures de soutien d'autre part, conduisant ainsi à une érosion du pouvoir d'achat des ménages. La hausse de la **demande extérieure** proviendrait de l'augmentation conjointe des importations de biens (+6,2%) et des exportations de biens (+7,4%). La progression des exportations s'expliquerait par la bonne tenue des ventes de pétrole (+5,9%), des produits issus de l'agriculture de rente (+13,6%), du manganèse brut (+1,3%) et du bois transformés (+9,5%). En outre, le relèvement des commandes serait tributaire des achats des biens de consommation (+3,8%), d'équipement (+8,3%) et des biens intermédiaires (+6,0%), dans un contexte marqué par l'accélération de la mise en œuvre des grands projets énoncés dans le cadre du PAT.

## **1.2. L'emploi, les salaires et les prix**

### **1.2.1. L'emploi**

Le secteur public devrait connaître une légère augmentation de ses effectifs (+0,8%). Cette situation résulterait de la poursuite de la régularisation des situations administratives de près de 2 962 agents. Quant au secteur privé, l'emploi progresserait en raison de la création d'emplois envisagée entre autres dans les BTPs (la Transgabonaise, voiries urbaines), l'industrie du bois (ZIS d'Ikolo et la ZIS de MPASSA-LEBOMBI), les mines.

### **1.2.2. Les salaires**

En 2022, la masse salariale du secteur public serait stable sous l'effet de la mesure de maîtrise des effectifs et des dépenses en personnel. Cependant, la poursuite du plan progressif de régularisation des situations administratives et quelques recrutements au sein des secteurs sociaux, pourraient légèrement accroître la solde permanente.

Quant au secteur privé, la hausse prévisionnelle de la masse salariale serait soutenue par les recrutements portés par la relance des activités dans de nombreux secteurs.

### **1.2.3. Les prix**

Le taux d'inflation moyen, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) des Ménages, devrait se situer à 3,5% en 2022, en hausse de 2,4 points par rapport à 2021. Cette augmentation serait tributaire de la hausse des produits alimentaires et de l'énergie, des contraintes pesant sur l'offre de certains produits et la répercussion des tensions d'approvisionnement sur les coûts de fret maritime.

Dans ces conditions, le seuil communautaire de 3,0% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale ne serait pas respecté.

## **1.3. La balance des paiements**

En 2022, la balance des paiements du Gabon évoluerait dans un contexte national marqué par une accélération de l'activité économique, tirée par la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT).

En 2022, le solde global de la balance des paiements qui était déficitaire de 245,7 milliards FCFA en 2021 passerait à un excédent de 84,3 milliards FCFA, en raison de l'amélioration de l'excédent du compte courant et de l'atténuation du déficit du compte financier.

La balance du compte des transactions courantes demeurerait excédentaire à 510,7 milliards FCFA (3,7% du PIB), mais en baisse de 6,2% par rapport à 2021. Cette tendance serait liée au renforcement du déficit des services et des revenus. On note l'apparition d'un excédent de la balance des transferts, structurellement déficitaire.

La balance commerciale, structurellement excédentaire, connaîtrait un accroissement de 38,1% en 2022 compte tenu de la vigueur des exportations (+48,5%) notamment pétrole (+69,8%), manganèse (25,8%) et bois (4,9%)

et huile de palme (+42,1%), soutenue par une hausse projetée des prix de ces matières premières. Du côté des importations, la hausse constatée (+58,2%) est due à la progression des achats du secteur pétrolier (+901,6 milliards FCFA), minier (+870,8 milliards FCFA), du bois (+499,6 milliards FCFA) et des biens de consommation finale (+7682,3 milliards FCFA). L'excédent projeté de la balance des transferts résulterait de l'accroissement des transferts sur dons pour la riposte contre la pandémie de la Covid-19.

Le déficit du compte de capital en 2022 s'amoudrirait de 26,6% à -426,3 milliards FCFA. Cette tendance serait tributaire notamment au niveau du compte financier de la hausse des entrées de capitaux au titre des Investissements Directs Étrangers (IDE) dont le montant a plus que décuplé pour se situer à 400,0 milliards FCFA en 2022, en lien avec le besoin de financement des projets dans les secteurs public et privé.

| <i>En milliards FCFA</i>               | <b>2020*</b>  | <b>2021*</b>  | <b>2022**</b> | <b>Var 22/21</b> |
|--|---------------|---------------|---------------|------------------|
| 1- Transactions courantes              | <b>-126,9</b> | <b>544,2</b>  | <b>510,6</b>  | <b>-6,2%</b>     |
| - Balance commerciale                  | 980,5         | 1900,6        | 2624,5        | 38,1%            |
| - Balance des services                 | -733,8        | -919,8        | -1228,3       | -33,5%           |
| - Balance des revenus                  | -370,5        | -401,0        | -890,3        | -122,0%          |
| - Balance des transferts               | -3,1          | -35,6         | 4,8           | +113,6%          |
| 2- Balance des capitaux                | <b>169,4</b>  | <b>-580,9</b> | <b>-426,3</b> | <b>-26,6%</b>    |
| - Investissements directs              | 61,8          | 72,2          | 400,0         | 454,3%           |
| - Investissements de portefeuille      | 237,1         | -372,7        | -270,6        | +27,4%           |
| - Autres investissements               | -129,4        | -280,4        | -555,8        | -98,2%           |
| <i>Opérations à plus d'un an (MLT)</i> | 111,3         | -82,1         | 37,6          | +145,8%          |
| <i>Opérations à moins d'un an (CT)</i> | -240,7        | -198,3        | -593,4        | -199,3%          |
| 3- Erreurs et Omissions                | <b>-256,6</b> | <b>-209,0</b> |               |                  |
| <b>BALANCE GLOBALE</b>                 | <b>-214,1</b> | <b>-245,7</b> | <b>84,3</b>   | <b>+134,3%</b>   |

## 2. Système bancaire et politique monétaire

### 2.1. La monnaie et le crédit

En fin d'année 2023, la situation monétaire large rapportée à l'évolution du secteur réel, des finances publiques et au secteur extérieur, serait marquée par :

- une hausse de la masse monétaire ;
- une forte appréciation des avoirs extérieurs nets ;
- une quasi stabilisation du crédit intérieur net ;
- une Position Nette du Gouvernement débitrice vis-à-vis du secteur monétaire ; - une révision de la politique monétaire.

Tableau 6: Évolution de la situation monétaire

| Année                                      | déc-20(estim.)             | déc-21(estim.) | déc-22(estim.) | déc23*-(prév.) |
|--|----------------------------|----------------|----------------|----------------|
|  | <i>(en milliards FCFA)</i> |                |                |                |
| Avoirs extérieurs nets                     | <b>241,8</b>               | <b>204,0</b>   | <b>217,2</b>   | <b>491,0</b>   |
| Banque centrale                            | 179,8                      | -65,9          | -22,9          | 250,0          |
| Banques commerciales                       | 62,0                       | 269,9          | 240,1          | 241,1          |
| Avoirs intérieurs nets                     | <b>2371,4</b>              | <b>2708,8</b>  | <b>2792,3</b>  | <b>2829,6</b>  |
| Crédits intérieurs nets                    | <b>2463,3</b>              | <b>3230,7</b>  | <b>3259,5</b>  | <b>3302,8</b>  |
| Créances nettes sur l'Etat                 | <b>1208,1</b>              | <b>1784,5</b>  | <b>1693,6</b>  | <b>1648,8</b>  |
| Position Nette du Gouvernement (PNG)       | 1259,2                     | 1799,0         | 1695,6         | 1655,6         |
| Créances nettes sur les organismes publics | -51,2                      | -14,5          | -1,9           | -6,9           |
| Crédits à l'économie                       | <b>1255,2</b>              | <b>1446,2</b>  | <b>1565,8</b>  | <b>1654,1</b>  |
| Autres postes nets                         | -91,9                      | -521,9         | -467,2         | -473,2         |
| Monnaie au sens large                      | <b>2499,2</b>              | <b>2625,7</b>  | <b>2711,1</b>  | <b>3023,1</b>  |
| Allocation de DTS                          | <i>113,9</i>               | <i>287,1</i>   | <i>298,4</i>   | <i>303,4</i>   |
| Circulation fiduciaire                     | 420,4                      | 477,3          | 341,3          | 363,4          |
| Dépôts à vue                               | 1355,5                     | 1396,2         | 1557,1         | 1495,6         |
| Dépôts à terme                             | 723,3                      | 752,1          | 812,7          | 775,0          |
|  | <i>(Variation en %)</i>    |                |                |                |
| Monnaie au sens large                      | <b>7,1 %</b>               | <b>5,1%</b>    | <b>3,3%</b>    | <b>11,5%</b>   |
| Avoirs extérieurs nets                     | <b>-49,6%</b>              | <b>-15,6%</b>  | <b>6,4%</b>    | <b>126,1%</b>  |
| Crédits à l'Économie                       | 4,9%                       | 15,2%          | 8,3%           | 5,6%           |
| Crédits intérieurs nets                    | <b>18,2%</b>               | <b>31,2%</b>   | <b>0,9%</b>    | <b>1,3%</b>    |
| Créances nettes sur l'Etat                 | <i>36,1%</i>               | <i>47,7%</i>   | <i>-5,1%</i>   | <i>-2,6%</i>   |

Source : BEAC - mai-2022\* : prévisions BEAC

### 2.1.1. La masse monétaire (M2)

Elle devrait croître de 11,5% à 3 023,1 milliards FCFA à fin décembre 2023, sous l'effet de la forte hausse des avoirs extérieurs nets (126,1%). Au niveau de ses composantes, on noterait une progression de la circulation fiduciaire (6,5% à 363,4 milliards FCFA) en décembre 2023.

### 2.1.2. La quasi-monnaie

Elle serait en baisse de 4,6% par rapport à 2022 et s'établirait à 775 milliards FCFA à fin 2023. Ce fléchissement, traduirait le retour à la propension à l'investissement des agents économiques après la période marquée par des restrictions covid.

### 2.1.3. Les ressources extra-monétaires

Les ressources extra-monétaires comprenant les emprunts extérieurs à moyen et long terme, les fonds propres du système bancaire, les allocations de DTS et les autres postes nets, progresseraient de 3,0% à 345,8 milliards FCFA en décembre 2023..

### 2.1.4. Les contreparties de la masse monétaire

Au cours de la période sous revue, les contreparties de la masse monétaire (avoirs extérieurs nets et crédit intérieur) se consolideraient de 10,3% à 3 320,6 milliards FCFA.



### **2.1.5. Les Avoirs Extérieurs Nets (A.E.N)**

Les Avoirs Extérieurs Nets du système bancaire s'apprécieraient fortement de 126,1% à 491,0 milliards FCFA en décembre 2023, en rapport avec la hausse concomitante des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et de celles des banques commerciales.

### **2.1.6. Le crédit intérieur**

Il s'apprécierait de 1,3% à 3 302,8 milliards FCFA en décembre 2023, consécutivement à l'augmentation des crédits à l'économie (5,6%).

### **2.1.7. Les créances nettes sur l'État**

En rapport avec les finances publiques, la situation nette débitrice de l'Etat s'établirait à 1 648,6 milliards FCFA en décembre 2023 contre 1 693,6 milliards FCFA un an plus tôt. Cette situation traduirait un effort de remboursement de la dette de l'Etat contractée auprès du système bancaire. Par conséquent, la Position Nette du Gouvernement (PNG) s'améliorerait pour s'établir à 1 655,6 milliards FCFA en 2023 contre 1 695,6 milliards FCFA l'année précédente.

### **2.1.8. Les créances sur l'économie**

Les crédits à l'économie se raffermiraient de 5,6% à 1 654,1 milliards FCFA. Cette évolution serait tributaire des concours octroyés au secteur privé non financier, représentant environ 90% du total des crédits. .

## **2.2. La politique monétaire**

Le Comité de Politique Monétaire de mars 2022 a, compte tenu des perspectives macroéconomiques de la CEMAC à court et moyen termes et après analyse des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire et des développements observés récemment sur le marché monétaire, décidé :

- de relever le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) de 3,5% à 4,00% et le Taux Facilité marginale de prêt de 5,25 à 5,75% ;
- de maintenir inchangés le taux de facilité de dépôt à 0,00% et les coefficients des réserves obligatoires à 7,0 % sur les exigibilités à vue et 4,5% sur les exigibilités à terme.

## **2.3. Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire**

A fin décembre 2022, la position globale du Gabon par rapport aux critères de surveillance multilatérale fait ressortir qu'un seul critère n'a pas été respecté sur les quatre. Il s'agit de la non-accumulation d'arriérés. Sur la base des nouvelles hypothèses du cadrage macroéconomique et budgétaire, l'état de la convergence se présente comme suit :

En 2022, le critère sur le solde budgétaire de référence s'est établi à -0,7% du PIB. Il est conforme avec la norme communautaire (> ou = -1,5%). On note cependant une amélioration considérable de ce déficit de 140 points par rapport à 2021.

Le critère sur le taux d'inflation s'est établi à +3,0% en 2021, égale à la norme communautaire de 3%. Cette évolution est liée à une maîtrise des tensions inflationnistes en raison du maintien des mesures de lutte contre la vie chère et du renforcement des contrôles des prix.

Le critère sur le taux d'endettement s'est établi à +54,1% du PIB en 2022 (inférieur à la norme communautaire fixée à 70% du PIB). Cette situation est imputable à une reprise de l'activité économique conjuguée aux efforts faits par les autorités en matière de paiement de la dette publique.

A fin décembre 2021, le critère sur la non-accumulation d'arriérés n'a pas été respecté.

### 3. Marchés financiers

#### 3.1. Notation souveraine

##### 3.1.1. Evolution de notation souveraine

Dans la perspective des émissions internationales qu'il a effectuées depuis 2007, l'Etat Gabonais a fait l'objet d'une notation de sa dette à long terme en monnaie locale par les agences Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's qui progresse comme suit :

Tableau 7: Notations de l'Etat Gabonais - Dette à Long Terme en Monnaie Locale

| Année | S&P  |             | Fitch Ratings |             | Moody's |             |
|-------|------|-------------|---------------|-------------|---------|-------------|
|       | Note | Perspective | Note          | Perspective | Note    | Perspective |
| 2007  |      |             | BB-           | Stable      |         |             |
| 2012  | BB-  | Stable      | BB-           | Positive    |         |             |
| 2013  |      |             | BB-           | Stable      |         |             |
| 2014  |      |             | BB-           | Négative    | Ba3     | stable      |
| 2015  |      |             | B+            | stable      |         |             |
| 2016  | B    | stable      | B+            | Négative    | B1      | Négative    |
| 2017  |      |             | B             | Négative    | B3      | Négative    |
| 2018  |      |             | B             | Stable      | Caa1    | Stable      |
| 2019  |      |             |               |             | Caa1    | Positive    |
| 2020  |      |             | CCC           |             |         |             |
| 2021  |      |             | B-            | Stable      |         |             |
| 2022  | B-   |             | B-            | Positive    | B3      | Positive    |

L'agence de notation Fitch maintient la note souveraine du Gabon à B-. L'envolée des prix du pétrole constatée en 2022, une gestion maîtrisée des dépenses et une meilleure mobilisation des recettes non pétrolières ont permis de maintenir la note souveraine du pays avec des perspectives d'évolution positives, servant ainsi à améliorer les paramètres budgétaires du Gabon sans oublier la dette/PIB qui reste sur une trajectoire descendante.

##### 3.1.2. Stratégie de gestion de la notation souveraine

Dans un contexte macro-économique difficile et en vue d'améliorer la notation souveraine du Gabon auprès des trois agences internationales de rating à savoir, S&P, Fitch et Moody's, les autorités gabonaises se sont engagées à améliorer leur communication financière. En effet, les autorités ont mis en place des sites internet interactifs et exhaustifs permettant l'accès à l'information financière du pays, notamment, les publications de Lois des finances, les rapports d'exécution des budgets et la mise en œuvre des réformes économiques. De même, des tournées d'information ont été organisées auprès des principaux investisseurs et détenteurs de titres gabonais à l'international et dans la sous-région. Enfin, les revues de finances publiques ont été menées par le FMI (Article 4), la Banque Mondiale ainsi que les agences de notation.

A cela s'ajoute la consolidation des résultats du PRE, l'apurement complet des arriérés nouvellement accumulés et très spécifiquement la mise en œuvre du PAT, à travers la stabilisation des recettes budgétaires et du programme d'investissements publics issus de restructuration des activités des secteurs économiques clés. Toutes ces actions retenues par le gouvernement devraient permettre à terme de renforcer la Notation du Gabon, en dépit des contrecoûts enregistrés jusqu'à lors.

A terme, les Autorités gabonaises prévoient de retrouver d'ici fin 2023, la notation BB détenue jusqu'en 2014.

## **3.2. Emissions à l'international**

### **3.2.1. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic 8,2% Notes Due 2017"**

Cet emprunt a été émis en fin 2007, pour un montant de 1 milliard USD, et a été assorti d'un taux d'intérêt de 8,2%, payable semestriellement. Il est remboursable « in fine » avec une maturité de 10 ans (2017). Cet emprunt est coté auprès du London Stock Exchange. L'Etat Gabonais a, au 31 décembre 2012, procédé à plusieurs rachats de titres pour un montant cumulé de 172 382 120 USD à partir d'un compte séquestre ouvert dans les livres de la Banque Mondiale. Lors de l'émission obligataire internationale du 05 décembre 2013, une partie du produit de cet emprunt a servi à un nouveau rachat de ces titres, pour une valeur totale de 609 488 880 USD. Un autre rachat de titres a été effectué en février 2015, pour un montant de 56 890 000 USD. Ainsi, ces opérations effectuées de façon globale, légèrement au-dessus du pair, ont permis d'amortir par anticipation l'emprunt obligataire international de 2007 à hauteur de 838 761 000 USD.

### **3.2.2. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 1,500,000,000 6,375% Amortizing Notes Due 2024"**

Cet Eurobonds, émis en décembre 2013 pour un montant de 1,5 milliards USD et d'une maturité de 11 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 6,375%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 500 000 000 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2022, 2023 et 2024. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 107,7% au 30 septembre 2014. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 609 488 880 USD, des obligations internationales émises en 2007. Les ressources restantes après déduction des frais d'émission, soit 887 911 120 USD, ont été affectées à la mise en œuvre du Schéma Directeur National des Infrastructures (SDNI).

### **3.2.3. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 500,000,000 6,95% Notes Due 2025"**

Dix-huit (18) mois après la dernière émission de 2013, le Gabon réussit en juin 2015 une nouvelle émission Eurobonds de 500 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité de 10 ans, émis au pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission a suscité l'intérêt de plus de 200 investisseurs internationaux enregistrant un taux de souscription de plus de 5,5 fois pour un volume d'ordres recueillis de plus d'USD 2,75 milliards. Cette Emission s'est vue attribuée un rating de B+ par Standard & Poors, B par Fitch et Ba3 par Moody's. Les ressources de l'émission sont destinées à financer essentiellement les infrastructures énergétiques, routières et de distribution d'eau potable.

### **3.2.4. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 200,000,000 6,95% Notes Due 2025"**

Après un peu plus de deux (2) ans d'absence sur le marché international de la dette, le Gabon a réussi en août 2017 une nouvelle émission Eurobonds de 200 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité d'un peu moins de 8 ans, émis au prix de 100,587% du pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission Eurobonds a été consolidée avec celle de 2015 et toutes deux ne forment qu'une seule émission de 700 millions d'USD au taux de 6,95% et ayant pour date de maturité le 16 juin 2025.

### **3.2.5. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 1,000,000,000 6,625% Amortizing Notes Due 6 February 2031"**

Cet Eurobonds, émis en février 2020 pour un montant de 1,0 milliards USD et d'une maturité de 11 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 6,625%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 333 333 333 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2029, 2030 et 2031. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 102,0% au 30 décembre 2020. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 750 000 000 USD, des obligations internationales émises en 2013. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon

couru et des frais d'émission, soit 184 425 000 USD, ont été affectées au financement des investissements inscrits au budget de l'Etat en 2020.

### **3.2.6. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 800,000,000 7,00% Amortizing Notes Due 24 November 2031"**

Cet Eurobond, effectué en novembre 2021 pour un montant de 800,00 millions USD et d'une maturité de 9 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 7,00%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 266,000,000 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2029, 2030 et 2031. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de London Stock Exchange (LSE), avoisinait les 100,0% au 24 novembre 2021. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 662 674 236 USD, des obligations internationales émises en 2013. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon couru et des frais d'émission, soit 137 325 764 USD, ont été affectées au financement des investissements inscrits au budget de l'Etat en 2022.

Au total sur un encours d'Eurobonds de 5,000 milliards USD émis par le Gabon depuis 2007, un montant total de 2,413 milliards USD a été remboursé. L'encours restant dû au 31 décembre 2021 se chiffre donc à 2,587 milliards USD. Par ailleurs, aucun incident de paiement n'est enregistré à ce jour sur ces opérations.

## **3.3. Emissions locales**

### **3.3.1. Par Appel Public à l'Épargne**

#### **3.3.1.1. Emprunt Obligataire de 2007**

En fin 2007, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité six (6) ans, avec un taux d'intérêt net de 5,5% par an. Sur un montant sollicité de 100,0 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 81,54 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- **Banques (73,9%) ;**
- **Compagnies d'assurance (12,0%) ;**
- **Entreprises (9,1%) ;**
- **Particuliers (5,0%).**

La répartition de ces souscriptions par pays :

- **Gabon (40,7%) ;**
- **Congo (24,6%) ;**
- **Guinée Equatoriale (18,4%) ;**
- **Cameroun (13,8%) ;**
- **Tchad (1,2%) ;**
- **République Centrafricaine (1,2%).**

Cet emprunt a été entièrement remboursé en 2013.

#### **3.3.1.2. Emprunt Obligataire de 2015**

En Septembre 2015, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Sur un montant sollicité de 80,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 84,62 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- **Banques (82,64%) ;**
- **Compagnies d'assurance (7,17%) ;**

- **Entreprises (7,63%) ;**
- **Particuliers (2,56%).**

La répartition de ces souscriptions par pays :

- **Gabon (61.28%) ;**
- **Congo (29,65%) ;**
- **Cameroun (6,33%) ;**
- **Guinée Equatoriale (2.48%) ;**
- **Autres : 0,26%.**

Comme pour l'emprunt précédent, ce dernier a été entièrement éteint sans incident en 2020.

### ***3.3.1.3. Emprunt obligataire de 2016***

En Juillet 2016, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 98,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 134,94 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- **Banques (88,93%) ;**
- **Entreprises (5,50%) ;**
- **Compagnies d'assurance (3,13%) ;**
- **Particuliers (2,44%).**

La répartition de ces souscriptions par pays :

- **Cameroun (40,69%) ;**
- **Gabon (31,02%) ;**
- **Congo (15,34%) ;**
- **Guinée Equatoriale (6,71%) ;**
- **République Centrafricaine (3,71%) ;**
- **Autres : 2,53%.**

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

### ***3.3.1.4. Emprunt obligataire de 2017***

En Décembre 2017, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 100,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 131,39 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- **Entreprises (63,33%) ;**
- **Banques (24,78%) ;**
- **Compagnies d'assurance (4,18%) ;**
- **Institutionnels (6,67%) ;**
- **Particuliers (0,27%).**

La répartition de ces souscriptions par pays :

- **Gabon (94,41%) ;**

- **Cameroun (5,51%) ;**
- **Togo (0,08%) ;**

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

### ***3.3.1.5. Emprunt obligataire de 2019***

En octobre 2019, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Sur un montant sollicité de 100,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 126,34 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- **Banques (92,8%) ;**
- **Entreprises (4,6%) ;**
- **Compagnies d'assurance (0,8%) ;**
- **Particuliers (1,8%).**

La répartition de ces souscriptions par pays :

- **Cameroun (60,1%) ;**
- **Gabon (29,4%) ;**
- **Congo (4,8%) ;**
- **Guinée Equatoriale (1,6%) ;**
- **République Centrafricaine (2,5%) ;**
- **Autres : 1,6%.**

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 558,83 milliards de FCFA par APE. Au 31 décembre 2020, l'encours de ces émissions se chiffre à 225,77 milliards de FCFA. Cela correspond à des remboursements effectifs s'élevant à 333,06 milliards de FCFA, les emprunts émis en 2007 et 2015 ayant été entièrement soldés. Pour ces opérations également, aucun incident de paiement n'a été relevé.

### ***3.3.1.6. Emprunt obligataire de 2021***

En juin 2021, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Sur un montant sollicité de 175,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 188,8 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- **Banques (90,48%) ;**
- **Compagnies d'assurance (3,91%) ;**
- **Autres (5,61%).**

La répartition de ces souscriptions par pays :

- **Gabon (71,0%) ;**
- **Cameroun (28,9%)**
- **Congo (0,1%).**

La première échéance de cet emprunt a eu lieu en juin 2022.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 747,63 milliards de FCFA par APE. Au 31 décembre 2021, l'encours de ces émissions se chiffre à 316,43 milliards de FCFA. Cela correspond à des remboursements

effectifs s'élevant à 431,20 milliards de FCFA, les emprunts émis en 2007, 2015 et 2016 ayant été entièrement soldés. Pour ces opérations également, aucun incident de paiement n'a été relevé.

### 3.3.1.7. Emprunt obligataire de 2022

En octobre 2022, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité six (6) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Sur un montant sollicité de 175,00 milliards de FCFA a été entièrement levé. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- **Banques (75,15%) ;**
- **Compagnies d'assurance (11,59%) ;**
- **Autres (13,27%).**

La répartition de ces souscriptions par pays :

- **Gabon (53,22%) ;**
- **Cameroun (42,87%)**
- **Tchad (2,87%).**

La première échéance de cet emprunt a eu lieu en novembre 2023.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 922,63 milliards de FCFA par APE. Au 31 décembre 2022, l'encours de ces émissions se chiffre à 401,43 milliards de FCFA.

### 3.3.2. Par adjudication

#### 3.3.2.1. Emissions de Bons du Trésor Assimilables (BTA)

De Mai 2013 à Avril 2023, le Gabon a procédé pour les besoins de gestion de sa trésorerie 397 émissions de BTA totalisant un montant de 4089,81 milliards de FCFA. Les BTA à 13 semaines se chiffrent à 1 848,47 milliards de FCFA, soit 45,2% du montant émis. Les BTA à 26 semaines avec un encours de 1 765,07 milliards de FCFA représentent 43,2% du montant émis et les BTA à 52 semaines dont les émissions globales s'élèvent à 476,26 milliards de FCFA totalisent 11,6% des émissions.

Tableau 8: Emissions de Bons du Trésor Assimilables de 2013 à avril 2023 (En milliards de Fcfa)

| Instruments            | 2013       | 2014      | 2015       | 2016       | 2017       | 2018       | 2019       | 2020       | 2021       | 2022       | 04/2023    | Total        |
|------------------------|------------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|
| <b>BTA 13 Semaines</b> | 130        | 16        | 18         | 70         | 140        | 379        | 435        | 311        | 147        | 147        | 56         | 1 848        |
| <b>BTA 26 Semaines</b> | 19         | 58        | 60         | 95         | 228        | 240        | 159        | 272        | 318        | 257        | 58         | 1 765        |
| <b>BTA 52 Semaines</b> | -          | -         | 65         | 107        | 12         | 15         | 64         | 45         | 72         | 83         | 13         | 476          |
| <b>Total</b>           | <b>149</b> | <b>74</b> | <b>143</b> | <b>272</b> | <b>380</b> | <b>634</b> | <b>658</b> | <b>628</b> | <b>538</b> | <b>487</b> | <b>127</b> | <b>4 089</b> |

Source : BEAC – DGCPT

Rendu à Avril 2023, le Gabon a réalisé 16 émissions de BTA sur le marché monétaire depuis le début de l'année en cours, avec un montant total levé sur la période de 126,4 milliards de F CFA.

Pour l'année 2022, l'offre des Bons du Trésor Assimilables de la République Gabonaise a été absorbée par le réseau des SVT à hauteur de 487,7 milliards de FCFA pour un total de 53 émissions. Les remboursements sur la période s'établissent à 504,5 milliards de FCFA, soit une situation nette cumulée de 16,8 milliards de FCFA, ce qui porte l'encours des BTA à fin décembre 2022 à 339,8 milliards de FCFA.

Le taux de couverture moyen enregistre une hausse de 9 points, soit 91% en 2022 contre 81% en 2021. Le taux de souscription a oscillé entre 36% et 350%, pour se situer à un taux moyen de 144% à fin décembre 2022



contre 118% sur l'exercice 2021, soit une hausse de 26 points. Néanmoins on note une baisse de l'activité sur la période, avec un volume global de souscriptions qui a fléchi de 9,74% pour se situer à 760 791 millions de FCFA en 2022 contre 842 149 millions de FCFA sur l'exercice précédent. En effet, un rapport récent de la CRCT a relevé un fort repli des souscriptions de 13,9 points dans la zone CEMAC entre octobre 2021 et octobre 2022, soit un taux de souscription moyen de 100,41% contre 114,31% entre octobre 2020 et octobre 2021.

Les émissions de BTA ont été essentiellement concentrées sur les courtes maturités. En effet, au titre de l'année 2022 sur 53 adjudications, le Trésor Public a réalisé 17 adjudications de BTA à 13 semaines pour un volume de 147,21 milliards de FCFA, 28 adjudications de BTA à 26 semaines pour un volume de 257,35 milliards de FCFA et 8 adjudications de BTA à 52 semaines pour un volume de 73,19 milliards de FCFA.

A l'instar des années précédentes, les SVT ont affiché leur appétence pour les instruments à plus court terme.

On note globalement sur l'exercice 2022 une légère hausse des taux moyens pondérés, malgré la baisse observée à la fin du 1er semestre 2022. En effet par rapport à 2021, ils ont respectivement varié à la hausse d'environ 0,14% pour les 13 semaines, 0,07% pour les 26 semaines et 0,02% pour les 52 semaines.

En raison d'une baisse du volume servi de 99 245 millions de Francs FCFA, soit 576 991 millions de Francs FCFA en 2021 contre 477 746 millions de Francs FCFA en 2022, les intérêts payés pour les émissions de BTA en 2022 s'élèvent à 14 161 millions de Francs CFA, contre 16 340 millions de Francs CFA en 2021 soit une baisse de 2 179 millions de Francs CFA. Ainsi, les TMP enregistrent une progression à fin décembre 2022, pour se situer à 5,49% sur les BTA à 13 semaines contre 4,81% qu'ils affichaient à la même période l'année précédente, soit 0,68 points de hausse. Pour les maturités à 26 semaines 5,85% contre 5,45% à fin décembre 2021, soit 0,40 points de hausse. Sur les BTA à 52 semaines 6% contre 5,86%, soit 0,14 points de plus que l'année précédente.

A l'instar de l'année précédente, sur le compartiment BTA la République Gabonaise offre juste après le Cameroun, les taux de rendement les plus bas du marché de la CEMAC.

A fin décembre 2022, le taux de participation des SVT présente une hausse de 4,54 points soit 29,39% en 2022 contre 24,86% l'année précédente.

Les SVT résidents affichent un regain d'activité avec une hausse du taux de participation de 12,36 points, soit 43,40% en 2022 contre 30,51% en 2021. Les plus dynamiques sur l'exercice ont été Ecobank Gabon (72%), BGFIBANK Gabon (51%) et UGB (45,28%). Comparativement à 2021, les taux de participation sont en hausse de 64,92 points pour Ecobank Gabon, 15,35 points pour BGFIBANK Gabon et 11,51 points pour BICIG. UGB et UBA Gabon enregistrent quant à eux respectivement une baisse de 24,21 points et 3,13 points, pour se situer à 45% et 35,85% en 2022 contre 69% et 38,98% en 2021.

L'activité des SVT non-résidents demeure stable dans son ensemble sur l'exercice 2022, avec un taux de participation de 22,50% contre 22,69% en 2021. En effet, on note d'une part un fort recul d'UBA Cameroun (38,95 points), de CDC (20,50 points) et de SCBC (9,18 points).

D'autre part, on constate une accélération de l'activité pour Ecobank Cameroun et BSCA qui enregistrent une hausse respective de 28,97 points et 16,25 points. Les plus dynamiques sur la période, ont été Ecobank Cameroun, Afriland First Bank Cameroun, Société Générale Cameroun, et BSCA avec des taux de participation respectifs de 84,91%, 56,60%, 49,06% et 26,42%. On constate une baisse d'activité des groupes UBA et Attijariwafa sur le compartiment des BTA. A l'inverse, le groupe ECOBANK affiche un regain d'activité comme le démontre le taux de participation moyen de ses différentes filiales. Ainsi, ce dernier a été le plus actif du réseau des SVT de la République Gabonaise sur ce compartiment

### **3.3.2.2. Emissions d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA)**

En 2022, afin de financer ses besoins à moyen terme, l'Etat gabonais a enregistré 28 émissions d'OTA dont 12 nouvelles lignes et 16 abondements de lignes pour des maturités allant de 3 à 10 ans, contre 40 émissions réalisées en 2021 dont 17 nouvelles lignes.



Tableau 9: Emissions d'Obligations du Trésor Assimilables de 2013 à avril 2023 (En millions de Fcfa)

|               | 2013      | 2014      | 2015      | 2016      | 2017     | 2018       | 2019       | 2020       | 2021       | 2022       | 04/2023    | Total        |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|
| <b>2 ANS</b>  |           |           | 17        | 20        | 8        | 87         | 36         | 107        | 110        | -          | 30         | 415          |
| <b>3 ANS</b>  | 26        | 37        |           |           |          | 14         | 78         | 124        | 247        | 152        | 86         | 764          |
| <b>4 ANS</b>  |           |           |           |           |          |            |            | 34         |            | 56         | 46         | 137          |
| <b>5 ANS</b>  |           |           |           |           |          | 10         | 32         | 79         | 96         | 84         | 28         | 329          |
| <b>7 ANS</b>  |           |           |           |           |          |            |            | 40         | 13         | -          | 21         | 74           |
| <b>10 ANS</b> |           |           |           |           |          |            |            |            | 8          | 7          |            | 15           |
| <b>Total</b>  | <b>26</b> | <b>37</b> | <b>17</b> | <b>20</b> | <b>8</b> | <b>111</b> | <b>146</b> | <b>384</b> | <b>474</b> | <b>299</b> | <b>211</b> | <b>1 734</b> |

Source : BEAC – DGCPT

A l'instar des BTA, on note à fin décembre 2022, la présence de l'ensemble des États de la sous-région sur le compartiment des OTA. En effet, la CRCT a souligné que l'activité y a légèrement progressé de 1,75% entre octobre 2021 et octobre 2022 pour atteindre 116 adjudications contre 114 entre octobre 2020 et octobre 2021 (source BEAC). En dépit de l'absence d'une pondération zéro pour les OTA, l'Etat gabonais a enregistré en 2022 un volume d'émissions d'OTA d'un montant global de 299,02 milliards de Francs CFA. Ce montant est en baisse par rapport à l'exercice précédent qui affichait 474,67 milliards de Francs, soit une réduction de 175,65 milliards de Francs CFA. Les remboursements sur la période s'établissent à 184,05 milliards de FCFA, soit une situation nette cumulée de 114,97 milliards de FCFA, ce qui porte l'encours à fin décembre 2022 à 1 086,19 milliards de FCFA.

Les OTA se sont vendues pour l'essentiel en dessous du pair, à un prix moyen pondéré de 91,37% sur l'année pour un volume total servi de 299,02 milliards de FCFA. A l'instar de l'année précédente, les prix demeurent particulièrement élevés, soutenant par la même occasion une hausse substantielle de la courbe des taux. En effet, ces taux ont oscillé dans une fourchette de prix de 90,17% à 93,17%. Néanmoins, bien qu'on note un relèvement du prix minimum proposé, soit 90,17% contre 89,03 en 2021, les prix moyens se stabilisent à 91%.

A fin 2022, les SVT ont réalisé une meilleure performance sur les émissions d'OTA. En effet, sur les 19 SVT du réseau, le Trésor Public gabonais a enregistré la participation de 17 aux séances d'adjudications contre 14 l'année précédente.

Les SVT les plus dynamiques sur le compartiment OTA ont été Ecobank Cameroun avec un taux de participation de 69%, UBC avec 65%, Afriland first Bank avec 62%, UGB avec 54% et CDC avec 50%. On note un regain d'activité sur le marché des OTA pour UBA Cameroun et Commercial Bank Cameroun qui enregistrent des bonds respectifs de 27 points et 14 points, pour se situer à 35% et 19% en 2022 contre 8% et 5% en 2021. CASCB, BGFIBANK Gabon, et BICIG ne sont pas en reste, et affichent également une hausse du taux de participation sur ce compartiment avec respectivement 35%, 27%, et 8% contre 30%, 23% et 3%.

A l'inverse, Ecobank Gabon et UBA Gabon affichent un repli, et se situent respectivement à 27% et 19% en 2022 contre 33% et 25% en fin 2021. La participation des autres SVT demeure faible, oscillant entre 0% et 15%. L'analyse groupe, nous permet de constater que le groupe UBC est le plus actif sur ce compartiment, avec une activité qui a progressé de 35 points pour se situer à 65% en 2022 contre 30% sur l'exercice précédent. Il est suivi du groupe ATTIJARIWafa qui enregistre un taux de participation de 46%, et Ecobank Cameroun 36%. Le groupe Afriland n'est pas en reste, et affiche un taux de participation de 31% malgré l'absence totale de CCEI Bank.

A fin décembre 2022, l'encours des OTA émises par le Trésor public gabonais est détenu essentiellement par 6 SVT ; UGB détient la plus grande part de marché (15,64%) en chute de 3,10 points par rapport à fin 2021, suivi de UBC (15,25%) qui regagne en activité sur ce compartiment avec une hausse de 7,98 points par rapport à 2021, CASCB (12,66%) en baisse de 0,03 point par rapport au 31 décembre 2021, Ecobank Cameroun (11,23%) en baisse de 0,99 points par rapport à l'exercice précédent, Ecobank Gabon (10,99%) en baisse de 1,99 points, puis CDC (7,65%) en baisse de 2,02 points par rapport à l'exercice précédent. Contrairement aux BTA, la majeure partie des titres est détenu par les SVT localisés au Cameroun soit 52% contre 37,33% pour les SVT locaux. Les autres pays se partageant les 10,66% restants. Comparativement à 2021, la part des SVT locaux enregistre une

chute de 7,05 points. L'analyse groupe nous montre que le groupe ATTIJARIWafa détient les plus grosses parts de marché soit 35,95%, suivi de Ecobank avec 22,82%, UBC avec 15,25%, UBA 9,84% et AFB 7,38%.

La courbe de taux de rendement à fin décembre 2022 des trois Etats les plus actifs sur le marché sous-régional nous présente une tendance haussière aussi bien pour le Congo, que pour le Gabon sur un horizon de 3 mois à 10 ans. Les rendements de l'Etat gabonais ont relativement régressé par rapport à l'année précédente oscillant entre 5,59% et 8,50% contre 7,58% et 8,77% à fin décembre 2021.

L'Etat du Cameroun présente une courbe relativement stable entre 3 et 6 mois, avant d'afficher une hausse entre 6 mois et 10 ans. Comparativement à l'année précédente pour l'Etat camerounais, on observe une envolée des taux allant de 3.66% à 6.63% à fin décembre 2022 contre un intervalle allant de 1.80% à 5.72% pour la même période en 2021. Au-delà de 3 ans, on constate que les rendements sont relativement stables pour le Cameroun et le Gabon et légèrement en baisse pour le Congo à partir de 4 ans.

Bien que les taux de rendement de l'Etat gabonais demeurent relativement élevés sur le compartiment OTA, ils restent plus bas que ceux de certains Etats de la CEMAC.

## **VI. POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ACTUELLES**

## 1. Perspectives économiques

En 2023, l'environnement économique mondial se caractériserait par un ralentissement de l'activité. Celle-ci serait influencée par une décélération dans l'ensemble des pays avancés, mais atténuée par la croissance haussière des pays en voie de développement. Par ailleurs, les conflits politiques, notamment le prolongement de la guerre en Ukraine et le spectre d'un reconfinement lié à la remontée des contaminations au Covid-19, obscurcirait les perspectives économiques.

L'expansion resterait assujettie à la fluctuation des prix des matières premières, au repli du volume des marchandises échangées (3,2% en 2023 contre 4,1% en 2022) et aux déséquilibres financiers entre les différentes zones économiques.

Le marché du travail, corrélé au niveau de l'activité, n'observerait pas de grands bouleversements. Le nombre des demandeurs d'emploi au niveau de la planète demeurerait encore à des seuils importants. Parallèlement, les déficits budgétaires des pays riches continueraient de croître.

Dans ce contexte, l'expansion du PIB serait estimée à 2,7% en 2023 contre 3,2% l'année précédente.

### 1.1. La conjoncture dans les principaux pays développés

Pour les pays avancés, la croissance annuelle se situerait à 1,1% contre 2,4% en 2022. Les perspectives dans les principaux pays seraient moroses, en raison de la hausse de l'inflation, de la baisse des échanges commerciaux et d'une résurgence attendue de la pandémie.

Aux Etats-Unis, la croissance s'établirait en baisse à 1,0% contre 1,6% en 2022. Ce repli des performances découlerait d'une politique monétaire moins accommodante et des effets de la persistance de l'inflation.

Fortement exposée aux effets externes, en raison de sa forte dépendance aux exportations, l'activité économique de l'archipel nippon ralentirait à 1,6% en 2023 contre 1,7% l'année précédente. En outre, le pays devrait faire face à l'alourdissement de son déficit budgétaire et au manque de main-d'œuvre, en liaison avec le vieillissement de sa population.

Dans la zone euro, le PIB ralentirait fortement à 0,5% en 2023 contre 3,1% en 2022, en raison de la flambée des prix de l'énergie et des biens alimentaires, notamment en raison de l'impact de la guerre en Ukraine.

En Allemagne, l'enlisement du conflit Russo-Ukrainien pousserait le gouvernement à accroître certaines dépenses pour soulager les ménages et les entreprises, en raison de la flambée des coûts de l'énergie et des problèmes d'approvisionnement. Dans ce contexte, l'économie allemande afficherait un taux négatif de 0,3% en 2023 contre une croissance positive de 1,5% un an auparavant. Parallèlement en France, l'expansion se tasserait, en lien avec l'effritement de la consommation des ménages dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat. Ainsi, le PIB progresserait à 0,7% contre 2,5% l'année précédente.

Le conflit russo-ukrainien impacterait également la croissance italienne en raison de facteurs tels que la hausse des prix de l'énergie et les problèmes de chaîne d'approvisionnement. En effet, l'économie italienne serait en récession avec un taux de croissance du PIB de -0,2% contre une consolidation à +3,2% en 2022. Concomitamment, celui de l'Espagne décélérerait de 1,2% contre 4,3% un an plus tôt.

Au Royaume-Uni, la croissance de l'économie s'établirait à 0,3% en 2023 contre 3,6% en 2022, en raison de la flambée des prix des biens de consommation.

### 1.2. La conjoncture dans les pays émergents et en développement

En 2023, les pays émergents et en développement maintiendraient leur croissance à 3,7%, malgré les évolutions diverses observées au sein de cet ensemble.

Les pays en transition d'Europe de l'Est enregistreraient une croissance du PIB qui se situerait à 0,6% en 2023 contre 0,0% un an plus tôt. Toutefois, l'enlisement du conflit avec l'Ukraine et les sanctions émises par l'ensemble

des pays avancés impacteraient sur la croissance de la Russie. Ainsi, le PIB russe reculerait encore à -2,3% contre -3,4% en 2022.

La croissance des pays émergents d'Asie serait en hausse de 4,9% contre 4,4% en 2022, sous l'impulsion des économies chinoise et indienne. En effet, le PIB de la Chine, tiré par la concrétisation de nombreux projets dans le domaine des infrastructures et divers investissements en cours dans le cadre du programme des Routes de la Soie, croîtrait de 4,4% (après 3,2% en 2022). En revanche, celui de l'Inde ralentirait à 6,1% après 7,4% en 2022.

En liaison avec la contraction des échanges mondiaux, l'activité économique au sein des pays de l'Amérique latine baisserait à 1,7% en 2023 contre 3,5% un an plus tôt. Cette tendance résulterait des moindres performances des principales économies de la zone, notamment celles du Mexique à 1,2% contre 2,1% en 2022 et du Brésil à 1,0% contre 2,8% en 2022.

Le maintien des cours de l'or noir permettrait aux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord d'engranger d'importantes recettes pétrolières. Dans ce contexte, la croissance économique se situerait à 3,6% en 2023.

L'Afrique subsaharienne atteindrait une croissance de 3,7% contre 3,6% en 2022. Au sein de cet ensemble, la croissance du PIB du Nigéria et de l'Afrique du Sud s'estimerait à 3,0% et 1,1%, respectivement.

### **1.3. La conjoncture dans les pays de la CEMAC**

La dynamique haussière de l'activité économique de la CEMAC devrait se maintenir, avec une progression du PIB réel de 3,3 % en 2023, de 3,0 % en 2024 et de 3,3 % en 2025, après 3,5 % en 2022, tirée principalement par le secteur non pétrolier.

En particulier, les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'agro-industrie se relanceraient grâce aux différents programmes d'impulsion des stratégies de diversification du tissu économique, ainsi que l'industrie extractive (manganèse, or, diamant, bauxite, zinc, etc.) et du bois.

Dans un contexte économique international caractérisé par les effets récessifs de la crise russo-ukrainienne (fortes pressions inflationnistes du fait du renchérissement des prix des produits alimentaires et de l'énergie, perturbations successives des chaînes logistiques et financières du fait des sanctions, etc.), les principaux résultats suivants sont attendus pour la CEMAC :

- un creusement du déficit budgétaire, base engagements, hors dons, qui fluctuerait en moyenne autour de -1,2 % du PIB sur la période 2023-2025, après un excédent de 1,2 % du PIB en 2022 ;
- une dégradation progressive du solde extérieur courant, dons inclus, qui baisserait de 2,2 % du PIB en 2023 à 1,2 % du PIB en 2024 puis à -0,1 % du PIB en 2025, contre 3,9 % du PIB en 2022, en relation essentiellement avec la détérioration anticipée des termes de l'échange sur la période.

### **1.4. L'évolution des cours des produits de base**

En 2023, les prix des matières premières se retourneraient pour se replier de 10,7%. Cela s'expliquerait par l'atonie de l'activité commerciale induite par la guerre en Ukraine, notamment la perturbation des échanges via la Mer Noire. Ainsi, les prix des produits énergétiques chuteraient de 12,9%. Dans le même temps, les fondamentaux des marchés s'orienteraient vers un ajustement baissier de 7,6% (en moyenne annuelle) des cours des matières premières agricoles.

#### **1.4.1. Le pétrole**

Sur la période, l'OPEP anticipe une augmentation de la demande mondiale de pétrole de 2,7 millions de barils par jour (mb/j) pour atteindre une moyenne de 103 mb/j. Néanmoins, le marché de l'or noir pourrait être négativement impacté par l'évolution géopolitique en Europe de l'Est et le resserrement financier mondial dans un contexte de hausse de l'inflation.

Dans ce contexte, les cours fléchiraient fortement en 2023. En moyenne, ils baisseraient de 16,4% pour s'établir à 83,53 dollars contre 99,9 dollars projetés en 2022.

#### **1.4.2. Les oléagineux**

Le département américain de l'agriculture (USDA) anticipe une hausse de 10% de la production mondiale d'oléagineux pour la campagne 2022/2023, soit 525,73 Mt contre 477,93 Mt pour l'actuelle campagne (2021/2022).

S'agissant de l'huile de palme, les prix pâtiraient de la désorganisation du commerce dans la Mer Noire du fait du conflit russo-ukrainien, de la résurgence de la pandémie de Covid-19 en Chine mais également du ralentissement de la croissance mondiale. En conséquence, le prix de l'huile de palme se situerait en moyenne à 871,43 dollars la tonne, en baisse de 25%.

#### **1.4.3. Le caoutchouc**

Les prix du caoutchouc naturel reculeraient de 8% à 80,05 cents le kilogramme en 2023. L'incertitude continue d'entourer l'industrie automobile (en Chine et au Japon, notamment) et serait à l'origine de la mauvaise orientation de la demande, entraînant de fait la baisse des cours.

#### **1.4.4. Le café**

L'Agence Américaine de l'Agriculture (USDA) table sur une production mondiale de café en augmentation d'environ 4,5% pour la campagne 2022/2023. Pour l'USDA, le Brésil, premier producteur mondial, enregistrerait une production de 41,5 millions de sacs d'Arabica et 22,8 millions de sacs de Robusta. Dans ce contexte, le marché enregistrerait une détente des prix en 2023. Ainsi, les cours de l'Arabica et du Robusta seraient projetés respectivement à 225,75 (11%) cent la livre et 97,01 (-5%) cents la livre.

#### **1.4.5. Le cacao**

Selon l'Organisation internationale du cacao (Icoco), pour le compte de la campagne 2022/2023, le marché serait suffisamment approvisionné et les perturbations liées à la pandémie s'atténueraient progressivement. En conséquence, le prix du cacao baisserait de 2% à 2 243,12 dollars la tonne.

#### **1.4.6. Le sucre**

La production mondiale de sucre en 2022/23 (octobre/septembre) augmenterait de 5 Mt (+2,7%) pour atteindre 189,1 Mt par rapport aux 184,2 Mt de cette saison (2021/22), tandis que la consommation apparente n'augmenterait que d'environ 2,6 Mt (1,4%) d'une année sur l'autre pour atteindre 186,8 Mt en raison d'un ralentissement attendu de l'activité économique mondiale. En conséquence, les cours mondiaux du sucre s'établiraient à 18,49 cents la livre, en retrait de 2,8%.

#### **1.4.7. L'or**

En 2023, le marché de l'or serait une nouvelle fois influencé par la consolidation du dollar américain et de la politique monétaire de la Banque Centrale américaine (FED) qui se traduirait par le relèvement des taux d'intérêt. L'or devrait être impacté par l'inflation. Dans ce contexte, le prix de l'or se situerait à 1 759,7 dollars américains contre 1 795,9 dollars en 2022, en baisse de 2%.

## 2. Situation économique nationale<sup>1</sup>

### 2.1. Les principaux secteurs d'exportation

#### 2.1.1. Le secteur pétrolier

La production nationale de pétrole se situerait à 80,22 millions de barils (10,99 millions de tonnes métriques) en 2023, en hausse de 3,1% par rapport à 2022. Cette amélioration de la production se justifierait par la poursuite des activités de forage et de reconditionnement de puits et ce, malgré le déclin naturel du rendement des puits matures. Dans le même temps, le prix moyen du panier de brut gabonais s'établirait autour de 75 dollars le baril.

#### 2.1.2. Le secteur des mines

En 2023, l'activité d'extraction de minerai et d'aggloméré de manganèse devrait consolider les performances enregistrées ces dernières années. Ainsi, la production de manganèse atteindrait 10 896,5 millions de tonnes, en augmentation de près de 9,5% par rapport aux projections de 2022. Parallèlement, les exportations suivraient la même tendance pour se situer à 10,025 millions de tonnes.

#### 2.1.3. Les industries du bois

Les industries de transformation du bois seraient en hausse en 2023. En effet, la production des bois débités progresserait de 7,4% à environ 1695,3 millions de m<sup>3</sup>, toujours en lien avec le renforcement continu du tissu industriel, l'amélioration de l'approvisionnement des usines en matières premières (grumes), et la montée en puissance des usines installées dans les zones économiques de Nkok et Ikolo. Les ventes resteraient tirées par le rebond attendu de l'économie chinoise.

### 2.2. Les autres secteurs d'activité

#### 2.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le secteur de l'agriculture enregistrerait de nouvelles performances positives en 2023, notamment dans les productions de rente. Ainsi, la production de l'huile de palme brute s'établirait à 152 625 tonnes, grâce à l'amélioration du rendement des plantations d'Olam Palm. De même, la normalisation de l'activité de SIAT Gabon permettrait de porter la production nationale de caoutchouc à 9 855 tonnes.

#### 2.2.2. Les agro-industries

Les performances de la branche de l'agro-industrie seraient bien orientées en 2023. En effet, portée par l'huile de palme brute, le caoutchouc usiné et les boissons gazeuses et alcoolisées, sa production augmenterait de 3,5%.

#### 2.2.3. Les autres industries

En 2023, la branche des autres industries de transformation se caractériserait par une consolidation de ses performances (+3,2%), sous l'impulsion des segments matériaux de construction, fonderie et chimie. Ce relèvement serait corrélé à la fermeté des commandes des principaux clients (génie civil, logements, bois, etc.), mais également de la demande extérieure (Chine, notamment pour la fonderie des métaux ferreux et non ferreux). Par ailleurs, l'industrie minière, notamment la production d'alliages de silico et de dioxyde de manganèse, se renforcerait de 6,2% grâce à la maîtrise de l'outil de production et à l'amélioration des approvisionnements en matières premières.

#### 2.2.4. Les BTPs

L'activité dans le secteur BTP progresserait de 5,5% en 2023, en raison de la poursuite des travaux de construction de la Transgabonaise, de la réhabilitation de la voie ferrée et de l'achèvement de certains chantiers, notamment les voiries urbaines dans le Grand Libreville, Port-Gentil et Franceville. De même, la

---

<sup>1</sup> Rapport économique, social et financier accompagnant la Loi de finances 2022

production serait soutenue par les travaux d'aménagement de nouveaux barrages hydroélectriques et d'adduction d'eau.

### **2.2.5. L'eau et l'électricité**

La branche Energie et Eau enregistrerait une embellie de sa production en 2023. Elle serait liée à l'augmentation de sa production en électricité de 2,4% à 3 439 Gwh, suite au renforcement de l'outil de production sur l'étendue du territoire national. De même, la production en eau potable suivrait la même tendance avec un accroissement de 3% à 130,4 millions m<sup>3</sup>, soutenue par la mise en service des nouvelles stations de traitement d'eau dans la zone de l'ancienne carrière de CIM Gabon dénommée CIM Gabon 2.

### **2.2.6. Le commerce**

En 2023, le secteur commerce se consoliderait de 2,2%. Ce regain de l'activité résulterait de l'augmentation de la demande, en lien avec le rebond de la croissance économique.

### **2.2.7. Les autres services**

La branche des autres services améliorerait ses performances en 2023, en raison du renforcement des investissements dans l'immobilier, ainsi que le redémarrage progressif des activités des structures hôtelières et touristiques avec la levée des mesures gouvernementales de lutte contre le Covid-19. Ainsi, l'activité des services progresserait de 2,2%.

### **2.2.8. Le transport et auxiliaires**

Le secteur des transports et auxiliaires de transport enregistrerait une nouvelle consolidation de son volume d'activités en 2023 (+4,5%), en lien avec les bonnes performances des secteurs des mines et du bois. À cet effet, le volume global de marchandises acheminées par rails et manipulées dans les différents ports, rades et beaches avoisinerait les 25 millions de tonnes.

## **2.3. Les principales hypothèses macroéconomiques**

Sur la base des réalisations à fin 2021, des résultats des enquêtes économiques nationales d'avril 2022, de l'observé conjoncturel du premier trimestre 2022 et en tenant compte des perspectives révisées des prévisions de l'économie mondiale, les principales hypothèses macroéconomiques sont arrêtées comme suit :

- une production pétrolière en baisse de 2,04% pour s'établir à 10,750 Mt en 2022 contre 10,98 Mt dans la loi de finances initiale ;
- une amélioration du prix de pétrole gabonais de 33,3% à 80 dollars le baril contre 60 dollars le baril dans la loi de finances initiale 2022 ;
- une appréciation du taux de change USD/FCFA pour se situer à 591,8 FCFA le dollar US contre 543,2 FCFA le dollar US dans les prévisions initiales 2022 ;
- une hausse de 4,9% des exportations de manganèse à 9,707 millions de tonnes par rapport aux prévisions initiales de 9,257 millions de tonnes ;
- un prix de la tonne de manganèse en hausse de 20,3% à 143,7 USD comparativement à la loi de finances initiale ;
- une amélioration de la production de bois transformé de 29,6% à 1518,8 milliers de tonnes par rapport à la loi de finances initiale.



Tableau 10: Hypothèses du cadrage macroéconomique

|  | 2021    | 2022     |          |         | 2023     |         | 2024     | 2025     |
|--|---------|----------|----------|---------|----------|---------|----------|----------|
|  | (1)     | LFI (2)  | PLFR (3) | (3)/(2) | PLF      | (4)/(3) |          |          |
| Production pétrolière (en millions de tonnes)            | 10,04   | 10,99    | 10,75    | -2,1%   | 10,99    | 2,2%    | 11,10    | 10,82    |
| Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)              | 69,7    | 60,0     | 80,0     | 33,3%   | 65,0     | -18,8%  | 60,0     | 60,0     |
| Exportation de manganèse (en milliers de tonnes)         | 8 864,5 | 9 257,4  | 9 707,1  | 4,9%    | 10 961,0 | 12,9%   | 11 722,6 | 12 433,7 |
| Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)               | 136,2   | 119,4    | 143,7    | 20,35%  | 145,4    | 1,2%    | 147,2    | 149,0    |
| Taux de change   | 554,2   | 543,2    | 591,8    | 9,0%    | 584,2    | -1,3%   | 577,6    | 571,9    |
| Production de manganèse (en millions de tonnes)          | 9 600,1 | 10 062,4 | 10 551,2 | 4,9%    | 11 914,1 | 12,9%   | 12 742,0 | 13 514,9 |
| Production de bois débité (milliers de m3)               | 1 425,9 | 1 171,8  | 1 518,8  | 29,6%   | 1 660,4  | 9,3%    | 1 840,0  | 2 085,1  |
| Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes) | 107,3   | 112,2    | 107,9    | -3,9%   | 108,4    | 0,5%    | 109,0    | 109,5    |
| Production de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)   | 11,6    | 7,0      | 14,0     | 99,5%   | 17,1     | 22,3%   | 18,6     | 20,4     |

Source : DGEPPF

## 2.4. Les résultats de la projection

### 2.4.1. L'équilibre des biens et services

Sur la base de ces hypothèses, l'activité économique nationale devrait s'améliorer en 2022. Le PIB afficherait un taux de croissance de 2,8% contre 3,0% prévu initialement.

Tableau 11: Evolution du taux de croissance du PIB

|              | 2021        | 2022        |             | 2023        |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|              |             | LF          | PLFR        |             |
| PIB total    | <b>1,5%</b> | <b>3,0%</b> | <b>2,8%</b> | <b>3,2%</b> |
| Pétrole      | -6,7%       | 8,0%        | 7,1%        | 2,2%        |
| Hors pétrole | 2,5%        | 2,5%        | 2,3%        | 3,3%        |

Source : DGEPPF

Côté offre, le secteur hors pétrole enregistrerait une croissance de 2,3% contre 2,5% dans la loi de finances initiale et le taux de progression du secteur de pétrolier passerait de 8,0% dans la LFI à 7,1% dans la loi de finances rectificative. Les moteurs de la croissance du secteur hors pétrole seraient les mines, l'agriculture, le bois, les BTP, les transports et les services. Côté demande, cette croissance serait soutenue à la fois par la demande intérieure et extérieure.

Du point de vue de la production, la performance économique interne serait portée par l'ensemble des secteurs en 2022. Comparativement à la loi de finances initiale 2022, ces prévisions sont en hausse pour les secteurs secondaire et tertiaire et en baisse pour le secteur primaire.

Le secteur primaire serait en hausse par rapport à 2021 mais ralentirait à 6,6% en 2022 contre +7,1% dans la LFI. La bonne tenue du secteur serait tributaire de :

- la hausse d'activité dans l'Agriculture (+5,4% contre +7,5% dans la LFI), en lien avec la hausse de la production de l'huile de palme de 0,5% à 107 872 tonnes et de celle du caoutchouc en progression de 20,8% à 13,968 mille tonnes en 2022, dans un contexte d'accélération de la mise en œuvre du Programme de Développement Agricole et Rural (PADAR-FIDA) ;
- la hausse de la production pétrolière suite à l'arrêt des quotas de production de l'accord de l'OPEP+ et de l'optimisation des champs matures ;

- la bonne tenue de la branche minière (+9,9% contre +6,9% dans la LFI) attribuable au dynamisme des nouveaux gisements de manganèse ;
- la hausse des performances dans l'exploitation forestière (+4,3% contre +3,5% dans la LFI), serait tributaire d'une augmentation de la demande des industries du bois.

Le secteur secondaire serait en hausse de +3,9% en 2022 contre +3,5% dans la loi de finances initiale. Ces performances résulteraient de :

- la progression des industries du bois de +6,5% contre 3,2% dans la LFI, liée au relèvement de la demande locale et internationale, à l'accélération de la politique visant la transition de l'activité vers les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation et à la mise en production de 2 nouvelles Zones d'Investissements Stratégiques (à Lambaréné et dans le Haut Ogooué) ;
- la consolidation de l'activité de l'industrie minière (+6,1%) ;
- la croissance des autres industries de +3,9% contre 3,5% dans la LFI suite aux bonnes performances de l'activité des entreprises dans les Zones Economiques, notamment l'industrie pharmaceutique ;
- la hausse projetée de l'activité dans l'industrie agroalimentaire de +2,0% serait à mettre au profit du dynamisme de la demande locale suite à la suspension des mesures restrictives.

L'activité du secteur tertiaire resterait en hausse de 2,4%. Cette évolution découlerait essentiellement :

- De la branche « Transports et Télécommunications » (+3,0%), liée à la reprise du transport aérien et de la consolidation du dynamisme du transport ferroviaire ;
- La progression de l'activité dans le « Commerce » et les « Services » respectivement de +2,1% et +1,3% en 2022.

Du point de vue de la demande, l'activité serait soutenue en 2022 aussi bien par la demande intérieure que par la demande extérieure. La demande intérieure progresserait de 4,7% (contre +7,9% initialement prévu) en 2022.

Celle-ci serait principalement tirée par la reprise de l'investissement public à +2,2% et la poursuite de la relance de l'investissement privé (+9,6% contre +9,8% en 2021) résultant de l'évolution dans les secteurs pétrole et hors pétrole (mines et transport), dans un contexte de tensions inflationnistes et de hausse de la consommation globale.

La hausse de la demande extérieure (+7,4% contre 11,9% dans la LFI) proviendrait de la croissance des importations des biens (+8,1%) et de l'augmentation des exportations des biens (+6,1%), en lien avec la bonne tenue de l'activité d'exportation de pétrole (+5,4%), de rente (+5,0%), de mines (+8,5%) et de bois (+6,1%).

### 3. Politique budgétaire du Gouvernement

Sur la période 2023-2025, la politique budgétaire consistera à optimiser la mobilisation des recettes hors pétrole et à rendre efficiente et efficace la dépense publique.

Les recettes et les dépenses de l'Etat s'établiraient en moyenne à **3 102,3 milliards FCFA**.

Les recettes de l'Etat se composeraient en moyenne de **1 970,1 milliards FCFA** en ressources intérieures, **928,2 milliards FCFA** en ressources de financement et de trésorerie dont **672,8 milliards FCFA** en émissions de titres publics et autres financements.

A l'horizon 2025, les **ressources intérieures** augmenteraient grâce au secteur **hors pétrole**, pour s'établir à **1 403,1 milliards FCFA** contre **1 134,5 milliards FCFA** en début de période. Les recettes du **secteur pétrole**

enregistreraient une baisse pour se situer à 683,7 milliards FCFA en fin de période contre 797,1 milliards FCFA projetés en 2023.

Les **ressources de financement et de trésorerie** seraient stables et se situeraient à **804,9 milliards FCFA** à l'horizon 2025 contre **920,4 milliards FCFA** en 2022, en raison du recul des prêts projets et des appuis budgétaires, en dépit de la hausse des émissions de titres publics.

S'agissant des **émissions de titres publics et autres financements**, elles seraient soutenues principalement par le marché intérieur avec **672,8 milliards FCFA** en moyenne sur la période.

Pour leur part, l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, qui s'établiraient en moyenne à **3 102,3 milliards FCFA** sur la période 2023-2025, se répartiraient entre :

- ✓ **dépenses du budget de l'Etat : 1.986,4 milliards FCFA, dont 1.776,8 milliards FCFA pour les dépenses du budget général (10,2 milliards FCFA au titre des attributions de produits affectées au budget général) et 159,5 milliards FCFA pour les dépenses de comptes spéciaux ;**
- ✓ *charges de financement et de trésorerie : elles seraient en augmentation sur la période et s'établiraient en moyenne à 1.115,8 milliards FCFA* répartis entre les amortissements (**974,9 milliards FCFA**), la réduction d'arriérés (**122,9 milliards FCFA**) et les autres dépenses (**18,1 milliards FCFA**).

Sur la même période, les **dépenses courantes** de l'Etat se situeraient à **1.193,6 milliards FCFA** en moyenne. Ce poste de dépenses se décompose de la façon suivante :

- ✓ **dépenses de personnel à 688,3 milliards FCFA ;**
- ✓ **dépenses de biens et services s'établiraient à 257,7 milliards FCFA ;**
- ✓ **dépenses de transferts se situeraient à 247,7 milliards FCFA.**

Les **dépenses d'investissement** s'établiraient à **270,3 milliards FCFA**, dont **153,3 milliards FCFA** financées sur ressources internes et **116,9 milliards FCFA** financées sur ressources externes.

Les **autres dépenses** se situeraient à **40,8 milliards FCFA** à la faveur, notamment, de la poursuite de la prise en charge des entreprises et du conflit homme-éléphants.

Les **intérêts de la dette** s'établiraient à **272,1 milliards FCFA** portés par la charge sur la dette extérieure (**161,6 milliards FCFA**) et intérieure (**110,5 milliards FCFA**).

### **3.1. Recettes affectées et dépenses fiscales**

Pour l'efficacité de sa politique budgétaire, le Gouvernement maintiendra les efforts déjà consentis en matière de mobilisation des recettes et d'affermissement de l'efficacité des dépenses.

#### **3.1.1. Recettes affectées**

Les réformes apportées par la Loi Organique relative aux Lois de Finances et à l'Exécution du Budget (LOLFEB) ont conduit, avec l'appui des partenaires techniques tel que le Fonds Monétaire International (FMI), à la création des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) en 2016, et des Attributions de Produit (ADP), en 2018.

En 2022, l'on dénombre onze (11) comptes spéciaux (dont un compte de commerce et dix comptes d'affectation spéciale) et seize (16) ADP.

Partant du cadre de l'optimisation de la gestion des finances publiques, les réformes sur l'exécution et le suivi des comptes spéciaux ainsi que des attributions de produits (ADP), sur la période 2023-2025, porteront sur la poursuite du recensement exhaustif des recettes affectées et la maîtrise des comptes spéciaux, notamment sur les efforts pour retracer de façon exhaustive les flux en recettes et en dépenses sur une base brute dans le budget, les efforts de budgétisation exhaustive des recettes affectées..

### **3.1.2. Les dépenses fiscales**

Les autorités gabonaises s'engagent à œuvrer à une plus grande rationalisation des avantages fiscaux et douaniers qui constituent à la fois un vivier significatif de recettes supplémentaires (environ 436 milliards FCFA, soit 5% du PIB) ainsi qu'un axe majeur de renforcement de la gouvernance et de la transparence budgétaire. A ce titre, plusieurs actions seront entreprises. Tout d'abord, il convient de réduire le champs et/ou la durée des avantages fiscaux, mais aussi de contrôler la réalisation des contreparties pour lesquelles ces avantages sont accordés aux contribuables.

Ainsi, ces efforts se matérialiseront par des dispositions adéquates dans les lois des finances. La stricte application des dispositions communautaires de la CEMAC (ex. TVA, droits de douane, droits d'accises, IRPP, etc.) ainsi que la bonne application des taux légaux dans les systèmes d'information s'inscrit également dans cette démarche. Ensuite, les autorités s'engagent à ce que toutes dispositions légales introduisant une nouvelle exonération ainsi que toutes dépenses fiscales liées au régime d'octroi discrétionnaire soient examinées.

Enfin, afin de favoriser une meilleure maîtrise des dépenses fiscales ainsi que l'homogénéité du droit fiscal, les autorités s'engagent à appliquer strictement le principe de monopole fiscal de la loi de finances prévu par la directive régionale CEMAC portant code de transparence. Seront ainsi proscrites, toutes les dispositions relatives aux droits, taxes, impôts, licences et redevances de toute nature dans les textes particuliers en dehors de la loi de finances. A cet effet, une disposition d'ordre général reportant à la loi de finances toute disposition de nature à prévoir un quelconque prélèvement obligatoire sera introduite dans la prochaine loi de finances.

Par ailleurs, la mise en place d'une Unité de Politique fiscale au niveau du Ministère de l'Economie permettra d'avoir une approche consolidée des travaux conduits au niveau directionnel par les directions en charge des études au sein des DGI et DGDDI, mais également au niveau de certains ministères sectoriels (ex. Hydrocarbures, Mines, Agriculture, etc.). Elle permettra en outre de conduire les réflexions prospectives mentionnées ci-dessous en disposant d'une vision transversale des questions fiscales, ainsi que de suivre la mise en œuvre des engagements du mémorandum des politiques économiques et financières à travers lequel le Gouvernement affirme ses engagements dans le cadre du programme avec le FMI, notamment en matière de réduction des dépenses fiscales.

## **3.2. Une politique sectorielle orientée vers la poursuite de la mise en œuvre des engagements du PAT**

Sur le plan sectoriel, les engagements entrepris dans le cadre de la mise en œuvre des douze (12) batailles contenues dans le PAT et regroupées selon trois (3) pivots (pivot économique, pivot social et pivot transverse) se poursuivront. Pour ce faire, une allocation budgétaire globale de 363,0 milliards FCFA est prévue dans le LFI 2023. Cette allocation comprend 297,6 milliards FCFA du budget général et 65,4 milliards FCFA des comptes spéciaux.

### **3.2.1. Le pivot économique**

Le pivot économique a pour objectif de préparer les secteurs productifs de demain en gérant le déclin progressif du pétrole et en accompagnant la montée en puissance de nouveaux secteurs. En vue de poursuivre la réalisation des batailles engagées dans ce pivot, le Gouvernement consentirait en 2023 une dotation de 17,6 milliards FCFA contre 21,3 milliards FCFA en LFR 2022, soit une baisse de 3,8 milliards FCFA.

### ○ **En matière d'agriculture, élevage et pêche**

Le Gouvernement entend poursuivre la préparation des secteurs productifs d'avenir qui devrait se traduire en 2022 par le renforcement de la sécurité alimentaire tout en développant les filières exportatrices, à travers notamment le maintien de la mise en place de zones agricoles à forte productivité et agropoles. Dans ce cadre, un don du partenaire chinois de 5,7 milliards FCFA est attendu pour la mise en place d'une Base de vulgarisation des techniques agricoles (BVTA).

De même, le Gouvernement ambitionne de poursuivre sa politique axée sur la distribution des terres agricoles dans les zones à forte productivité agricole (ZAP) et le programme semencier. A cet effet, l'accent sera également mis dans le développement du secteur halieutique à travers :

- la poursuite du Programme de Développement Agricole et Rural (PDAR2-FIDA) : 857,9 millions FCFA ;
- la réhabilitation du CIAM : 97 millions FCFA ;
- la poursuite du Programme GRAINE : 1,9 milliard FCFA dont 1,3 milliard FCFA de financements extérieurs.

Parallèlement, la filière pêche notamment la transformation thonière serait structurée. Aussi, la mise en œuvre de l'accord de pêche signée entre la République Gabonaise et la commission de l'Union Européenne se poursuivra. Ce qui se traduirait par la reconduction des 3 milliards FCFA ouverts en LFI dans le cadre du Fonds de Commerce « Développement durable de la pêche et l'aquaculture » ressources budgétaires supplémentaires avec la création en LFI d'un compte de commerce évaluées à 3 milliards FCFA.

### ○ **En matière de diversification de la filière forêt-bois et élargissement de ses débouchés**

En vue d'améliorer la productivité et diversifier la filière bois et d'élargir ses débouchés, l'assouplissement de la taxation envers les usines s'orientant vers les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> troisième transformations serait poursuivi.

Aussi, dans le cadre de la protection du poumon forestier gabonais et pour garantir la sécurité des populations autochtones, le Gouvernement bénéficiera des dons de l'ordre de 658 millions FCFA. De plus, une dotation globale de 1,5 milliard FCFA provenant des Provisions pour investissement diversifié et en Hydrocarbures (PID PIH) est prévue pour la Protection de la côte du CAP LOPEZ.

## **3.2.2. Le pivot social**

En ce qui concerne le pivot social, le Gouvernement entend poursuivre la création des conditions d'un nouveau pacte social fondé sur une contribution accrue du secteur privé, une efficacité renforcée des services publics et la préservation des principaux filets sociaux. A ce titre, une enveloppe budgétaire de 90,3 milliards FCFA prévue pour les investissements permettra au Gouvernement de consolider sa politique de lutte contre la précarité, les inégalités sociales et de renforcer le dispositif de protection sociale.

### ○ **En matière de santé**

Afin d'améliorer la prévention et l'offre d'accès aux soins, les efforts du Gouvernement se poursuivront sur la période. Sur le plan de la médecine préventive, le Gouvernement mettra en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation des populations sur les thèmes de l'hygiène et des maladies, tout en poursuivant l'intensification de la vaccination notamment celle contre la Covid-19. Dans le même ordre, le renforcement de la surveillance épidémiologique et le contrôle de la qualité des médicaments constitueront également des actions prioritaires. Dans le cadre de l'offre de soins aux populations, les actions suivantes sont programmées pour l'exercice 2022 :

- renforcement des structures sanitaires (PNDS II-AFD) – FINEX : 2,2 milliards FCFA ;
- construction, achèvement et réhabilitation des structures et équipement de santé sur l'ensemble du pays : 4,7 milliards FCFA ;
- construction et réhabilitation des logements d'astreinte : 1,4 milliard FCFA.

- équipements médicotechniques : 1,4 milliard FCFA. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, des financements extérieurs sont attendus. Il s'agit :
- appui budgétaire covid 19 (BDEAC) : 15 milliards FCFA ;
- appui sanitaire au Covid-19 (BIRD) : 59 millions FCFA ;
- plan national de vaccination contre la covid 19 (BIRD) : 10,6 milliards FCFA. En outre, les financements PID-PIH apporteront 1 milliard FCFA pour l'équipement des centres de traitement Covid-19.

#### ○ **En matière de protection sociale**

Dans un contexte post-Covid-19, le Gouvernement entend renforcer le dispositif de protection sociale avec la mise en œuvre du programme Gabon Égalité, de ce fait, les mesures répertoriées dans le cadre de ce programme, réparties entre différents départements ministériels, seront intensifiées pour un budget global de 5,4 milliards FCFA, dont 750 millions FCFA pour le ministère de la santé, 2,1 milliards FCFA pour l'éducation nationale, 100 millions FCFA pour la justice et, 1,7 milliard FCFA pour le ministère des affaires sociales.

S'agissant des investissements de protection sociale, un montant de 1,1 milliard FCFA serait consenti pour conduire les actions suivantes :

- réhabilitation de deux Centres pour Enfants Autistes et Trisomiques : 125 millions FCFA ;
- relogement des personnes à mobilité réduite : 500 millions FCFA. Par ailleurs, en sus des mesures annoncées ci-dessus, le Gouvernement entend lancer :
- la réhabilitation des centres sociaux : 150 millions FCFA ;
- l'équipement du Centre d'accueil des femmes victimes de violences : 350 millions FCFA.

#### ○ **En matière de développement du capital humain**

##### ➤ **L'éducation nationale**

Afin d'améliorer la qualité des enseignements au pré primaire, au primaire, au secondaire général et technique, d'augmenter l'offre en salles de classes, et de garantir de meilleures conditions d'apprentissage, le Gouvernement poursuivra l'exécution des chantiers de construction, de réhabilitation, d'achèvements et d'acquisition des établissements scolaires. Dans ce cadre, les actions ci-après seront exécutées :

- les achèvements des établissements scolaires : 936 millions FCFA ;
- Les acquisitions d'établissements scolaires 1,9 milliard FCFA ;
- les nouvelles constructions via le financement de l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le Programme Investissement du Secteur Education (PISE) : 11,3 milliards FCFA ;
- les modernisations de certains établissements scolaires à travers l'appui du PID- PIH : 3,2 milliards FCFA.

En outre, la mise en œuvre des activités du programme Gabon Egalité dans le secteur de l'éducation mobilisera une dotation de 1,3 milliard FCFA destinée à la réhabilitation des sanitaires des établissements scolaires.

##### ➤ **L'enseignement supérieur**

Au niveau de l'Enseignement Supérieur, le Gouvernement entend poursuivre l'amélioration du cadre de vie des étudiants et du personnel enseignant, d'une part, et la promotion du développement de l'offre de formation professionnalisante, d'autre part. Pour y parvenir, un programme de réhabilitation et de modernisation des Universités et Grandes Ecoles, notamment l'USTM et l'UOB, est prévu via le financement du PID-PIH à hauteur de 3,8 milliards FCFA.

De même, des actions en faveur de l'adaptation et de l'orientation des étudiants au marché de l'emploi seront mises en place tout en appliquant les critères d'attribution et de maintien des allocations des études.

##### ➤ **La formation professionnelle**

En matière de formation professionnelle, le Gouvernement maintiendra sa politique de formation et de réinsertion des jeunes par le biais des projets d'appui à l'employabilité des jeunes. Il s'agit davantage de



faire correspondre l'offre de formation aux besoins du marché du travail à travers notamment, l'opérationnalisation des centres de formation professionnelle de M'vengué (Franceville) et de Tchengué (Port-Gentil).

A cet effet, une dotation de 28,5 milliards FCFA est prévue dont 25,6 milliards FCFA au titre des financements extérieurs, sur le projet d'Appui employabilité des jeunes cofinancé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale (BIRD).

### **3.2.3. Le pivot transverse**

Dans le cadre de la mise en œuvre du pivot transverse, le Gouvernement entend poursuivre les efforts entrepris dans la réalisation des grands projets d'infrastructures routières et d'assainissement, énergétiques et de transports. Aussi un montant global de 258 milliards FCFA est-il prévu.

#### **➤ Le renforcement des infrastructures routières et d'assainissement**

En matière d'infrastructures routières et d'assainissement, le Gouvernement poursuivra la réalisation des projets prioritaires. Dans ce cadre, une dotation globale de 100 milliards FCFA est prévue pour la poursuite des travaux d'amélioration des conditions de circulation à Libreville et ses environs, la Transgabonais d'une part, et les ouvrages d'assainissement, d'autre part.

De cette dotation, un montant de 13,6 milliards FCFA attendue au titre du compte d'affectation spéciale « Valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle des produits pétroliers » précisément à travers le programme « Gestion du patrimoine routier » servira principalement à l'entretien des routes à l'intérieur du pays et aux travaux d'urgence.

Ainsi, les projets suivants seront entre autres mis en œuvre :

- Voiries du Grand Libreville : 25 milliards FCFA ;
- Aménagement bassin versant Terre Nouvelle : 4,3 milliards FCFA dont 3,1 milliards FCFA de la BID ;
- Aménagement bassin versant NZENG-AYONG (FED) – RG : 1,5 milliards FCFA ;
- Plan complet de réinstallation (PCR) RG : 3,9 milliards FCFA ;
- Réhabilitation et construction de la Transgabonaise : 40 milliards FCFA.

#### **➤ Le renforcement des infrastructures énergétiques et hydrauliques**

En matière d'infrastructures énergétiques, le Gouvernement poursuivra sa politique d'amélioration de l'offre des services énergétiques pour satisfaire le bien-être des citoyens et soutenir le développement économique. A ce titre, il est prévu la réalisation de nombreux projets structurants, notamment :

- éclairage public Port Gentil et Franceville (PID PIH) : 3 milliards FCFA ;
- finalisation du Programme d'Urgence d'Électrification : 200 millions FCFA. En matière d'accessibilité à l'eau potable par l'ensemble des ménages du grand Libreville et des populations en milieu rural, les efforts consentis par les plus hautes autorités se poursuivront à travers :
- l'accélération du Programme Intégré pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Libreville (PIEPAL) pour un montant de 11 milliards FCFA ;
- l'accès aux services de base et renforcement des capacités des services ruraux à travers un financement de la BIRD à hauteurs de 8,3 milliards FCFA .

#### **➤ Le renforcement des infrastructures de transport**

En ce qui concerne les infrastructures de transport, un accent particulier sera mis sur la poursuite de la réhabilitation du Transgabonais avec la participation de l'AFD pour un montant de 10 milliards FCFA.

## 4. L'équilibre financier

### 4.1. Les opérations budgétaires

Les ressources et les dépenses de l'État sont constituées des recettes et des dépenses budgétaires, d'une part, et des ressources et charges de trésorerie, d'autre part.

Les opérations budgétaires se chiffrent respectivement en recettes et en dépenses à 2.239,4 milliards FCFA et 2.102,2 milliards FCFA pour le PLFR 2022. De ces opérations, il en résulte un solde budgétaire global excédentaire de 137,2 milliards FCFA, en lien principalement avec l'embellie enregistrée dans le secteur pétrolier.

Par catégorie, les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux se chiffrent respectivement à 1.950,2 milliards FCFA et 152 milliards FCFA.

Les recettes (nettes de prélèvements) prévues pour couvrir ces dépenses s'élèveraient à 2.087,4 milliards FCFA pour le budget général et 152 milliards FCFA au titre des comptes spéciaux.



Tableau 12: Situation des opérations du budget de l'État

| RECETTES   | LFR 2022         | LFI 2023         | DEPENSES  | LFR 2022      | LFI 2023      | Soldes 2023    |
|--|------------------|------------------|---|---------------|---------------|----------------|
| BUDGET GENERAL   |                  |                  |   |               |               | <b>220 676</b> |
| Titre 1. Recettes fiscales   | 1 333 867        | 1 466 354        | Titre 1. Charges financières de la dette                  | 330 147       | 355 960       |                |
| Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours  | 53 231           | 47 246           | Titre 2. Dépenses de personnel                            | 684 006       | 691 100       |                |
| Titre 3. Cotisations sociales  | 10 780           | 10 780           | Titre 3. Dépenses de biens et services                    | 292 488       | 295 535       |                |
| Titre 4. Autres recettes   | 854 781          | 813 599          | Titre 4. Dépenses de transfert                            | 270 717       | 255 784       |                |
| <b>TOTAL RECETTES BUDGETAIRES</b>  | <b>2 252 660</b> | <b>2 337 979</b> | Titre 5. Dépenses d'investissement                        | 325 671       | 297 608       |                |
| <b>PRELEVEMENTS</b>  | <b>- 165 284</b> | <b>- 173 383</b> | Titre 6. Autres dépenses                                  | 47 195        | 47 933        |                |
| Prélèvement sur les recettes au profit des collectivités locales   | -27 480          | - 26 416         |   |               |               |                |
| Prélèvement sur les recettes au profit des organisations internationales   | -11 499          | - 11 760         |   |               |               |                |
| Prélèvement au profit de la part patronale des pensions  | -49 664          | - 49 664         |   |               |               |                |
| Prélèvement au profit des prestations familiales   | -16 500          | - 16 500         |   |               |               |                |
| Prélèvement du Budget Général au profit du CAS Pensions  | - 3 000          | - 3 000          |   |               |               |                |
| Prélèvement de la CSS (GEF)  | -33 494          | - 35 224         |   |               |               |                |
| Prélèvement des Cotisations d'assurance maladie obligatoire des agents publics   | -10 780          | - 10 780         |   |               |               |                |
| Prélèvement sur les participations au profit de la SEM   | - 502            | - 5 959          |   |               |               |                |
| Prélèvement Taxe sur les jeux (10%)  | - 270            | - 233            |   |               |               |                |
| Prélèvement Agence d'exécution de la filière forêt bois  | - 6 492          | - 6 971          |   |               |               |                |
| Prélèvement Recettes ferroviaires ARTF   | - 2 352          | - 2 352          |   |               |               |                |
| Prélèvement Marchés publics  | - 1 682          | - 1 729          |   |               |               |                |
| Ristourne sur Amendes et divers ANUTTC   | - 1 071          | - 1 091          |   |               |               |                |
| Prélèvement Lutte contre l'enrichissement illicite   | - 499            | - 513            |   |               |               |                |
| Amendes, entrées touristiques, redevance Airtel, Beurre de Moabi, Frais de gestion des projets, Concession exploitation EPC (ANPN) |                  | - 412            |   |               |               |                |
| Frais de formations (ENEF)   |                  | - 280            |   |               |               |                |
| Développement infrastructures aéroportuaires (GSEZ GABON)  |                  | -                |   |               |               |                |
| Produit de participation au concours d'entrée et frais diverses formations (IUSO)  |                  | - 500            |   |               |               |                |
| Dont Evaluation des ADP  | <b>13 033</b>    | <b>13 379</b>    | <b>Dont Crédits relatifs aux Fonds de concours et ADP</b> | <b>13 033</b> | <b>13 379</b> |                |

|   |                  |                  |   |                  |                  |  |
|---|------------------|------------------|---|------------------|------------------|--|
| Lutte contre le tabagisme   | 217              | 235              | Lutte contre le tabagisme   | 217,4            | 235,0            |  |
| Redevances Examens et Concours  | 1 019            | 1 048            | Redevances Examens et Concours  | 1 019,0          | 1 047,5          |  |
| Ristournes DG Marine Marchande  | 116              | 1 013            | Ristournes DG Marine Marchande  | 115,6            | 1 013,2          |  |
| Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre           | 183              | 187              | Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre           | 183,1            | 186,5            |  |
| Licences, médailles et diplômes sur Travail                                     | 834,2            | 857,5            | Licences, médailles et diplômes sur Travail                                     | 834,2            | 857,5            |  |
| Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières                 | 0,7              | 2,1              | Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières                 | 0,7              | 2,1              |  |
| Produits des redevances d'agrément technique industriel                         | 71,3             | 73,3             | Produits des redevances d'agrément technique industriel                         | 71,3             | 73,3             |  |
| Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants | 470,3            | 483,5            | Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants | 470,3            | 483,5            |  |
| Participations dans les autres sociétés   | 1 509,5          | 3 783,0          | Participations dans les autres sociétés   | 1 509,5          | 3 783,0          |  |
| Produits des procédures judiciaires   | 896,8            | 921,9            | Produits des procédures judiciaires   | 896,8            | 921,9            |  |
| Ristournes DGCC   | 420,6            | 432,4            | Ristournes DGCC   | 420,6            | 432,4            |  |
| Ristournes CNLCEI   | -                | -                | Ristournes CNLCEI   | -                | -                |  |
| Riposte Covid-19  | 3 134,9          | 184,0            | Riposte Covid-19  | 3 134,9          | 184,0            |  |
| Zone instables ferroviaires   | 4 123,4          | 4 123,4          | Zone instables ferroviaires   | 4 123,4          | 4 123,4          |  |
| Agrément PME  | 36,0             | 36,0             | Agrément PME  | 36,0             | 36,0             |  |
| <b>TOTAL DES RECETTES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL</b>                         | <b>2 087 376</b> | <b>2 164 596</b> | <b>TOTAL DEPENSES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL</b>                             | <b>1 950 224</b> | <b>1 943 920</b> |  |
| BUDGETS ANNEXES   |                  |                  |   |                  |                  |  |
| Total des recettes pour les budgets annexes                                     |                  |                  | Total des dépenses pour les budgets annexes                                     |                  |                  |  |
| COMPTES SPECIAUX  |                  |                  |   |                  |                  |  |
| COMPTES DE COMMERCE   |                  |                  |   |                  |                  |  |
| <b>DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE</b>  | <b>3 389</b>     | <b>3 389</b>     | <b>DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE</b>  | <b>3 389</b>     | <b>3 389</b>     |  |
| Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours                                       | 656,9            | 656,9            | Titre 3. Dépenses de biens et services  | 339              | 339              |  |
| Appui aux politiques sectorielles de la pêche-FDC UE                            | 656,9            | 656,9            | Titre 5. Dépenses d'investissement  | 3 050            | 3 050            |  |
| Titre 4 : Autres recettes   | 2 732            | 2 732            |   |                  |                  |  |
| Recettes issues prélèvement des ressources halieutiques CE                      | 2 732            | 2 732            |   |                  |                  |  |

|   |               |               |                                |               |               |   |
|---|---------------|---------------|--------------------------------|---------------|---------------|---|
| COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (CAS)      |               |               |                                |               |               |   |
| PENSIONS                                  | <b>78 256</b> | <b>78 256</b> | <b>PENSIONS</b>                | <b>78 256</b> | <b>78 256</b> | - |
| Titre 3. Cotisations sociales             | 75 256        | 75 256        | Titre 4. Dépenses de transfert | 75 256        | 75 256        |   |
| Part salariale (yc agents en détachement) | 25 592        | 25 592        | Pensions civiles et militaires |               |               |   |

|  |               |               |   |               |               |  |
|--|---------------|---------------|---|---------------|---------------|--|
| Part patronale de l'Etat                           | 49 664        | 49 664        | Pensions spéciales  |               |               |  |
| Versement du budget général                        | 3 000         | 3 000         | Titre 6. Autres dépenses                                  |               |               |  |
|  |               |               | Rappel pensions NSR                                       | 3 000         | 3 000         |  |
| PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES                 | <b>16 500</b> | <b>16 500</b> | <b>PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES</b>                 | <b>16 500</b> | <b>16 500</b> |  |
| Titre 3. Cotisations sociales                      | 16 500        | 16 500        | Titre 4. Dépenses de transfert                            | 16 500        | 16 500        |  |
| Allocations familiales                             | 16 500        | 16 500        | Prestations familiales                                    | 16 500        | 16 500        |  |
| PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE       | <b>1 487</b>  | <b>2 130</b>  | <b>PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE</b>       | <b>1 487</b>  | <b>2 130</b>  |  |
| Titre 1. Recettes fiscales                         | 1 487         | 2 130         | Titre 3. Dépenses de biens et services                    | 496           | 710           |  |
| Redevance audiovisuelle                            | 1 487         | 2 130         | Titre 5. Dépenses d'investissement                        | 991           | 1 420         |  |
| Titre 4. Autres recettes                           |               |               |   |               |               |  |
| PROMOTION DU SPORT                                 | <b>4 889</b>  | <b>9 008</b>  | <b>PROMOTION DU SPORT</b>                                 | <b>4 889</b>  | <b>9 008</b>  |  |
| Titre 1. Recettes fiscales                         | 4 889         | 9 008         | Titre 3. Dépenses de biens et services                    | 2 444         | 4 504         |  |
| Taxe sur les jeux de hasard                        | 540           | 582           | Titre 5. Dépenses d'investissement                        | 2 444         | 4 504         |  |
| Droits d'accises                                   | 4 349         | 8 427         |   |               |               |  |
| Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours          |               |               |   |               |               |  |
| Titre 4. Autres recettes                           |               |               |   |               |               |  |
| FORMATION POUR L'EMPLOI                            | <b>4 198</b>  | <b>3 073</b>  | <b>FORMATION POUR L'EMPLOI</b>                            | <b>4 198</b>  | <b>3 073</b>  |  |
| Titre 1. Recettes fiscales                         | 4 198         | 3 073         | Titre 3. Dépenses de biens et services                    | 1 399         | 1 024         |  |
| Taxe de formation professionnelle                  | 4 198         | 3 073         | Titre 5. Dépenses d'investissement                        | 2 799         | 2 048         |  |
| SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES | <b>2 441</b>  | <b>2 453</b>  | <b>SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES</b> | <b>2 441</b>  | <b>2 453</b>  |  |
| Titre 1. Recettes fiscales                         | 2 441         | 2 453         | Titre 3. Dépenses de biens et services                    |               |               |  |
| Redevance Universelle                              | 2 441         | 2 453         | Titre 5. Dépenses d'investissement                        | 2 441         | 2 453         |  |
| VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT               | <b>18 209</b> | <b>22 581</b> | <b>VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT</b>               | <b>18 209</b> | <b>22 581</b> |  |

|  |                  |                  |  |                  |                  |                |
|--|------------------|------------------|--|------------------|------------------|----------------|
| Titre 1. Recettes fiscales                         | 17 998           | 21 543           | Titre 3. Dépenses de biens et services             | 2 141            | 1 895            |                |
| Redevance d'Usure de la Route (10%)                | 16 966           | 2 125            | Titre 5. Dépenses d'investissement                 | 16 068           | 20 686           |                |
| Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)    | 1 032            | 828              |  |                  |                  |                |
| Redevance informatique                             |                  | 1 379            |  |                  |                  |                |
| Redevance aéroportuaire                            |                  | 17 210           |  |                  |                  |                |
| Titre 4. Autres recettes                           | 211              | 1 038            |  |                  |                  |                |
| ROPPRON  | 51               | 0                |  |                  |                  |                |
| Revenus du patrimoine immobilier                   | 160              | 1 038            |  |                  |                  |                |
| <b>FINANCEMENT DE L'HABITAT</b>                    | <b>7 460</b>     | <b>8 777</b>     | <b>FINANCEMENT DE L'HABITAT</b>                    | <b>7 460</b>     | <b>8 777</b>     |                |
| Titre 4. Autres recettes                           | 7 460            | 8 777            | Titre 3. Dépenses de biens et services             | 1 492            | 1 755            |                |
| Fonds National de l'habitat                        | 7 460            | 8 777            | Titre 5. Dépenses d'investissement                 | 5 968            | 7 021            |                |
| <b>SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE</b> | <b>7 974</b>     | <b>8 014</b>     | <b>SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE</b> | <b>7 974</b>     | <b>8 014</b>     |                |
| Titre 1. Recettes fiscales                         | 7 974            | 8 014            | Titre 3. Dépenses de biens et services             | 2 392            | 2 404            |                |
| Redevance de l'eau                                 | 1 053            | 1 058            | Titre 5. Dépenses d'investissement                 | 5 582            | 5 610            |                |
| Redevance de l'électricité                         | 6 921            | 6 955            |  |                  |                  |                |
| <b>SALUBRITE PUBLIQUE</b>                          | <b>7 200</b>     | <b>7 224</b>     | <b>SALUBRITE PUBLIQUE</b>                          | <b>7 200</b>     | <b>7 224</b>     |                |
| Titre 4. Autres recettes                           | 7 200            | 7 224            | Titre 3. Dépenses de biens et services             | 1 468            | 1 473            |                |
| Redevance des ordures ménagères                    | 7 200            | 7 224            | Titre 4. Dépenses de transfert                     | 4 697            | 4 713            |                |
|  |                  |                  | Titre 5. Dépenses d'investissement                 | 1 035            | 1 038            |                |
| <b>ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT</b>   |                  | <b>19 181</b>    | <b>ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT</b>   |                  | <b>19 181</b>    |                |
| Titre 1. Recettes fiscales                         |                  | 19 129           | Titre 3. Dépenses de biens et services             |                  | 1 609            |                |
| Redevance d'Usure de la Route (90%)                |                  | 19 129           | Titre 5. Dépenses d'investissement                 |                  | 17 572           |                |
| Titre 4. Autres recettes                           |                  | 52               |  |                  |                  |                |
| ROPPRON  | 0                | 52               |  |                  |                  |                |
| <b>TOTAL RECETTES COMPTES SPECIAUX</b>             | <b>152 002</b>   | <b>180 586</b>   | <b>TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX</b>             | <b>152 002</b>   | <b>180 586</b>   |                |
| <b>TOTAL RECETTES BUDGETAIRES</b>                  | <b>2 239 378</b> | <b>2 345 182</b> | <b>TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES</b>                  | <b>2 102 227</b> | <b>2 124 506</b> | <b>220 676</b> |
| <b>SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL</b>                     |                  |                  |  |                  |                  | <b>220 676</b> |
| <b>SOLDE BUDGETAIRE DE BASE</b>                    |                  |                  |  |                  |                  | <b>167 445</b> |
| <b>SOLDE BUDGETAIRE /PIB</b>                       |                  |                  |  |                  |                  |                |

Source DGB

#### 4.1.1. Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires sont constituées de recettes fiscales, dons, legs et fonds de concours, des cotisations sociales et des autres recettes. Elles n'intègrent pas la part patronale de l'Etat et les prestations familiales et sociales qui sont des transferts effectués sur recettes du budget général au profit des comptes spéciaux. Au sein de chaque titre, les recettes budgétaires se répartissent entre les recettes pétrolières et les recettes hors pétrole.

Les recettes budgétaires (brutes) se chiffraient à **2.449,4 milliards FCFA** contre **2.335,5 milliards FCFA** arrêtés dans la LFR 2022, soit une hausse de **113,9 milliards FCFA**.

Tableau 13: Répartition des recettes budgétaires

| Titres et catégories                      | LFR 2022         | LFI 2023         | Ecart LF 2023/LFR 2022 |             |
|---|------------------|------------------|------------------------|-------------|
|   |                  |                  | Valeur                 | %           |
| RECETTES BUDGETAIRES                      |                  |                  |                        |             |
| Titre 1 : Recettes fiscales               | 1 372 853        | 1 531 704        | 158 851                | 11,6%       |
| Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours | 53 888           | 47 903           | -5 985                 | -11,1%      |
| Titre 3 : Cotisations sociales            | 36 372           | 36 372           | -                      | 0,0%        |
| Titre 4 : Autres recettes                 | 872 384          | 833 422          | -38 962                | -4,5%       |
| TOTAL RECETTES                            | <b>2 335 497</b> | <b>2 449 401</b> | <b>113 903</b>         | <b>4,9%</b> |

Sources : DGBFIP, DGI, DGEPP, DGDDI, DGH.

Dans chaque titre, les recettes budgétaires se répartissent entre les recettes pétrolières et les recettes hors pétrole.

#### 4.1.2. Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières affichent un niveau de **1.020,7 milliards FCFA** contre **1.012,3 milliards FCFA** arrêtés dans la LFR 2022, soit une hausse de **8,3 milliards FCFA**. Les recettes issues de ce secteur se répartissent en recettes fiscales et non fiscales.

Au titre des *recettes fiscales*, le produit des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, encore appelés impôts sur les sociétés pétrolières, s'établirait à **291,5 milliards FCFA** contre **229,3 milliards FCFA** prévus dans la LFR 2022, soit une hausse de **62,2 milliards FCFA**.

Les recettes non fiscales, réparties entre les revenus des participations et les revenus du domaine pétrolier s'établiraient à **729,2 milliards FCFA** contre **783,08 milliards FCFA**, soit une baisse de **53,9 milliards FCFA**, en lien principalement avec les revenus du domaine pétrolier, notamment le boni sur attribution de permis (-25 milliards FCFA), la redevance pétrolière (-13,2 milliards FCFA) et le contrat de partage (-11,8 milliards FCFA).

Tableau 14: Recettes pétrolières

| LIBELLÉ DES RECETTES   | LFR 2022         | LFI 2023         | Ecart LFI 2023/LFR 2022 |                |
|--|------------------|------------------|-------------------------|----------------|
|  |                  |                  | Valeur                  | %              |
| TITRE 1 : RECETTES FISCALES  |                  |                  |                         |                |
| Recettes fiscales  | <b>229 299</b>   | <b>291 543</b>   | <b>62 244</b>           | <b>27,1%</b>   |
| Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital  | 229 299          | 291 543          | 62 244                  | 27,1%          |
| TITRE 4 : AUTRES RECETTES  |                  |                  |                         |                |
| Recettes non fiscales  | <b>783 086</b>   | <b>729 188</b>   | <b>-53 897</b>          | <b>-6,9%</b>   |
| Revenus de l'entreprise et du domaine autre que les intérêts   | 740 086          | 711 188          | -28 897                 | -3,9%          |
| Participations dans les sociétés pétrolières   | 7 200            | 7 200            | 0                       | 0,0%           |
| Vente Etat Gaz   | 14 029           | 10 000           | -4 029                  | -28,7%         |
| Redevance gazière  | 1 190            | 1 248            |                         |                |
| Redevances pétrolières   | 374 592          | 361 423          | -13 169                 | -3,5%          |
| Contrats de partage  | 343 075          | 331 318          | -11 757                 | -3,4%          |
| <i>dont recettes affectées aux fluctuations des prix des produits raffinés</i>                             | <i>8 500</i>     |                  | <i>-8 500</i>           | <i>-100,0%</i> |
| LIBELLÉ DES RECETTES   | LFR 2022         | LFI 2023         | Ecart LFI 2023/LFR 2022 |                |
| Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires | 43 000           | 18 000           | -25 000                 | -58,1%         |
| Redevance superficière   | 3 000            | 3 000            | 0                       | 0,0%           |
| Boni sur attribution de permis   | 40 000           | 15 000           | -25 000                 | -62,5%         |
| <b>TOTAL DES RECETTES PETROLIERES</b>  | <b>1 012 385</b> | <b>1 020 731</b> | <b>8 346</b>            | <b>0,8%</b>    |

Sources : DGI, DGH, DGELF

#### 4.1.3. Les recettes hors pétrole

Les recettes hors pétrole s'établiraient à **1.428,5 milliards FCFA** contre **1.323,1 milliards FCFA** arrêtées dans la LFR 2022, soit un accroissement de **132,7 milliards FCFA**, porté notamment par les taxes sur les biens et services (396,5 milliards FCFA), les droits et taxes de douanes (360,2 milliards FCFA) et les revenus de participations (30,0 milliards FCFA). Les recettes hors pétrole se décomposent ainsi qu'il suit :

Tableau 15: Recettes hors pétrole

| LIBELLE DE LA RESSOURCE                   | LFR 2022         | LFI 2023         | Ecart LFI 2023/LFR 2022 |              |
|---|------------------|------------------|-------------------------|--------------|
|   |                  |                  | Valeur                  | %            |
| TITRE 1 : RECETTES FISCALES               | <b>1 143 554</b> | <b>1 240 013</b> | <b>96 458</b>           | <b>8,4%</b>  |
| Impôts et taxes directs                   | <b>416 969</b>   | <b>444 685</b>   | <b>27 717</b>           | <b>6,6%</b>  |
| Impôts sur les sociétés                   | 265 986          | 283 161          | 17 175                  | 6,5%         |
| Impôts sur les personnes                  | 131 348          | 143 349          | 12 001                  | 9,1%         |
| Impôts sur les revenus des capitaux       | 19 635           | 18 175           | -1 460                  | -7,4%        |
| Impôts et taxes indirects                 | <b>726 585</b>   | <b>795 327</b>   | <b>68 742</b>           | <b>9,5%</b>  |
| Droits et taxes sur la propriété          | 14 654           | 15 120           | 465                     | 3,2%         |
| Taxes sur les biens et services           | 351 246          | 396 540          | 45 294                  | 12,9%        |
| Taxes formation professionnelle           | 4 198            | 3 073            | -1 126                  | -26,8%       |
| Droits et taxes de douanes                | 338 165          | 360 189          | 22 024                  | 6,5%         |
| Autres recettes fiscales                  | 18 322           | 20 406           | 2 084                   | 11,4%        |
| TITRE 2 : DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS | <b>53 888</b>    | <b>47 903</b>    | <b>14 939</b>           | <b>27,7%</b> |
| TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES            | <b>36 372</b>    | <b>36 372</b>    | <b>6 365</b>            | <b>17,5%</b> |
| Cotisations de sécurité sociale           | 0                | 0                | 0                       |              |
| Cotisations de retraite                   | 25 592           | 29 313           | 3 721                   | 14,5%        |
| Cotisations CNAMGS                        | 10 780           | 13 424           | 2 644                   | 24,5%        |

|                              |                  |                  |                |              |
|------------------------------|------------------|------------------|----------------|--------------|
| TITRE 4 : AUTRES RECETTES    | <b>89 298</b>    | <b>104 234</b>   | <b>14 935</b>  | <b>16,7%</b> |
| Revenus de la propriété      | <b>21 498</b>    | <b>41 164</b>    | <b>19 666</b>  | <b>91,5%</b> |
| Revenus de participations    | 8 044            | 30 030           | 21 986         | 273,3%       |
| Revenus du domaine foncier   | 1 856            | 844              | -1 012         | -54,5%       |
| Revenus du domaine minier    | 9 769            | 10 238           | 468            | 4,8%         |
| Revenus du domaine forestier | 1 828            | 52               | -1776          | -97,1%       |
| Ventes des biens et services | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>       |              |
| Recettes diverses            | <b>67 800</b>    | <b>63 069</b>    | <b>-4 731</b>  | <b>-7,0%</b> |
| TOTAL DES RECETTES           | <b>1 323 113</b> | <b>1 428 521</b> | <b>132 697</b> | <b>10,0%</b> |

Sources : DGI, DGH, DGELF

#### 4.1.4. Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux.

Ces dépenses se décomposent ainsi qu'il suit : les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

Tableau 16: Répartition des dépenses par titre

| Titres et catégories                     | LFR 2022         | LFI 2023         | Ecart LFI 2023/LFR 2022 |               |
|--|------------------|------------------|-------------------------|---------------|
|  |                  |                  | Valeur                  | %             |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 330 147          | 355 960          | 25 813                  | 7,82%         |
| Titre 2. Dépenses de personnel           | 684 006          | 691 100          | 7094                    | 1,04%         |
| Titre 3. Dépenses de biens et services   | 292 488          | 295 535          | 3 047                   | 1,04%         |
| Titre 4. Dépenses de transfert           | 270 717          | 255 784          | -14 933                 | -5,52%        |
| Titre 5. Dépenses d'investissement       | 325 671          | 297 608          | - 28 063                | -8,62%        |
| Titre 6. Autres dépenses                 | 47 195           | 47 933           | 738                     | 1,56%         |
| TOTAL                                    | <b>1 950 224</b> | <b>1 943 920</b> | <b>-6 304</b>           | <b>-0,32%</b> |

Source : DGBFIP

#### 4.1.5. Les charges financières de la dette

Les charges financières de la dette enregistreraient une hausse de **25,8 milliards FCFA** dans la LFI 2023 pour se situer à **355,0 milliards FCFA**. Cette augmentation serait imputable à l'emprunt sur le marché international : service de la dette extérieure (+10,7 milliards FCFA) et intérieure (+15,0 milliards FCFA).

#### 4.1.6. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnels se situeraient à **691,1 milliards FCFA** contre **684,0 milliards FCFA** dans la LFR 2022, soit une hausse de **7,1 milliards FCFA**. En rapport avec la régularisation des situations administratives. Il s'agit notamment de certaines situations non régularisées en 2022 comme l'octroi des indemnités de logement et de transport à certains agents publics.

Tableau 17: Les dépenses de personnel

| Titres et catégories                               | LFR 2022       | LFI 2023       | Ecart LFI 2023/LFR 2022 |            |
|--|----------------|----------------|-------------------------|------------|
|  |                |                | Valeur                  | %          |
| Titre 2 : Dépenses de personnel                    | <b>684 006</b> | <b>691 100</b> | <b>7 094</b>            | <b>1%</b>  |
| <i>dont Solde permanente</i>                       | <i>630 741</i> | <i>637 951</i> | <i>7 209</i>            | <i>1%</i>  |
| <i>Rémunérations autres catégories de salariés</i> | <i>38 190</i>  | <i>37 999</i>  | <i>-191</i>             | <i>-1%</i> |
| <i>Primes et indemnités des fonctionnaires</i>     | <i>15 075</i>  | <i>15 150</i>  | <i>75</i>               | <i>0%</i>  |

#### 4.1.7. Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services connaîtraient une augmentation de **3,0 milliards FCFA** par rapport à la LFR 2022, pour se situer à **295,5 milliards FCFA**. Cette hausse est principalement liée à la prise en charge des obligations constitutionnelles (recensement de la population et du logement, production de la carte nationale d'identité biométrique, les trois échéances électorales, élections locales, législatives et présidentielle **+36,0 milliards FCFA**)).

Dans ce contexte, certaines actions bénéficieraient de financements, notamment le programme Gabon Egalité (1,9 milliard FCFA), l'alimentation des personnes privées de liberté (+893,1 millions FCFA), la présidence de la ZLECAF par le Gabon (500 millions FCFA), la transcription des données pétrolières (950 millions FCFA), l'acquisition et le développement de semences (500 millions FCFA).

Tableau 18: Les dépenses de biens et services

| Titres et catégories   | LFR 2022       | LFI 2023       | Ecart LFI 2023/LFR 2022 |              |
|--|----------------|----------------|-------------------------|--------------|
|  |                |                | Valeur                  | %            |
| <b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>  | <b>292 488</b> | <b>295 535</b> | <b>3 047</b>            | <b>1%</b>    |
| <i>Remboursement TVA</i>   | <i>79 085</i>  | <i>61 121</i>  | <i>-17 965</i>          | <i>-23%</i>  |
| <i>Remboursement TVA hors pétrole</i>  | <i>30 649</i>  | <i>23 894</i>  | <i>-6 755</i>           | <i>-22%</i>  |
| <i>Remboursement TVA pétrole</i>   | <i>48 437</i>  | <i>37 226</i>  | <i>-11 210</i>          | <i>-23%</i>  |
| <i>Dépenses Covid</i>  | <i>11 277</i>  | <i>0</i>       | <i>-11 277</i>          | <i>-100%</i> |
| <i>Utilités publiques</i>  | <i>15 680</i>  | <i>7 500</i>   | <i>-8 180</i>           | <i>-52%</i>  |
| <i>Gabon égalité</i>   | <i>2 174</i>   | <i>1 956</i>   | <i>-218</i>             | <i>-10%</i>  |
| <i>Prime d'assurance</i>   | <i>1 421</i>   | <i>1 421</i>   | <i>0</i>                | <i>0%</i>    |
| <i>Inhumation et aides aux familles</i>  | <i>1 838</i>   | <i>1 838</i>   | <i>0</i>                | <i>0%</i>    |
| <i>Elections</i>   | <i>9 055</i>   | <i>45 080</i>  | <i>36 025</i>           | <i>398%</i>  |
| <i>Autres biens et services</i>  | <i>161 400</i> | <i>167 363</i> | <i>5 963</i>            | <i>4%</i>    |
| <i>Attributions de Produits</i>  | <i>8 909</i>   | <i>9 256</i>   | <i>347</i>              | <i>4%</i>    |
| DG Santé (Lutte contre le tabagisme)   | 217            | 235            | 18                      | 8%           |
| Licence de transports (DGTT)   | 81             | 83             | 2                       | 2%           |
| Cartes grises (DGTT)   | 61             | 62             | 1                       | 2%           |
| Permis de conduire (DGTT)  | 41             | 41             | 1                       | 2%           |
| DG Marine Marchande  | 116            | 1 013          | 898                     | 777%         |
| Fonds de soutien minier  | 0,7            | 2,1            | 1,4                     | 199%         |
| Redevance pour Agrément Technique Industriel yc pénalités                                  | 71             | 73             | 2                       | 3%           |
| Redevance pour carte de commerçant/ Agrément Technique des Rebutis yc pénalités            | 470            | 483            | 13                      | 3%           |
| Redevance Examen et concours   | 1 019          | 1 048          | 29                      | 3%           |
| Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles                           | 306            | 314            | 9                       | 3%           |
| Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers | 66             | 68             | 2                       | 3%           |
| Ristournes issues des contrôles-DG Travail   | 462            | 475            | 13                      | 3%           |
| Fonds Souverain de la République Gabonaise   | 1 509          | 3 783          | 2 273                   | 151%         |
| Procédures judiciaires   | 897            | 922            | 25                      | 3%           |
| Ristournes DGCC  | 421            | 432            | 12                      | 3%           |
| Titres et catégories   | LFR 2022       | LFI 2023       | Ecart LFI 2023/LFR 2022 |              |
| Agrément PME   | 36             | 36             | 0                       | 0%           |
| Riposte Covid-19 (produit des tests PCR)   | 3 135          | 184,0          | -2 951                  | -94%         |

Source : DGBFIP



#### 4.1.8. Les dépenses de transfert

Les dépenses de transferts sont projetées à **255,8 milliards FCFA** contre **270,7 milliards FCFA** dans la LFR 2022, soit une baisse de **14,9 milliards FCFA**, en lien avec la baisse des dépenses affectées au soutien des produits pétroliers (-35 milliards FCFA).

Les obligations constitutionnelles (recensement de la population et du logement, production de la carte nationale d'identité biométrique, les trois échéances électorales, élections locales, législatives et présidentielle bénéficieraient d'un montant de 11,1 milliards FCFA, en hausse de 10,1 milliards FCFA par rapport à la LFR 2022.

Dans ce cadre, les crédits alloués au programme Gabon Egalité se maintiendraient à 1,1 milliard FCFA.

La LFI 2023 consacrerait également la prise en charge, pour 10 milliards FCFA, des dépenses pour le développement des initiatives départementales

Tableau 19: Les dépenses de transfert

| Titres et catégories                              | LFR 2022       | LFI 2023       | Ecart LFI 2023/LFR 2022 |              |
|---|----------------|----------------|-------------------------|--------------|
|   |                |                | Valeur                  | %            |
| Titre 4. Dépenses de transfert                    | <b>270 717</b> | <b>255 784</b> | <b>-14 933</b>          | <b>-6%</b>   |
| <i>Soutien des prix des produits pétroliers</i>   | <i>80 100</i>  | <i>45 100</i>  | <i>-35 000</i>          | <i>-44%</i>  |
| <i>Fonds de concours</i>                          | <i>1 095</i>   | <i>0</i>       | <i>-1 095</i>           | <i>-100%</i> |
| <i>PID-PIH</i>                                    | <i>5 279</i>   | <i>5 279</i>   | <i>0</i>                | <i>0%</i>    |
| <i>Dons fonctionnement</i>                        | <i>14 141</i>  | <i>10 565</i>  | <i>-3 576</i>           | <i>-25%</i>  |
| <i>Elections</i>                                  | <i>1 010</i>   | <i>11 088</i>  | <i>10 078</i>           | <i>998%</i>  |
| <i>FID (financement des voiries provinciales)</i> |                | <i>10 000</i>  | <i>10 000</i>           | <i>-</i>     |
| <i>Cotisations internationales</i>                | <i>8 847</i>   | <i>8 847</i>   | <i>0</i>                | <i>0%</i>    |
| <i>Part patronale CNAMGS</i>                      | <i>10 016</i>  | <i>11 516</i>  | <i>1 500</i>            | <i>15%</i>   |
| <i>Gabon égalité</i>                              | <i>1 439</i>   | <i>1 123</i>   | <i>-316</i>             | <i>-22%</i>  |
| <i>Inhumation et aides aux familles</i>           | <i>2 400</i>   | <i>1 250</i>   | <i>-1 150</i>           | <i>-48%</i>  |
| <i>Prime d'assurance</i>                          | <i>400</i>     | <i>400</i>     | <i>0</i>                | <i>0%</i>    |
| <i>Ticket modérateur</i>                          | <i>4 500</i>   | <i>4 500</i>   | <i>0</i>                | <i>0%</i>    |
| <i>Autres transferts</i>                          | <i>141 491</i> | <i>146 117</i> | <i>4 626</i>            | <i>3%</i>    |

#### 4.1.9. Les dépenses d'investissement

Les actions entreprises dans le cadre de la poursuite de la rationalisation du programme d'investissement et la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) se maintiendront.

Aussi, les dépenses d'investissement s'établiraient à **297,6 milliards FCFA** contre **325,7 milliards FCFA** dans la LFR 2022, soit une baisse de **28,1 milliards FCFA**. Cette baisse s'explique par le reprofilage des projets financés sur ressources extérieurs, le report de certains projets financés sur ressources propres et l'achèvement de certains projets. En dépit de cette baisse, le financement de la Transgabonaise (41,8 milliards FCFA) et des élections (27,9 milliards FCFA) sera assuré.

De plus, le projet de construction de la voie de contournement de l'aéroport de Libreville devrait s'arrimer avec la construction d'un échangeur permettant le dispatching des automobilistes au rondpoint du camp de Gaulle.

La LFI 2023 consacrerait également la prise en charge, pour 10 milliards FCFA, des dépenses pour le développement des initiatives départementales.

Tableau 20: Les dépenses d'investissement

| Titres et catégories                                | LFR 2022       | LFI 2023       | Ecart PLF 2023/LFR 2022 |            |
|---|----------------|----------------|-------------------------|------------|
|   |                |                | Valeur                  | %          |
| Titre 5. Dépenses d'investissement                  | <b>325 671</b> | <b>297 608</b> | <b>-28 064</b>          | <b>-9%</b> |
| <i>Financements sur ressources propres</i>          | 180 673        | 161 778        | -18 895                 | -10%       |
| <i>Elections</i>                                    |                | 27 884         | 27 884                  | -          |
| <i>FID</i>  |                | 10 000         | 10 000                  | -          |
| <i>Projets sur dons</i>                             | 6 027          | 4 692          | -1 335                  | -22%       |
| <i>Projets sur fonds de concours PID-PIH</i>        | 16 673         | 26 711         | 10 038                  | 60%        |
| <i>Dépenses Covid PID-PIH</i>                       | 1 000          |                | -1 000                  | -100%      |
| <i>Financements extérieurs</i>                      | 117 175        | 100 304        | -16 871                 | -14%       |
| <i>ADP Contrepartie Zone instables ferroviaires</i> | 4 123          | 4 123          | 0                       | 0%         |

#### 4.1.10. Les autres dépenses

Les autres dépenses, portant notamment sur le contentieux de l'Etat et les plans sociaux, enregistreraient une hausse de **738 millions FCFA** pour s'établir à **47,9 milliards FCFA** contre **47,2 milliards FCFA** dans la LFR 2022. Cette augmentation serait principalement imputable à la prise en charge des dépenses liées au contentieux électoral et aux coûts sociaux de restructuration des entreprises.

S'agissant de la protection de l'environnement, la prise en charge du conflit homme-éléphant se poursuivrait à hauteur de 2 milliards FCFA. Ces crédits seraient placés en gestion directe au programme de pilotage du ministère en charge des Eaux et des Forêts. De même, dans le cadre du projet du contentieux des pépiniéristes individuels du projet BAD (projet d'appui à la gestion durable des ressources forestières du Gabon), un montant de 72,2 millions FCFA pour le règlement dudit contentieux a été provisionné dans la LFI 2023.

Toujours en vue de placer l'administration sectorielle au cœur de son développement et pour que la responsabilité des acteurs ne soit pas diluée, le ministère en charge de l'Agriculture serait gestionnaire des crédits dédiés au règlement des dettes sociales et charges salariales des opérateurs restructurés ou liquidés pour 539 millions.

Tableau 21: Les autres dépenses

| Titres et catégories                 | LFR 2022      | LFI 2023      | Ecart LFI 2023/LFR 2022 |             |
|--------------------------------------|---------------|---------------|-------------------------|-------------|
|                                      |               |               | Valeur                  | %           |
| Titre 6. Autres dépenses             | <b>47 195</b> | <b>47 933</b> | <b>738</b>              | <b>2%</b>   |
| Intérieurs-AJE                       | <b>15 000</b> | <b>13 000</b> | <b>-2 000</b>           | <b>-13%</b> |
| Protocoles transactionnels           | 10 175        | 5 175         | -5 000                  | -49%        |
| Condamnations pécuniaires            | 3 171         | 3 171         | 0                       | 0%          |
| <i>Dont Eaux et Forêts</i>           |               | 72            |                         |             |
| Séquestres                           | 811           | 811           | 0                       | 0%          |
| Autres                               | 843           | 3 843         | 3 000                   | 356%        |
| Restructuration des entreprises      | <b>24 195</b> | <b>10 933</b> | <b>-13 262</b>          | <b>-55%</b> |
| Titres et catégories                 | LFR 2022      | LFI 2023      | Ecart LFI 2023/LFR 2022 |             |
| Coûts sociaux de restructuration     | 24 195        | 10 933        | -13 262                 | -55%        |
| <i>Dont agriculture</i>              |               | 539           |                         |             |
| Divers                               | <b>8 000</b>  | <b>24 000</b> | <b>16 000</b>           | <b>200%</b> |
| Dette aux agents de l'Etat (Rappels) | 3 000         | 5 000         | 2 000                   | 67%         |
| <i>Dont ISR</i>                      |               | 2000          |                         |             |

|                                  |       |               |        |       |
|----------------------------------|-------|---------------|--------|-------|
| Autres contentieux               | 3 000 | 19 000        | 16 000 | 533%  |
| <i>Contentieux Electoral</i>     |       | <i>16 000</i> |        |       |
| <i>Conflit Homme-Eléphant</i>    |       | <i>2 000</i>  |        |       |
| <i>Autres divers contentieux</i> |       | <i>1 000</i>  |        |       |
| Garantie de l'État sur PPP       | 2 000 |               | -2 000 | -100% |

#### 4.1.11. Les comptes d'affectation spéciale (CAS)

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières en lien direct avec les dépenses concernées.

L'ensemble des comptes d'affectation spéciale s'équilibre en recettes et en dépenses à **177,2 milliards FCFA** contre **148,6 milliards FCFA** dans la LFR 2022, soit une augmentation de **28,6 milliards FCFA**. Cette hausse est principalement portée par le CAS « Valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle de la qualité des produits pétroliers » avec la prise en compte des nouvelles recettes affectées, notamment la redevance aéroportuaire (17,2 milliards FCFA) et du Système d'information douanier (1,3 milliard FCFA).

Tableau 22: L'équilibre des comptes d'affectation spéciale

| Comptes d'affectation spéciale                     | LFR 2022       |                | LFI 2023       |                | Ecart LFI 2023/LFR 2022 |            |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|------------|
|  | Recettes       | Dépenses       | Recettes       | Dépenses       | Valeur                  | %          |
|  | <b>148 613</b> | <b>148 613</b> | <b>177 197</b> | <b>177 197</b> | <b>28 584</b>           | <b>19%</b> |
| Pensions   | 78 256         | 78 256         | 78 256         | 78 256         | 0                       | 0%         |
| Prestations familiales                             | 16 500         | 16 500         | 16 500         | 16 500         | 0                       | 0%         |
| Promotion audiovisuelle et cinématographique       | 1 487          | 1 487          | 2 130          | 2 130          | 644                     | 43%        |
| Promotion du sport                                 | 4 889          | 4 889          | 9 008          | 9 008          | 4 119                   | 84%        |
| Formation pour l'emploi                            | 4 198          | 4 198          | 3 073          | 3 073          | -1 126                  | -27%       |
| Service universel des communications électroniques | 2 441          | 2 441          | 2 453          | 2 453          | 12                      | 0%         |
| Valorisation du patrimoine de l'Etat               | 18 209         | 18 209         | 22 581         | 22 581         | 4 372                   | 24%        |
| Financement de l'habitat                           | 7 460          | 7 460          | 8 777          | 8 777          | 1 317                   | 18%        |
| Service public de l'eau et de l'électricité        | 7 974          | 7 974          | 8 014          | 8 014          | 40                      | 0%         |
| Salubrité publique                                 | 7 200          | 7 200          | 7 224          | 7 224          | 24                      | 0%         |
| Entretien du patrimoine routier de l'Etat          | 0              | 0              | 19 181         | 19 181         | 19 181                  |            |

## 4.2. Les opérations de financement et de trésorerie

Les opérations de trésorerie et de financement retracent les ressources et les charges de trésorerie et de financement. Celles-ci affichent des niveaux respectifs de **1.152,9 milliards FCFA** et **1.373,6 milliards FCFA**, soit un solde de **-220,7 milliards FCFA** équilibrant celui des opérations budgétaires arrêté à **220,7 milliards FCFA**.

### 4.2.1. Les charges de financement et de trésorerie

Les charges de trésorerie et de financement se chiffraient à **1.373,6 milliards FCFA** contre **1.097,2 milliards FCFA** dans le collectif budgétaire 2022, soit une hausse de 25 %. Celle-ci serait consécutive à l'émission du Blue-bond.

Tableau 23: Les charges de financement et de trésorerie

| Charges de trésorerie et de financement     | LFR 2022         | LFI 2023         | Ecart LFI 2023/LFR 2022 |              |
|---|------------------|------------------|-------------------------|--------------|
|   |                  |                  | Valeur                  | %            |
| Amortissement dette extérieure              | <b>287 931</b>   | <b>678 827</b>   | <b>390 897</b>          | <b>136%</b>  |
| Emprunts extérieurs-courants                | <b>247 329</b>   | <b>678 827</b>   | <b>431 498</b>          | <b>174%</b>  |
| Bilatéraux                                  | 80 177           | 95 994           | 15 816                  | 20%          |
| Multilatéraux                               | 100 985          | 172 166          | 71 181                  | 70%          |
| Banques                                     | 52 724           | 67 171           | 14 447                  | 27%          |
| Marché international                        | 13 443           | 343 497          | 330 054                 | 2455%        |
| Emprunts extérieurs-arriérés                | <b>40 602</b>    | -                | <b>-40 602</b>          | <b>-100%</b> |
| Bilatéraux                                  | 7 193            |                  | - 7 193                 | -100%        |
| Multilatéraux                               | 22 245           |                  | -22 245                 | -100%        |
| Banques                                     | 11 164           |                  | -11 164                 | -100%        |
| Amortissement des prêts du secteur bancaire | <b>447 479</b>   | <b>532 648</b>   | <b>85 169</b>           | <b>19%</b>   |
| Intérieur-DGD                               | 447 479          | 532 648          | 85 169                  | 19%          |
| Emprunts intérieurs-courants                | 447 479          | 532 648          | 85 169                  | 19%          |
| Banques                                     | 61 287           | 78 071           | 16 784                  | 27%          |
| Moratoires                                  | 137 710          | 103 454          | -34 256                 | -25%         |
| Marchés Financiers                          | 248 482          | 351 123          | 102 641                 | 41%          |
| Autres amortissements                       | <b>218 980</b>   | <b>150 607</b>   | <b>-68 373</b>          | <b>-31%</b>  |
| Bons du Trésor Assimilables (BTA)           | 10 000           | 10 000           | -                       | <b>0%</b>    |
| Instances Trésor de la période précédente   | 107 595          | 79 507           | -28 088                 | -26%         |
| Arriérés de TVA Hors Pétrole                | 35 819           | 11 100           | -24 719                 | -69%         |
| Arriérés de TVA Pétrole                     | 55 400           | 50 000           | - 5 400                 | -10%         |
| Arriérés intérêts Extérieurs                | 10 166           |                  | -10 166                 | -100%        |
| Prêts et avances                            | <b>142 848</b>   | <b>11 507</b>    | <b>- 131 341</b>        | <b>-92%</b>  |
| Fonds Souverain de la RG                    | 10 000           | 11 507           | 1 507                   | 15%          |
| Dépôts BEAC                                 | 32 848           |                  | -32 848                 | -100%        |
| Dépôts DTS                                  | 100 000          |                  | - 100 000               | -100%        |
| Total                                       | <b>1 097 238</b> | <b>1 373 590</b> | <b>276 352</b>          | <b>25%</b>   |

#### 4.2.2. Les ressources de financement et de trésorerie

Les ressources de trésorerie et de financement s'établiraient à **1.152,9 milliards FCFA** contre **960,1 milliards FCFA** dans la LFR 2022, soit une hausse de 20% (**192,8 milliards FCFA**) en lien avec les émissions de titres publics (327,5 milliards FCFA).

Tableau 24: Les ressources de financement et de trésorerie

| Ressources de trésorerie et de financement | LFR 2022       | LFI 2023       | Ecart LFI 2023/LFR 2022 |             |
|--|----------------|----------------|-------------------------|-------------|
|  |                |                | Valeur                  | %           |
| Tirages                                    | <b>369 503</b> | <b>228 330</b> | <b>-141 173</b>         | <b>-38%</b> |
| Tirages sur conventions en cours           | 117 175        | 100 304        | -16 871                 | -14%        |
| Tirages sur prêts programmes               | 252 328        | 128 026        | -124 302                | -49%        |
| Fonds Monétaire International              | 124 400        | 57 420         | -66 980                 | -54%        |
| Agence Française de Développement          | 29 518         | 22 958         | -6 560                  | -22%        |
| BAD  | 98 410         | 32 798         | -65 612                 | -67%        |
| BADEA                                      |                | 14 850         | 14 850                  |             |
| Droits de Tirages Spéciaux                 | <b>120 000</b> | <b>40 000</b>  | <b>-80 000</b>          | <b>-67%</b> |
| Émissions de titres publics                | <b>410 088</b> | <b>805 380</b> | <b>395 292</b>          | <b>96%</b>  |

|   |                 |                  |                |            |
|---|-----------------|------------------|----------------|------------|
| Emissions de titres publics sur le Marché international |                 | 327 500          | 327 500        |            |
| Emissions de titres publics sur le Marché intérieur     | 410 088         | 477 880          | 67 792         | 17%        |
| Financement non bancaire                                | <b>60 496</b>   | <b>79 203</b>    | <b>18 708</b>  | <b>31%</b> |
| Accumulation des instances                              | 60 496          | 79 203           | 18 708         | 31%        |
| Total   | <b>960 087</b>  | <b>1 152 914</b> | <b>192 827</b> | <b>20%</b> |
| Solde des opérations de financement et de trésorerie    | <b>-137 151</b> | <b>-220 676</b>  |                |            |
| Solde budgétaire global                                 | <b>137 151</b>  | <b>220 676</b>   |                |            |
| Solde net   | <b>0</b>        | <b>0</b>         |                |            |

*Source : DGBFIP*

## 5. Cadrage Macro-économique et Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2023-2025

### 5.1. Perspectives macroéconomiques 2023-2025

#### 5.1.1. Sources de la croissance

### 1. Perspectives macroéconomiques 2023-2025

L'activité économique nationale devrait s'accélérer sur la période 2023-2025 (+3,1% contre 0,8% en 2020-2022) soutenue principalement par le secteur hors pétrole (+3,5%) sur la période. Cette situation traduit bien les efforts de diversification inscrits dans les objectifs du PAT (>2,5%-3% en moyenne à l'horizon 2025). Sur la période, les sources de la croissance seraient notamment l'agriculture, le bois, les mines, les agro-industries, l'industrie minière, les autres industries, les travaux publics, et les transports et télécommunication.

#### 5.2. 1.1. Sources de la croissance

**Branche agriculture** : Sur la période 2023-2025, l'agriculture continuerait d'être le principal moteur de la croissance avec un rythme moyen de +6,4%. Le Gouvernement devrait maintenir sa stratégie d'accélération de la mise en œuvre du Programme de Développement Agricole et Rural (PDAR-FIDA) et la mise en exploitation des nouvelles zones agricoles à forte productivité. Et sous l'effet de l'impulsion des projets d'investissement du PAT, le palmier à huile resterait le pilier de développement de cette branche. Ainsi, la production d'huile de palme devrait atteindre 109 499 tonnes en 2025 contre 107 336 tonnes en 2021.

**Filière bois** : Le Gouvernement poursuivra les réformes visant la transition de l'activité vers plus de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformations et de la mise en production de deux (2) nouvelles Zones d'Investissement Stratégiques (Lambaréné et Haut Ogooué). Il est attendu une amélioration du tissu industriel, surtout dans la Zone Economique Spéciale de Nkok. La production de la filière devrait se situer à 2,085 millions m<sup>3</sup> à l'horizon 2025 contre 1,425 million m<sup>3</sup> en 2021.

**Secteur minier** : Sur la période, on devrait assister à la poursuite et au renforcement de la stratégie consistant à mettre en œuvre la politique de transformation locale de manganèse et de promotion de l'investissement dans l'exploitation de l'or alluvionnaire. La consolidation des activités sur les sites de Ndjolé (CICMHZ), de Franceville (Nouvelle Gabon Mining) et les bonnes performances de COMILOG, permettraient d'atteindre un niveau de production nationale de manganèse de 13,514 millions de tonnes à l'horizon 2025 contre 9,600 millions de tonnes en 2021. Cette évolution s'expliquerait par la mise en œuvre de projets d'investissement d'envergure du PAT, notamment la montée en puissance des nouveaux gisements, et la mise en exploitation du gisement de Mounana par la société Nouvelle Gabon Mining.

**Branche « industries agro-alimentaire et boissons »** : la consolidation des performances du Complexe Industriel de Lambaréné (CIL), couplée à la montée en puissance de la production de la nouvelle minoterie (production de farine) devraient fortement contribuer à la croissance du secteur. Ainsi, la production d'huile de palme raffinée passerait de 21 619 tonnes en 2021 à 24 906 tonnes à l'horizon 2025. La production d'eau minérale quant à elle, devrait atteindre 1,264 million d'hectolitres en 2025 contre 1,147 million en 2021.

**Branche « autres industries de transformation »** : les performances des industries de matériaux de construction se consolideraient sur la période 2023-2025, grâce à la montée en puissance de la production de ciment, consécutive à la construction d'un nouveau broyeur de 250 000 tonnes, d'une usine de fabrication de clinker à Ntoun par le groupe CIMAF et, à la consolidation des performances de Africa Cements. Dans ce contexte, la capacité de production nationale se situerait à environ 1,1 million en 2025.

La poursuite des investissements dans le secteur de l'énergie, des transports, du bâtiment et des travaux publics stimulerait la production de la sous-branche chimie. Ainsi, la production de peinture passerait de 3 729 tonnes en 2021 à 4 498 tonnes à l'horizon 2025, celle des gaz industriels passerait de 444 497 m<sup>3</sup> en 2021 à 536 063 m<sup>3</sup> à l'horizon 2025.

Sur la même période, la sous-branche de transformation du manganèse se consoliderait grâce à l'entrée en production de l'oxyde de manganèse en remplacement du manganèse métal. La production passerait de 41 040 tonnes en 2021 à 57 936 tonnes à l'horizon 2025.

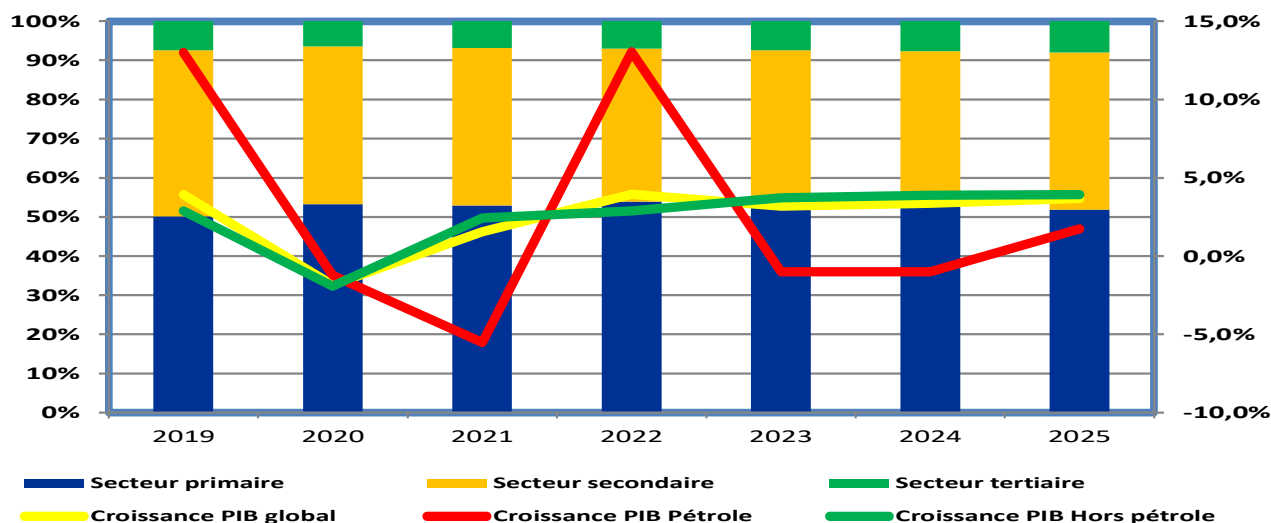
**Secteur de l'eau et de l'électricité :** Sur la période 2023-2025, le Gouvernement poursuivra son objectif de relancer les travaux de construction des barrages hydroélectriques (NGOULEMENDJIM, DIBWANGUI et KINGUELE-AVAL) et de centrales solaires photovoltaïques (construction clé en main de 8 centrales électriques solaires), à travers des partenariats public-privé ainsi que de la poursuite du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville. Le but est de parvenir à satisfaire progressivement la forte demande, grâce à l'exploitation optimale du potentiel hydroélectrique du Gabon. Ainsi, avec la construction de l'usine de Ntoun 7, le déficit hydrique journalier de la région du grand Libreville, devrait se résorber. La production d'électricité devrait être supérieure à 2 800 Gwh et celle de l'eau à 140 millions m<sup>3</sup> à l'horizon 2025.

**Bâtiments et Travaux Publics :** la poursuite des chantiers initiés sur la période 2020-2022 viendrait soutenir la production du secteur. L'aménagement des bassins versants à Libreville et Port-Gentil, la réalisation et/ou la finalisation des tronçons routiers (FORASOL-MBEGA et Port-Gentil-Omboué) et la réhabilitation ou la construction des infrastructures ferroviaire et aéroportuaire constitueraient les principaux vecteurs de croissance du secteur. La poursuite des réalisations, notamment « la Transgabonaise », devraient permettre d'accroître de façon substantielle la production du secteur sur la période 2023-2025.

### **5.3. 1.2. Profil de la croissance et de l'inflation**

Sur la période 2023-2025, l'activité économique nationale serait marquée par une consolidation de ses performances. Le produit intérieur brut progresserait en moyenne de 3,1%. Cette croissance serait portée principalement par les activités du secteur pétrole (3,5%). Sur le plan des ressources, tous les secteurs contribueraient positivement à la croissance sur la période, avec le maintien des performances du secteur primaire ainsi qu'une accélération de l'activité des secteurs secondaire et des services.

Tableau 25: Evolution du taux de croissance du PIB 2019-2025



Source : DGEPPF

Au niveau du **secteur primaire**, l'activité progresserait en moyenne de 3,9% sur la période. Cette bonne performance proviendrait essentiellement des branches Agriculture, Elevage et Pêche (+2,2% en moyenne), Exploitation forestière (+8,0% en moyenne), et Mines (+8,6% en moyenne). Ce secteur contribuerait en moyenne de 1,1 point à la croissance du PIB.

Les performances du **secteur secondaire** (+4,7% en moyenne), résulteraient de la progression des Industries du bois (+11,2%), des Autres industries (+5,5%), de l'Electricité et Eau (+5,5%), des BTP (+4,5%) ainsi que des Industries agro-alimentaires (+4,0%). Ce secteur contribuerait en moyenne à 1,4 point à la croissance réelle du PIB.

Par ailleurs, les performances du **secteur tertiaire** (+3,1% en moyenne, proviendraient de l'ensemble de ses branches, notamment le Transport et Communication (+4,8%), les Services (+2,6%), le Commerce (+2,6%) et les Services bancaires, assurances (+2,1%). Ce dynamisme attendu contribuerait en moyenne à 0,8 point à la croissance du PIB.

Du **point de vue des emplois**, la croissance serait soutenue en moyenne par la demande extérieure (4,9%) et intérieure (+2,3%) sur la période 2023-2025.

L'accroissement de la **demande extérieure** se traduirait notamment par la hausse des exportations des produits hors-pétrole (+9,0% en moyenne), en lien avec l'affermissement de la demande des principaux partenaires économiques (Chine, Union européenne). Dans ce contexte, les exportations des produits de rentes, des mines et du bois transformé enregistreraient respectivement des améliorations de +9,8%, +7,4% et +10,2%. Les importations de biens progresseraient de 4,0%, tirées par la hausse de la demande des biens intermédiaires (+5,5%), de consommation (+6,0%) et d'équipement (+4,9%).

L'orientation favorable de la **demande intérieure** est liée en particulier à l'évolution de l'investissement total (+3,6% en moyenne), tiré par l'investissement privé (+3,7%). En outre, la consommation totale progresserait de +1,0% en moyenne, sous l'effet de la hausse de la consommation des ménages (+0,5%) et de la consommation publique (+2,2%).

**Une inflation en deçà de la norme communautaire.** Le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation devrait se situer à 2,4% en moyenne sur la période 2023-2025. Cette hausse des tensions



inflationnistes, comparativement à la période 2020-2022 (+1,6%), serait tributaire de la hausse des prix à l'international des produits de première nécessité (indice FAO), des prix de l'énergie, des coûts des transports.

### **5.3.1. Réformes et performances sectorielles**

#### **5.3.1.1. Réformes**

En juillet 2021, le Gouvernement a signé avec le Fonds Monétaire International (FMI) le Mécanisme élargi de crédit (MEDC) à travers le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) qui contient les engagements de l'Etat. Parmi ces derniers, des réformes budgétaires et structurelles doivent être conduites.

Aussi, pour la période 2023-2025, le Gouvernement s'engage essentiellement à :

- ***poursuivre le nettoyage du fichier des agents de l'Etat à la suite du recensement biométrique. A cet effet, les conclusions issues de l'audit seront mises en œuvre, les arriérés de soldes seront évalués et un plan d'apurement sera élaboré. De plus, la gestion de la solde sera renforcée par la réduction, notamment, du délai de traitement pour la prise en compte des actes administratifs ;***
- ***renforcer le pilotage des services publics personnalisés (SPP) et le rôle de la tutelle. Il s'agira de mettre en œuvre un encadrement plus strict de la masse salariale des services publics personnalisés et du développement d'un module dans informatique permettant de consolider les informations des SPP ;***
- ***poursuivre les efforts de modernisation et de renforcement de la gestion des investissements publics à travers l'actualisation du cadre juridique pour le processus de sélection et de gestion des projets d'investissements publics, l'actualisation du cadre juridique pour le processus de sélection et de gestion des projets, le renforcement et le suivi des partenariats public-privé et leur prise en compte dans les documents budgétaires et ceux relatifs à la dette publique ;***
- ***poursuivre les actions visant le renforcement de l'exécution budgétaire et la gestion de la trésorerie de l'Etat. Cette action va nécessiter la poursuite de la mise en œuvre des plans d'engagement articulés avec le plan de trésorerie mensualisé joint à la loi de finances, l'intégration de ces plans d'engagement dans VECTIS, l'extension de VECTIS à tous les établissements publics. Le Gouvernement s'engage également à interfacer les systèmes d'information VECTIS et SGFIP-ASTER et à réformer sa nomenclature budgétaire et comptable ;***
- ***consolider la réforme budgétaire et comptable et mettre en œuvre les actions de réforme dans le respect des délais communautaires de 2024. Cet axe nécessitera notamment la transposition dans le droit national de la Directive relative à la comptabilité des matières, la mise en place du comité de suivi de la réforme de la gestion des finances publiques (GFP), la mise en place du dispositif de contrôle interne avec la préparation des projets de décret fixant les principes généraux des contrôles internes budgétaires et de gestion, la mise en de la nomenclature fonctionnelle et de la comptabilité d'analyse des coûts des actions (CAC), etc. ;***

- **renforcer les capacités de gestion stratégique et de suivi du portefeuille des participations de l'Etat.** Elle passe par l'accélération une accélération de la mise en place de la cellule de contrôle des entreprises publiques au sein du Ministère du Budget en la dotant des outils de gestion des risques (dont celui développé par les services techniques du FMI) pesant sur le portefeuille public ;
- **soutenir le plan de transition vers l'économie verte, en se concentrant sur les mesures fiscales et le choix des investissements publics.** Il s'agira d'évaluer les investissements publics suivant le cadre PIMA-CC pour identifier les risques et problèmes liés au climat et à l'environnement ;
- **protéger les dépenses dans le secteur social, et réorienter si besoin une partie des ressources budgétaires pour atteindre cet objectif.** A l'horizon 2025, l'on devrait assister à un relèvement progressif du montant de la cotisation patronale de l'Etat inscrite dans le budget et versée à la CNAMGS de façon à atteindre le montant prévu par les textes ;
- **améliorer le ciblage des populations pauvres et vulnérables et le suivi des dépenses sociales.** En vue de la mise en œuvre cette réforme, la nomenclature fonctionnelle des dépenses sociales selon le modèle de la COFOG devrait être adoptée, avec l'appui des partenaires techniques financiers. Par ailleurs, l'apurement du fichier CNAMGS des Gabonais Economiquement Faibles devrait être effectif sur la période (croisement des fichiers des différents fonds CNAMGS, des fichiers CNAMGS et fonction publique, CNSS, impôts, etc.)

#### **De l'exécution des dépenses du budget général**

- En vue de permettre l'exécution optimale des dépenses, le Gouvernement renforcera les instruments de pilotage de l'exécution. Il s'agira, entre autres, de piloter les audits financier et comptable des projets d'investissement financés sur ressources extérieures et intérieures, d'en évaluer les résultats et de mettre en œuvre les recommandations.
- Afin de poursuivre la politique de maîtrise des arriérés de paiement, la régulation des dépenses à la phase d'engagement sera renforcée pour respecter le critère communautaire de non accumulation des instances. A cet effet, il s'agira de rendre opérationnel le fonctionnement du comité de trésorerie. L'exécution sera également améliorée en systématisant la pratique du paiement par journée comptable. Ces actions seront renforcées par l'amélioration des contrôles et la déconcentration généralisée de la fonction de l'ordonnateur dans l'exécution des dépenses de fonctionnement.

#### **De l'exécution des dépenses des comptes spéciaux (CS)**

Les mesures suivantes seront prises, en ce qui concerne l'exécution des CS :

- la poursuite de l'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire, de façon à rendre exhaustive les informations publiées dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget ;
- la prise en compte dans les systèmes d'information (VECTIS et e-BOP) et l'implémentation dans les établissements gestionnaires des recettes affectées ;
- la mise en place des instruments visant à garantir la transparence dans l'exécution des recettes affectées en vue de rationaliser leur mode de gestion.

## De la rationalisation des dépenses de l'Etat

Le Gouvernement entend intensifier la réforme budgétaire, consolider la discipline budgétaire et poursuivre l'assainissement des finances publiques. Ainsi, il s'agira de :

- respecter les échéanciers de paiement de la dette afin d'optimiser les conditions d'endettement sur les marchés financiers ;
- procéder à la mise en œuvre des mesures concourant à la maîtrise de la masse salariale, en mettant l'accent sur :
  - ✓ l'élaboration des fiches de postes des agents de l'administration ; f l'ouverture des concours d'entrées dans les écoles de l'administration uniquement en fonction des besoins exprimés (profils, nombres) par les services de l'Etat ;
  - ✓ l'amélioration des contrôles en matière de recrutement afin de gérer plus efficacement la masse salariale ;
  - ✓ la mise à plat du Fichier Unique de Référence (FUR) ;
  - ✓ le contrôle de la rémunération des agents publics affectés dans les services publics personnalisés (SPP) ;
  - ✓ le renforcement de la gestion de la solde (ex. Diminution du délai pour la prise en compte des actes administratifs notamment les titularisations et avancements, renforcement des contrôles, versement des éléments de solde à bonne date, etc.);
  - ✓ l'introduction des conférences de répartition des postes budgétaires pour une meilleure planification des entrées en tenant compte des spécificités (profils, effectifs, etc.) des administrations sectorielles.
- poursuivre les mesures de rationalisation des dépenses en mettant un accent sur les consommations publiques en eau, électricité et téléphone et sur les dépenses relatives aux services publics personnalisés et autorités administratives indépendantes ;
- procéder à l'amélioration du mode de présentation des états financiers des SPP et des Collectivités locales afin de parvenir à maîtriser la structuration des subventions accordées par l'Etat ;
- mener des actions sur l'amélioration de la qualité de la programmation des investissements et la gouvernance des projets. Dans ce cadre, et au-delà des 55 progrès réalisés au cours des deux dernières années, le système de gestion des investissements publics existant sera amélioré, notamment par :
  - (a) l'adoption du décret sur la Gestion des Investissement Publics ;
  - (b) l'abandon des procédures exceptionnelles d'exécution des dépenses ;
  - (c) la mise en place d'une gestion en AE/CP des projets d'investissements publics.
- continuer dans l'amélioration du recouvrement des créances contentieuses de l'État.

## Le renforcement de la transparence dans la gestion publique

Dans ce cadre, il s'agira de :

- poursuivre l'élaboration et la publication du rapport trimestriel d'exécution budgétaire (RTEB) et de le compléter d'éléments utiles (ex. Dépenses Covid-19, dépenses sociales, dépenses environnementale, présentation des dépenses selon la nomenclature fonctionnelle, approche analytique des écarts prévision-exécution, saisonnalité, etc.) ;
- réduire significativement la part des marchés publics passés sans appel d'offre (gré à gré) et systématiser la publication des offres et des attributions dans le journal des marchés publics (en ligne), y compris en indiquant les bénéficiaires (publication de toute attribution de marché, quelle que soit la procédure, dans une version électronique du journal des marchés publics au plus tard un mois après la validation des résultats) ;
- publier l'ensemble des dépenses et mesures à impact financier réalisées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

## **Du renforcement des contrôles**

Le Gouvernement entend poursuivre les actions de contrôle interne budgétaire et comptable afin d'améliorer la qualité des données budgétaires et des comptes de l'Etat.

Dans ce cadre, le processus de déconcentration de l'ordonnancement sera conduit à son terme, impliquant ainsi une déconcentration de la fonction comptable avec la mise en place de comptables ministériels. Aussi, un plan d'actions sera élaboré dont l'opérationnalisation devrait aboutir à terme à la certification des comptes.

De plus, la directive sur la comptabilité des matières sera transposée en droit national, rendue opérationnelle et implémentée dans le système d'information budgétaire et comptable. Par ailleurs, le Gouvernement s'est doté d'un instrument, l'Autorité Nationale d'Audit et de Vérification (ANAVEA).

A l'aide de ce dernier, le Gouvernement améliorera les aspects de contrôles au sein de son administration, notamment la certification du service fait, les marchés publics, la mise en œuvre des projets d'investissement.

La mise en œuvre de ces différentes actions devrait permettre de soutenir la politique du Gouvernement dans les différents secteurs.

### **5.3.1.2. Performances sectorielles, défis et priorités**

Depuis 2020, l'économie mondiale est affectée par la crise sanitaire. Cette détérioration de la situation économique ayant entraîné, au plan national, une baisse des recettes publiques, commande de prendre des mesures stratégiques pour accélérer la transformation du Gabon, pour renforcer la structure de l'économie, le système social, le système de santé et d'éducation en vue d'améliorer les conditions.

A cet effet, le programme de développement sur la base duquel le Président de la République a été élu en 2009 était assis sur le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE). Cette stratégie de développement, qui a connu une mise en œuvre stratifiée (notamment le PRE, et le PAT 2021-2023) conduirait le Gabon à être un pays émergent à l'horizon 2025. Ce qui se traduirait par la mise en œuvre de différentes réformes/mesures envisagées dont les principales sont présentées selon les pôles de politique publique suivants :

- Services généraux, ordre et sécurité publics ;
- Affaires économiques ;
- Développement des infrastructures ;
- Développement humain et prospérité partagée ;
- Diversification et opportunités de croissance.
- 

#### **5.1.3.2.1. Les services généraux des administrations publiques**

Au cours de la période 2023-2025, le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires à la vitalisation de la vie démocratique de notre pays.

En effet, plusieurs échéances électorales sont attendues en 2023, notamment la présidentielle, les législatives et les locales. A ce titre, des efforts seront multipliés pour assainir le fichier électoral, organiser le recensement général de la population et démocratiser l'accès à la carte nationale d'identité biométrique.

- **Défense**

En matière de défense, sur la période 2023-2025, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants et volants, afin de poursuivre sa mission de protection de l'intégrité du territoire national. La construction d'une taillerie centrale des Forces de Défense sera également maintenue pour atténuer les coûts liés à l'habillements des soldats.

- **Ordre et sécurité publics**

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement continuera la mise en œuvre de son plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants adaptés pour le maintien de l'ordre, la protection des personnes, des biens et des ressources naturelles. La production de la carte nationale d'identité sera également au centre de son action.

- **Gouvernance juridique et sécurité**

En matière d'administration judiciaire et pénitentiaire, les réalisations sur la période 2020- 2022, le Gouvernement a finalisé la révision du code civil. Il a également procédé à la réfection et à l'équipement des juridictions et prisons de l'intérieur du pays.

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement continuera son plan de réhabilitation des juridictions et des prisons d'une part, et la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des détentions et des peines, d'autre part, par le programme de modernisation et de renforcement du système judiciaire et de l'administration carcérale.

- **Pilotage et coordination de l'action gouvernementale**

Sur la précédente période, en dépit du contexte économique marqué par les effets de la baisse du prix du pétrole et les effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Gouvernement a porté un accent particulier sur la gouvernance comme axe prioritaire du PAT. Elle requiert de moderniser l'administration publique, d'assainir le cadre macroéconomique à travers une gestion rigoureuse et rationnelle des finances publiques, de développer des statistiques et l'évaluation des politiques publiques comme véritable outil d'information et d'aide à la décision. Aussi, le Gouvernement, à travers trois secteurs : la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et l'évaluation des politiques publiques, compte promouvoir l'ancrage institutionnelle.

- **Évaluation de la Bonne Gouvernance**

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement contribuera à l'efficacité et à la transparence dans la gestion des affaires publiques en vue de conforter un État de droit. Il s'agira essentiellement de :

- ✓ contribuer à la modernisation de l'administration publique par le déploiement des systèmes de management, l'amélioration de la performance organisationnelle, l'utilisation rationnelle et équitable des ressources publiques et la formation des cadres en vue de l'efficacité des prestations du service public au Gabon ;
- ✓ promouvoir la gouvernance responsable et la transparence, la démocratie, la redevabilité et la qualité du service public (ISO 26000, ISO 9001) ;
- ✓ renforcer l'utilisation rationnelle et équitable des ressources publiques ;
- ✓ promouvoir les règles et bonnes pratiques de transparence et de reddition des comptes dans la gestion des affaires publiques ;
- ✓ parvenir à mesurer l'état de la bonne gouvernance grâce à des outils crédibles et innovants ;
- ✓ développer dans l'administration et les collectivités locales une culture de gestion vertueuse par l'application de la législation ;
- ✓ concevoir et mettre en œuvre un programme national ou une stratégie nationale de bonne gouvernance.

- **Lutte contre la Corruption**

- ✓ Les priorités d'actions ou mesures identifiées pour la période 2023-2025 sont compatibles avec les axes stratégiques 5 et 7 de la stratégie globale UE-Afrique. Les mesures retenues pour ladite période sont les suivantes :
- ✓ réaliser un diagnostic national sur les dispositifs standardisés de prévention et de détection des faits de corruption dans le secteur public, le secteur privé et les collectivités locales ;

- ✓ élaborer une nouvelle stratégie anti-corruption adossée au nouveau cadre législatif portant régime de prévention et répression de la corruption, de l'enrichissement illicite et des infractions assimilées ou connexes en république gabonaise ;
- ✓ élaborer une loi générale sur la lutte contre la criminalité des ressources naturelles, des trafics et commerce illicites des espèces de faune sauvage et de l'exploitation forestière. Rédaction du projet de texte de loi Sessions de défense du projet de texte de loi auprès des instances concernées (Patronat, Gouvernement, Parlement, ...) ;
- ✓ renforcer la maturité des dispositifs standardisés de prévention et de détection de la corruption et accompagner le déploiement des outils dans le secteur public, privé et les collectivités locales (cartographie des risques, code conduite, dispositif de formation, dispositif d'alerte, procédure d'évaluation des tiers, dispositif de contrôle et d'évaluation interne, constitution de réseaux de conformité, désignation des référents anti-corruption) ;
- ✓ mettre en place une loi d'implémentation du système de management anti- corruption (SMAC) au sein du secteur privé et du secteur public ;
- ✓ sensibiliser les Responsables (Administration Centrale et Services Décentralisés) ;
- ✓ Former les points focaux sur la mise en conformité à la norme ISO 37001 ;
- ✓ renforcer les capacités en matière de production et diffusion des statistiques de corruption ;
- ✓ approvisionner et exploiter une base de données en ligne ;
- ✓ opérationnaliser un dispositif national d'amélioration de la prédictibilité des classements et scores des indices avec application immédiate à l'IPC/CPI de Transparency International ;
- ✓ mettre en œuvre des recommandations permettant d'améliorer la note du Gabon,
- ✓ lobbying et vulgarisation des actions menées par le Gabon, auprès de Transparency International et d'autres organismes pertinents ;
- ✓ créer et opérationnaliser une académie virtuelle anticorruption pour former la masse critique des professionnels dans le secteur public, privé, les collectivités locales, les élus, les organisations de la société civile.

- **Evaluation de Bonne Gouvernance**

La mise en œuvre du suivi-évaluation des projets et politiques publiques au sein de l'administration demeure une priorité pour le Gouvernement. A cet effet, ses actions permettront à terme de développer la culture de l'évaluation, de construire un système national d'intégrité de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, ainsi qu'un système national de suivi et évaluation. Pour y parvenir, le Gouvernement ambitionne sur la période 2023-2025 :

- ✓ l'élaboration des textes régissant la pratique de l'évaluation des politiques publiques au Gabon (politique nationale de l'évaluation et le guide de l'évaluation) ;
- ✓ la poursuite du renforcement des capacités nationales institutionnelles, techniques humaines et matériel en évaluation à travers la formation des cadres et la mise en place des cellules et direction de suivi et évaluation ;
- ✓ l'opérationnalisation de la politique nationale de l'évaluation permettant de concrétiser le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques à travers la mise en place d'un dispositif numérique intégré dénommé « système national intégré de suivi et évaluation (SNISE) ;
- ✓ l'évaluation à mi-parcours des politiques publiques des secteurs à fort impact social , à savoir : la santé, l'éducation, les eaux et électricité, l'environnement, l'agriculture et la justice.

### **5.1.3.2.2. Les Affaires économiques**

Sur la période 2023-2025, le secteur reste marqué principalement par des engagements pris par l'Etat Gabonais auprès du Fonds Monétaire International (FMI), dans la cadre du programme appuyé par le Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) d'une part, et la nécessité d'exécuter les actions prioritaires du Plan d'accélération de la transformation (PAT), d'autre part.

- **Finances publiques**

La fiscalité intérieure sera caractérisée par la mise en œuvre des réformes nécessaires à la prise en charge des dépenses d'investissement à hauteur de 6,44 milliards FCFA au titre de l'exercice budgétaire 2023 et le renforcement des crédits de fonctionnement des unités opérationnelles de la Direction Générale des Impôts. Ce qui devrait permettre un accroissement progressif des recettes fiscales sur la période 2023-2025.

La fiscalité de porte quant à elle visera la sécurisation de la collecte des recettes douanières. Celle-ci passera par :

- ✓ la mise en place des équipes déployant des actions ciblées en direction des contribuables débiteurs des impôts et taxes, conclusion de moratoires ;
- ✓ la mise en exploitation d'un pont bascule dans la ZERP de NKOK pour améliorer les contrôles ;
- ✓ la mise en place d'un programme de réhabilitation et de construction de bureaux et postes des Douanes sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ la construction d'un centre informatique ; 57
- ✓ la promotion d'un guichet unique multimodal ;
- ✓ La poursuite du déploiement de Sydonia world sur l'ensemble du territoire.

- **Stratégie économique**

En vue de l'amélioration de la collecte, de l'exploitation et de l'analyse des données, de nouveaux outils (modèle d'impacts des politiques fiscales, modèles macro économétriques et quasi-comptables, dispositif du suivi conjoncturel et système d'information) ont été acquis avec le concours de la Banque Mondiale, à travers le projet « Développement de la statistique ». Il s'agira, sur les trois ans à venir, de renforcer l'appropriation de ces outils à travers le renforcement des capacités des fonctionnaires affectés à ces missions.

Par ailleurs, outre les activités traditionnelles relatives aux enquêtes de conjoncture pour l'élaboration des notes de conjoncture trimestrielle et du tableau de bord de l'économie, il est envisagé d'acquérir d'autres outils et la mise en place de la Brigade Administrative et Permanente pour lutter contre les transferts informels, tout en veillant à la stricte application de la réglementation en matière de change.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des capacités en statistiques nationales, le Gouvernement bénéficie depuis 2017 d'un appui de la Banque Mondiale relatif au Projet de Développement des Statistiques (PDS). Plusieurs activités ont été réalisées sur la période 2017 – 2021, notamment la deuxième Enquête Gabonaise sur l'Évaluation et le suivi de la Pauvreté (EGEP II), le Recensement Général de l'Agriculture (RGA), l'Enquête Démographique et de Santé (EDSG III), le Recensement Général de l'Offre Educative (RGOE), et le renforcement de capacité technique et matériel du système statistique national. Cependant, plusieurs défis restent à relever aussi bien sur la réforme du dispositif institutionnel que dans la production et la publication des statistiques du secteur réel et social.

- S'agissant de la réforme institutionnelle, le Gabon est l'un des rares pays de l'Afrique subsaharienne qui ne dispose pas d'organe statistique à autonomie de gestion. Le Gouvernement s'engage à adopter et à promulguer la loi sur le système statistique national et prendre l'ensemble des décrets d'application et statuts des organes du système statistique national avant fin 2023. Par ailleurs, le Gouvernement dotera le futur Institut de la Statistique d'un nouveau bâtiment dans le cadre du PDS.



- En matière des statistiques du secteur productif :
  - Le Gouvernement a lancé le Recensement Général des Entreprises (RGE). L'objectif de cette opération nationale est de disposer d'un fichier unique de référence des entreprises et de favoriser le suivi de la conjoncture économique. Ce répertoire devrait être disponible sur la période ;
  - L'accélération de la production des comptes nationaux. Il s'agit non seulement de produire les comptes au SCN 93 mais aussi de procéder au rebasage des comptes en passant au SCN 2008 et à produire les comptes 2011 – 2020 sur la période 2023 – 2025 ;
  - La conduite de l'Enquête de Production Animale et Végétale (EPAV) sur la période pour mieux évaluer la production agricole au Gabon.
- Sur les statistiques sociales :
  - Réaliser le Recensement Général de la Population et des Logements (RGPL) et publier les résultats sur la période ;
  - Effectuer la troisième Enquête Gabonaise sur l'Evaluation de la Pauvreté (EGEP III) et publier les résultats sur la période 2023 – 2025 ;
  - Conduire l'enquête sur les Gabonais Economiquement Faibles.
- S'agissant de la publication des données, une plateforme de gestion de base de données multisectorielles sur les statistiques courantes sera développée et rendu accessible à tous les utilisateurs, même externes. Elle sera gérée par l'organe national de la Statistique.

- **Commerce, PME et PMI**

Le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) affiche l'engagement réel des plus hautes autorités à créer une croissance inclusive et durable, reposant sur la diversification de l'économie, soutenue par l'investissement privé national et étranger.

A cet effet, certains objectifs du PAT confèrent aux petites et moyennes entreprises (PME) gabonaises des rôles clés notamment ceux de moteurs de la croissance, porteurs des secteurs prioritaires et de l'innovation, et vecteurs de l'inclusion.

Ainsi, pour la période 2023-2025, afin de construire un secteur privé prospère, compétitif, créateur de richesses et d'emplois de qualité, les mesures proposées sont notamment :

Mesures générales :

- la levée des principaux obstacles à la croissance des PME et au commerce ;
- l'alignement de la feuille de route avec les priorités nationales ;
- l'accélération de la mise en œuvre effective ;
- l'innovation pour la construction de la résilience.

Mesures pour l'axe PME, la conception d'une politique nationale à travers :

- la pose de bases robustes pour un impact durable et mesurable ;
- la construction d'une fiscalité adaptée aux besoins des PME ;
- le renforcement des capacités des PME et des institutions financières pour stimuler le financement ;
- la conception et le déploiement des programmes d'assistance adaptés.

Mesures pour l'axe Commerce, il s'agira de :

- accélérer de nouveaux moteurs économiques pour réduire la dépendance du pétrole ;



- diversifier les partenaires commerciaux pour mitiger l'exposition aux risques externes ;
- saisir l'opportunité du marché unique de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) ;
- œuvrer à la sophistication des exportations, surtout des produits pour lesquels le Gabon a un avantage ;
- bâtir une auto-suffisance pour les produits de base.

### • **Secteur Industrie**

Le Gabon, dont l'économie repose principalement sur l'exploitation de ses ressources naturelles, reste encore peu industrialisé. Le pays dépend encore principalement de l'exportation des matières premières vers les pays industrialisés.

La volonté politique qui s'est exprimée au cours des années 1970 et 1980 a permis la création de certaines industries agroalimentaires comme HEVEGAB, SOGADEL, SOSUHO, mais ces industries n'ont pas survécu à la mise en place des programmes d'ajustement structurel au cours des années 1990.

A partir de fin 2009, une autre vision en matière de politique industrielle a été définie autour de la promotion de la valorisation locale des matières premières et de l'exportation des produits à forte valeur ajoutée. Un exemple des premières mesures prises dans ce cadre a consisté à interdire l'exportation des grumes non transformées. Cette mesure a eu pour conséquence non seulement d'accroître le nombre des unités de transformation, mais aussi de créer plus d'emplois directs et indirects.

Les autres projets envisagés dans le secteur sont notamment :

- la consolidation de l'activité de transformation de manganèse au sein du complexe métallurgique de Moanda ;
- la production prochaine de biodiesel à travers la transformation de l'huile rouge ;
- Le décollage d'une industrie nationale de transformation du poisson.

### • **Economie numérique**

Depuis une dizaine d'années, le Gabon s'est lancé dans la construction des infrastructures numériques de rang mondial. Cette ambition a fait du Gabon, selon le classement de l'Union International des Télécoms, le premier pays de la sous-région en matière de développement des TIC.

Toutefois, après avoir déployé près de 2.000 km de fibre optique, apporté un deuxième câble international, mis en place un point d'échange internet ainsi que le Datacenter de l'administration, beaucoup reste à faire. Deux provinces du pays ne bénéficient toujours pas du Backbone national. Plus de 90% des bâtiments administratifs ne sont toujours pas câblés et le Datacenter actuel ne répond plus aux exigences requises pour cette catégorie d'infrastructures.

Ainsi, afin d'actualiser la stratégie de développement des infrastructures numériques, les principaux axes suivants sont proposés de :

- construire un Datacenter National, un Centre des Opérations de Sécurité (SOC) et un Centre d'Alertes et de Riposte (CERT) contre les attaques informatiques ;
- poursuivre l'extension du Backbone National sur l'axe Sud-Ouest;
- déployer une connexion haut débit dans les Universités et Grandes Ecoles ;
- déployer le projet du Services Universel qui consiste à couvrir 200 villages localisés dans les zones non couvertes par les réseaux de téléphonie ;
- poursuivre l'extension du réseau de l'administration gabonaise ;

- favoriser une politique de diversification et de sécurisation de la connectivité internationale avec notamment l'arrivée du câble 2Africa ;
- favoriser, sur la base des zones traversées par le Backbone, le déploiement par le secteur privé de la FTTx (fibre optique à domicile et dans les bureaux) dans les villes de provinces ;
- étendre le câblage des bâtiments administratifs.

Sur le plan du développement des services numériques et de l'innovation, il s'agira précisément de :

- vulgariser et promouvoir les services numériques afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations et contribuer au développement économique et social du pays ;
- développer un réseau de technopoles et d'incubateurs d'entreprises du numérique afin d'impulser l'entrepreneuriat et la croissance ;
- mettre en place une plateforme de production des données statistiques du numérique d'aide à la décision ;
- permettre l'accès aux services numériques de base à la population sur l'ensemble du territoire afin de garantir l'inclusion numérique et financière à tous (développement du Service Universel) ;
- mettre en place un cadre de collaboration et de concertation entre la société civile, le secteur privé, les collectivités locales, les universitaires, l'administration et la tutelle.

#### • **Communication**

Les changements initiés par le Gouvernement dans ce secteur visent à séparer, aussi bien pour la télévision que pour la radio, les fonctions de diffusion, de production et de transport du signal. En vue d'assurer simultanément le spectre du contenu et la couverture nationale, les entités créées doivent se décliner en chaînes généralistes, chaînes thématiques et stations provinciales.

En outre, la mise en place d'une nouvelle loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République Gabonaise est prévue pour cette période 2023-2025.

En matière de Poste, la réforme dans ce secteur consiste à moderniser et déployer le réseau postal gabonais pour l'adapter aux besoins de la clientèle à travers la mise en place d'un réseau tridimensionnel (physique, électronique et financier) et la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique indispensable au développement de la poste.

Ainsi, pour le secteur, de 2023 à 2025, il s'agira de :

- organiser et mieux règlementer le secteur communication par :
  - **le contrôle du respect de la réglementation en vigueur ;**
  - **la qualité des droits des communicateurs et leur efficacité ;**
  - **le rendement socio-économique des acteurs du secteur de la communication.**
- Produire des contenus audiovisuels de qualité et en assurer la diffusion sur le plan national et international par :
  - **la remise à niveau des plateaux techniques de radio et de télévision afin de**
  - **permettre un meilleur relai des informations sur le plan national et international**
  - **de Gabon Télévision et Radio Gabon;**
  - **la promotion de la publication hors média ;**
  - **la modernisation de la régie finale ;**
  - **la mobilité des équipes de production ;**

- **la réhabilitation des stations provinciales de radio ;**
- **La réhabilitation des stations provinciales de TV.**

### **5.1.3.2.3 Développement des infrastructures**

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs déclinés dans le Plan Stratégique Gabon Emergent, notamment le désenclavement du Gabon et la modernisation des infrastructures de transport, d'une part, et pour répondre aux exigences du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), d'autre part, le Gouvernement entend poursuivre les efforts entrepris dans la réalisation des grands projets d'infrastructures routières et de transports ainsi que les travaux d'assainissement des bâtiments publics et équipements collectifs.

- **Volet Routier :**

En matière d'études, le Ministère envisage disposer d'un portefeuille de projets matures susceptibles d'être financés par les Partenaires Techniques et Financiers en vue de doter le pays d'infrastructures modernes, notamment dans la densification du bitumage des routes retenues dans le Schéma Directeur National d'Infrastructures à travers le Plan d'Accélération de la Transformation. Il s'agit ici de maîtriser les contraintes techniques et financières en vue de mener à bien les projets d'infrastructures structurantes. C'est ainsi qu'à moyen terme, l'Etat vise à disposer d'une banque d'études routières d'environ 800 Km.

Pour le suivi de la réalisation des travaux, le Ministère ambitionne de relancer et d'achever les projets en arrêt depuis 2012. Dans le même élan, il s'agira de poursuivre les travaux d'amélioration des conditions de circulation à Libreville et ses environs et à l'intérieur du pays.

La réalisation des ouvrages de collecte, de stockage et de drainage des eaux pluviales et de ruissellement contribue à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'hygiène des 62 Aïnsi, pour le secteur, de 2023 à 2025, il s'agira de : populations situées dans les zones inondables, surtout pour les couches vulnérables (femmes, enfants, personnes à mobilité réduite, etc.).

En matière d'entretien des routes, l'octroi de financements pour les projets retenus et la poursuite des travaux d'entretien démarrés en 2021 permet la mise en œuvre de la stratégie d'entretien du réseau routier. L'objectif principal visé est d'offrir un réseau circulaire en toutes saisons pour les usagers de la route sur toute l'étendue du territoire.

De plus, il s'agira de :

(i) procéder au remplacement progressif des ponts en bois par les ponts semi-définitifs ou définitifs, (ii) rendre fonctionnels les quatre (4) bacs encore présents sur notre réseau, (iii) mettre en place un outil de surveillance du réseau fiable et fonctionnel, (iv) exécuter les travaux d'entretien des dépendances des routes bitumées pour une bonne visibilité des usagers, (v) équiper nos unités territoriales de matériels performants pour tous types de travaux et (vi) se doter d'une banque de données routières fiables.

Pour la période de 2023 à 2025, les chantiers suivants seront conduits :

- **l'accélération des travaux de la Transgabonaise ;**
- **l'achèvement des projets en arrêt contenus dans le PAT ;**
- **la réhabilitation et l'aménagement des voiries municipales ;**
- **l'entretien et la construction des routes et la réhabilitation des subdivisions des Travaux Publics.**

Pour la réalisation de cet important programme, le Département s'appuiera sur le Laboratoire National des Bâtiments et Travaux Publics du Gabon pour assurer la qualité et la durabilité des ouvrages. C'est

pourquoi il est nécessaire, d'une part, de le doter des équipements géotechniques modernes pour assurer ses missions et d'autre part, de renforcer les capacités managériales et techniques du personnel.

- **Domaine des Transports :**

L'abrogation de toutes les dispositions de l'arrêté n°001 du 16 février 2021 portant réglementation temporaire du transport aérien pour cause de riposte à la pandémie de covid 19 ainsi que la levée totale des mesures restrictives relatives aux transports a conduit à la reprise de l'ensemble des activités dans ce domaine. Pour booster le secteur resté en berne pendant plus de deux ans, les engagements du secteur portent notamment sur :

- **la réhabilitation et l'équipement de trois (3) stations météorologiques (Lambaréné, Mouila et Tchibanga) ;**
- **l'équipement de la navigation maritime et l'aménagement des centres de surveillances maritimes et fluviales ;**
- **la mise aux normes internationales des aéroports de Mouila, Lambaréné et Makokou ;**
- **l'acquisition des nouveaux équipements de l'aviation civile ;**
- **la réhabilitation du Transgabonais.**

- **Assainissement des bâtiments publics et équipements collectifs**

Pour répondre aux attentes du "Pivot transverse" du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), les projets retenus dans le cadre de l'assainissement des bâtiments publics et équipements collectifs visent l'amélioration de l'environnement professionnel et des conditions de vie des populations, avec pour but l'atteinte des objectifs suivants :

- **loger l'ensemble des administratifs par la construction d'une cité administrative et la réhabilitation des bâtiments publics existants ;**
- **réduire le déficit en termes d'équipements collectifs par l'aménagement et la construction des espaces publics, des parkings publics, des centres de conférences modernes, des universités, des grandes écoles, des lycées, etc.**

Pour la période 2023-2025, le secteur ambitionne de réaliser les études architecturales, d'évaluer les travaux de réhabilitation et de construction des bâtiments administratifs et équipements collectifs, notamment les bâtiments abritant la Primature, le Sénat, les Centres Hospitaliers Universitaires de Libreville, d'Owendo et d'Akanda, la construction d'une Cité Administrative ainsi qu'un parking moderne.

- **Secteur Habitat et Logement.**

Les orientations politiques dans la période 2023-2025 visent une augmentation de la production immobilière et foncière. A cet effet, le Gouvernement poursuivra sa politique d'accès au logement et à la propriété par la :

- **mise en place du référentiel géographique gabonais, modernisation du réseau géodésique ;**
- **cartographie urbaine des principales villes du Gabon ;**
- **modernisation des outils de travail (acquisition des équipements topographiques de l'Ecole Nationale du Cadastre et des Sciences Géographiques)**

- ;
- **régularisation foncière de masse à l'intérieur du pays ;**
- **élaboration du code de l'urbanisme et de la construction ;**
- **production de parcelles constructibles à Plaine AYEME ;**
- **relance des chantiers immobiliers à l'arrêt, notamment les raccordements en eaux et électricités et l'aménagement des voies d'accès des lotissements de la SNI.**

#### **5.1.3.2.4 Développement humain et prospérité partagée**

- **Santé**

Les efforts du Gouvernement en matière de politique sanitaire, se poursuivront sur la période 2023-2025 afin d'améliorer la prévention et l'offre d'accès aux soins.

Sur le plan de la médecine préventive, le Gouvernement mettra en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation des populations sur les thèmes de l'hygiène et des maladies, tout en poursuivant l'intensification de la vaccination notamment celle contre la Covid-19. Dans le même ordre, le renforcement de la surveillance épidémiologique, le contrôle de la qualité des médicaments, l'approvisionnement et la distribution des moustiquaires imprégnées et médicaments antiviraux et antituberculeux constitueront également des actions prioritaires sur la période.

Dans le cadre de l'offre de soins aux populations, les actions suivantes sont programmées sur cette période :

- **disponibilité des médicaments et dispositifs médicaux dans les pharmacies hospitalières ;**
- **ouverture de l'Institut des Maladies Infectieuses Pr Daniel GAHOUMA ;**
- **poursuite du plan d'investissement à la réhabilitation, la construction et l'achèvement des travaux des infrastructures des formations sanitaires intermédiaires et de base et des logements d'astreinte des professionnels de soins de santé pour lutter contre les déserts médicaux observés dans nos régions sanitaires de l'hinterland.**

Enfin, le renforcement du cadre réglementaire à travers l'élaboration et l'adoption du code de la santé publique et la mise en place d'un comité de suivi de la performance des programmes de la politique de santé sont les principales actions à venir afin de renforcer la bonne gouvernance dans les structures sanitaires.

- **Jeunesse et Sports**

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement entend poursuivre le dynamisme de la pratique des activités sportives au Gabon et œuvrer à l'épanouissement et l'autonomisation de la jeunesse. Dans un contexte qui sera marqué par la Coupe d'Afrique, les jeux africains et les jeux de la francophonie en 2023, suivis par les olympiades en 2024, la politique du sport sur la période 2023-2025 s'inscrit dans la préparation de ces rendez-vous afin de rehausser l'image du Gabon. A cet effet, les actions suivantes sont prévues :

- **la préparation de l'équipe nationale à la prochaine coupe d'Afrique des nations 2023 ;**
- **la préparation des 9èmes jeux de la francophonie ;**
- **la dotation des équipes nationales de centres de regroupement pour leurs**

**préparations physique et mentale ;**

- **la vulgarisation de la pratique du sport pour la santé en instituant une journée nationale du sport ;**
- **l'organisation annuelle des jeux scolaires et universitaires ;**
- **l'entretien et la réhabilitation des stades ;**
- **l'employabilité et l'autonomisation des jeunes ;**
- **la participation effective des jeunes au développement de notre pays ;**
- **la réorganisation de la vie associative par le soutien des Acteurs Non Etatiques ;**
- **la relance des compétitions (nationales et internationales) des jeux de sociétés et autres activités de loisirs.**

En matière de politique **culturelle et artistique** sur la période 2023-2025, le Gouvernement mettra un accent particulier sur l'élaboration du cadre normatif, l'amélioration des conditions de travail, les droits d'auteurs et le statut de l'artiste, ainsi que la réhabilitation des infrastructures (l'ENAM, la salle de spectacle et le bâtiment annexe) et la construction des complexes culturels sur l'ensemble territoire national. A cet effet les principales actions du Gouvernement en matière de culture et art renvoient à :

- **la mise à jour du répertoire des artistes ;**
- **l'identification et l'inventaire du patrimoine culturel et immatériel gabonais ;**
- **l'évaluation et la valorisation des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO ;**
- **la participation du Gabon aux manifestations culturelles internationales ;**
- **la préparation des 9ème jeux de la Francophonie ;**
- **la mise en place du cadre juridique permettant la création et l'ouverture des établissements à caractère culturel et artistique.**

#### • **Secteur éducation et enseignement**

Sur la période 2023-2025, les actions relatives au secteur de l'éducation porteront principalement sur l'achèvement de l'ensemble des chantiers débutés en 2020. A cet effet, des efforts seront orientés vers la poursuite des initiatives en faveur de la diversification de l'offre de formation.

Dans le domaine de l'enseignement général et technique, le Gouvernement poursuivra les actions entreprises pour s'arrimer aux grandes tendances mondiales de nouvelles politiques éducatives engagées dans des réformes multiples pour répondre aux défis liés à la massification scolaire, à la gouvernance des établissements, à la régulation pédagogique et à la quête d'une meilleure qualité de l'éducation pour tous.

En cela, le Plan de Développement de l'Éducation Nationale qui a pour ambition de « favoriser l'accès universel à une éducation de qualité et inclusive, dans des conditions de sécurité pour tous » se maintiendra. A cet effet, l'accent sera mis sur les projets de :

- **Construction et équipement des Lycées Techniques d'Akanda, de Kango, de Franceville (2ème arrondissement), de Lambaréné, de Bavanga (2ème arrondissement de Mouila), de Makokou, de Bitam, de Lastoursville, de Ntchengué et de Moabi ;**
- **Extension du Lycée Edouard MOSSOT de Moabi ;**
- **Achèvement de la nouvelle Ecole Nationale de Commerce. Dans un contexte post-**

**Covid-19, le Gouvernement entend renforcer le dispositif de protection sociale. A cet effet, la mise en œuvre de sa politique, qui vise le bien-être des populations, permettra l'amélioration des conditions de vie des personnes en difficulté sociale. Les mesures à entreprendre s'articuleront autour des axes suivants :**

- l'autonomisation des populations vulnérables ;
- l'accompagnement social, sanitaire et psychologique des dites populations ;
- la prévoyance sociale.

L'autonomisation des populations vulnérables repose sur la relance des Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour permettre aux cibles sociales suivantes d'être autonomes économiquement, à savoir :

- **les personnes vivant avec un handicap ;**
- **les conjoints survivants sans ressources ; x les mères célibataires âgées de moins de 45 ans ;**
- **les familles vulnérables avec enfants de moins de 18 ans. L'objectif est de financer mille (1.000) micro-projets par an sur l'ensemble du territoire avec des subventions variant entre cinq cent mille (500.000) francs CFA et cinq millions (5.000.000) de francs CFA en fonction de la nature du projet. L'accompagnement social, sanitaire et psychologique des populations vulnérables s'inscrit dans le cadre du respect des Droits de l'Homme. Cet accompagnement s'effectue à travers les programmes de :**
- **poursuite de la gratuité des accouchements au profit des femmes pour une meilleure prise en charge néo-natale ;**
- **mise en place d'un fonds des investissements des formations sanitaires publiques pour garantir la qualité et la pérennité de l'offre de soins dans le pays ;**
- **poursuite du programme « Citoyenneté et Protection sociale » par la régularisation juridique des situations d'apatridie et des peuples autochtones à travers l'établissement d'actes de naissance ;**
- **distribution des aides sociales directes et indirectes (transferts monétaires, achat des matériels spécialisés pour les personnes handicapées, prises en charge de la scolarité et de certains biens et services) ;**
- **mise en fonctionnement des centres de prise en charge des enfants autistes et trisomiques Akomgha et Ndossi ;**
- **la réhabilitation et l'équipement du Centre d'Accueil Pour Enfants en Difficulté Sociale (CAPEDS) ;**
- **l'appareillage, la prise en charge de la scolarité et l'orientation professionnelle des apprenants de l'Ecole Nationale des Elèves Déficients Auditifs (ENEDA) ;**
- **la réhabilitation des structures d'accueil de la petite enfance (haltes-garderies, crèches et centres d'éducation préscolaire) ;**
- **la protection de la veuve et de l'orphelin ;**
- **la prise en charge des enfants des rues et abandonnés dans les centres d'accueil ;**

- **le placement et l'accompagnement juridique des enfants recueillis dans les familles d'accueil pour adoption ;**
- **Protection sociale**
  - **la réhabilitation de l'habitat social des sites des personnes handicapées ;**
  - **la réhabilitation de l'hôtel la CAN de Nzeng-Ayong en vue de l'ouverture du centre des femmes victimes de violences.**

La prévoyance sociale concerne :

- **l'amélioration de la couverture sociale du secteur privé par la révision des textes, du paramétrage des droits et de la gouvernance des régimes de sécurité sociale gérée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;**
- **la révision des textes, la redynamisation du modèle économique et la gouvernance de la couverture maladie universelle gérée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale. Ainsi, sur la période 2023-2025, le Gouvernement consolidera sa politique de lutte contre la précarité, les inégalités sociales et toutes formes de violences sur les axes de l'autonomisation et de l'accompagnement des populations vulnérables.**
- **5.1.3.2.5 Diversification et opportunités de croissance**

- **Secteur minier**

Le Gabon dispose d'un potentiel important en ressources minérales, notamment le fer, l'uranium, le manganèse, l'or, les terres rares et le niobium.

Outre le manganèse, l'or issu de la mine à petite échelle concourt progressivement à améliorer la contribution du secteur dans le PIB à hauteur de 6%.

Aussi, pour la période 2023-2025, le secteur entend accroître davantage sa contribution de dans le PIB à travers la mise en œuvre des réformes suivantes sur :

- **l'amélioration de la gouvernance du secteur minier par la réorganisation de la filière artisanale dans les mines et carrières par :**
  - la levée de la mesure de suspension temporaire des activités liées à l'or ;
  - le recensement et la sensibilisation des artisans des mines et des carrières ;
  - la régularisation et l'encadrement des artisans des mines et des carrières.
- **la rédaction des textes d'application relatifs à la loi n°0037/2018 du 11 juin 2019 portant réglementation du secteur minier en République Gabonaise ;**
- **la modification et le complément de la loi minière pour mieux encadrer les activités des artisans miniers: contrôle et suivi des activités minières ;**
- **l'élaboration des conventions types (pour l'exploitation des carrières, des mines à grande échelle et de la recherche) ;**



- **le renforcement de l'accompagnement des opérateurs des mines et carrières ;**
- **la diversification des opérateurs et des substances exploitées ;**
- **le suivi du respect des engagements des opérateurs relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).**

- **Agriculture, Élevage et Pêche**

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement ambitionne de poursuivre la mise en œuvre de sa politique axée sur la distribution des terres agricoles dans les zones à forte productivité agricole (ZAP) et le programme semencier. L'accent sera également mis dans le développement du secteur halieutique.

A cet effet des efforts seront orientés vers les domaines suivants :

- **agriculture et élevage, par :**
  - la poursuite du Programme de Développement Agricole et Rural (PDAR2-FIDA) ;
  - la réhabilitation du CIAM ;
  - le renforcement des capacités opérationnelles des centres d'appui à l'élevage ;
  - la poursuite du Programme GRAINE ;
  - la mise en fonction de l'école Nationale du Développement Rural dont l'ouverture officielle est prévue pour septembre 2022 ;
  - le recensement, structuration et encadrement des organisations paysannes, coopératives ;
  - la construction des parcs de quarantaines et d'un chenil.
- **Pêche, à travers :**
  - l'augmentation du volume des débarquements des produits halieutiques de la zone économique exclusive (ZEE) gabonaise ;
  - l'augmentation des points de débarquements artisanaux des produits halieutiques ;
  - le développement d'une agriculture de production pour le marché local ;
  - l'actualisation du cadre juridique du secteur de la pêche ;
  - le renforcement des capacités opérationnelles de surveillance ;
  - la réhabilitation de l'usine de transformation de thon (Gabon Seafood)
  - l'aménagement et l'équipement de cinq (5) centres de pêche (Cocobeach, Mayumba, Mouila, Franceville et Makokou).

- **Secteur forestier**

L'optimisation de l'amont forestier intègre un ensemble de dispositions visant à assurer la performance de l'administration des Eaux et Forêts par la formation continue des agents et la lutte contre les pratiques illégales, le renforcement de la légalité dans le secteur forêt- bois par la conduite d'opérations de contrôle dans les provinces et le retrait des permis aux opérateurs dans l'illégalité. Il s'agit aussi d'optimiser la gestion durable de la forêt naturelle, notamment par la rationalisation de la carte des permis forestiers avec quelques opérateurs majeurs et la certification de toutes les concessions forestières ainsi que la présence effective de l'administration sur le terrain pour s'assurer de la conformité des activités.

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement compte entreprendre :

- **la promotion et la valorisation financière et une gestion durable du bassin forestier ;**
- **la poursuite de la lutte contre les trafics illicites dans le secteur forestier, qui commence à porter des fruits avec l'implications des éco-gardes ;**
- **la promotion de l'aménagement des concessions forestières par les nationaux ;**
- **la finalisation d'un inventaire de l'ensemble des concessions forestières et leur valorisation financière ;**
- **la réduction et l'élimination du taux élevé de bois illégal dans certaines usines de transformation ;**
- **le plafonnement de la production durable des forêts naturelles à 6 millions de m3 / an ;**
- **la palliation à la très faible régénération de l'Okoumé, espèce par excellence pour le contreplaqué, dans l'industrie du bois ;**
- **l'amélioration de la perception à l'international du caractère souvent illégal de l'exploitation des bois tropicaux, responsable de la déforestation, de la destruction de la biodiversité et des impacts négatifs sur les populations locales ;**
- **l'amélioration de la connaissance de la contribution de la transformation du bois à l'économie nationale et aux recettes de l'État ;**
- **la finalisation de la préparation du nouveau Code forestier, en rendant lisible la procédure de retraits de permis forestiers afin de l'adapter au nouveau cadre juridique ;**
- **la finalisation de l'audit des permis forestiers et l'application des recommandations ;**
- **la finalisation et la généralisation du Système National de Traçabilité des Bois du Gabon (SNTB-Gabon) ;**
- **la mise en place d'un système de e-gouvernance en complément du système de traçabilité pour la modernisation et la dématérialisation de la gestion du Ministère ;**
- **l'optimisation des contrôles et la diminution des temps d'évacuation des produits bois entre la forêt, les usines et le port ;**
- **d'opérationnaliser du Système de Contrôle de la Légalité et la Traçabilité des Bois du Gabon (SCLT-Gabon) pour la promotion du Label Bois du Gabon ;**
- **l'optimisation des bénéfices de la foresterie sociale pour les communautés rurales et le développement local.**

La promotion de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformations du bois vise à augmenter la valeur ajoutée du secteur et le nombre d'emplois. L'objectif est d'accroître de 30% la 2e et 3e transformation dans la filière par le développement d'une capacité MDF, la formation professionnelle pour les employés des usines de transformation et la promotion du label « Bois du Gabon ». Cette ambition s'appuie aussi sur l'amélioration de l'efficacité de la traçabilité de la transformation à travers un système de suivi du bois à l'entrée et à la sortie des usines, et la mise en place d'une fiscalité appropriée pour encourager la transformation au 2e et 3e niveau pour accroître la contribution du secteur au budget de l'Etat.

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement compte :

- **poursuivre la politique d'industrialisation de la filière bois ;**
- **améliorer le rendement matière en réduisant le taux de déchet dans les usines de transformation ;**
- **développer des nouvelles Zone d'Investissement Spécial (ZIS) ;**
- **promouvoir le Gabon comme pays de 3ème/4ème transformation de bois et accroître la disponibilité des investissements et des crédits à des taux d'intérêt compétitif ;**
- **combler le manquement et l'insuffisance des ouvriers qualifiés et renforcer les capacités de l'administration dans les métiers de transformation de bois ;**
- **poursuivre les actions d'atténuation du conflit Homme-Faune ;**
- **poursuivre la lutte contre le braconnage avec un renforcement des moyens.**

- **Protection de l'environnement**

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement compte intensifier son action dans la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie en mettant un accent particulier sur la réduction des pollutions industrielle et urbaine ainsi que la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes d'une part. Aussi, au regard de ces enjeux, une grande part de l'action du Gouvernement en matière de protection de l'environnement portera également sur le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour mieux outiller notre administration par les formations spécifiques, le transfert des technologies et la mobilisation des partenaires techniques et financiers, d'autre part.

Pour ce faire, outre l'élaboration de nouveaux textes d'application de la loi n°007/2014 du 01/08/2014 relative à la protection de l'environnement, le Gouvernement entend fortement lutter contre la pollution par les déchets plastiques, la destruction des écosystèmes résultant notamment des activités d'orpaillage et améliorer la qualité de l'air, des sols et des eaux. Cela nécessite également de constituer une base documentaire des principaux secteurs/sources de pollution, de préparer des guides opérationnels sectoriels (mines, hydrocarbures, forêts, ICPE) sur les études d'impact environnemental et les autorisation pour une meilleure intégration de la dimension environnementale dans ces secteurs, de procéder à la mise en conformité environnementale de toutes les sociétés forestières, en vue de leur arrimage à la certification FSC, mais également d'élaborer une stratégie nationale de gestion des pollutions.

Dans ce cadre, le Gouvernement envisage de poursuivre :

- **la mise en œuvre du Plan National d'Affectation des Terres qui permettra de fournir les données géographiques des activités sur le territoire forestier et leur impact écologique ;**
- **les missions de Police Environnementale notamment en milieu urbain (stations d'essences, installations classées pour la protection de l'Environnement) et l'audit des sociétés pétrolière ;**
- **les efforts dans la valorisation économique du carbone stocké par nos forêts à travers les mécanismes de marché et renforcer sa participation aux convention internationales sur l'environnement pour en tirer le meilleur bénéfice.**

- **Finance verte**

Le Gabon est confronté au déclin de ses réserves pétrolières et à la menace de l'évolution de la demande mondiale due au changement climatique, ainsi qu'à la menace du changement climatique lui-même, qui pèse sur Libreville et Port-Gentil à cause de l'avancée du trait de côte, où vit la majorité de la population. Conscient des enjeux du développement durable et de la transition d'une économie « brune » à une économie « verte », le Gouvernement a entrepris depuis 2011 la mise en œuvre du PSGE dont le pilier central est « Gabon vert ».

La budgétisation verte prend tout son sens dans la mesure où elle permettra de consolider les bases d'un développement durable. Les engagements environnementaux préexistants des décideurs politiques comprennent une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 et la préservation de 98 % des forêts tropicales gabonaises.

Les sources d'énergie renouvelables constituent un autre moyen essentiel de réduire les émissions et de stimuler la croissance. L'investissement dans ces industries et dans d'autres industries vertes, telles que le développement durable du secteur de la pêche, pourrait être la clé pour combler le fossé entre le PIB par habitant et le taux de pauvreté au Gabon, et permettre un développement durable et inclusif.

En particulier, l'agriculture durable, la pêche durable, l'énergie renouvelable dans un plus grand nombre d'endroits, et l'éco-tourisme peuvent créer des emplois qui s'attaquent aux défis humanitaires fondamentaux que sont la pénurie alimentaire et l'accessibilité à l'énergie, et assurer la croissance dans des domaines autrement négligés. Les avantages potentiels d'une relance verte sont multiples et de grande envergure. Ainsi, la stratégie adoptée par le Gouvernement se décline au sein du Cadre National de Financement Intégré (CNFI).

Les actions à mettre en œuvre sont déclinées ainsi qu'il suit :

- **mise en place d'un cadre de fiscalité verte :**
  - analyse des finances publiques (fiscalité et dépenses) en lien avec l'économie verte ;
  - identification d'options pour renforcer les liens entre les prélèvements verts (déjà existants et futurs) et l'utilisation des impôts 'verts' ; dialogue autour des propositions de réformes nécessaires pour la mise en place d'un cadre de fiscalité verte.
- **mesures incitatives pour les investissements destinés à atténuer les émissions de gaz à effet de serre ou à réduire la consommation d'énergie ;**
- **taxes sur les émissions de CO2 et sur l'utilisation de technologies grandes consommatrices d'énergie ;**
- **prise en compte de la dimension efficacité énergétique dans les processus d'attribution des marchés publics ;**
- **lutte contre l'évasion fiscale et les prix de transferts :**
  - étude pour identifier l'ampleur du problème et les mécanismes d'évasion fiscale au Gabon ou exécution des recommandations des Inspecteurs des Impôts sans frontières (IISF) ;
  - étude sur l'ampleur et les mécanismes parafiscaux au Gabon, ainsi que leur impact sur le développement des secteurs économique vert et bleu ;
- **approche stratégique et ambitieuse pour mobiliser à l'échelle nationale le financement climatique du Fond Vert pour le Climat (FVC) et du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) :**

- évaluation approfondie des principales contraintes (financières, techniques, juridiques, capacités et de gouvernance) pour : (i) Accélérer le processus d'accréditation de la CDC comme entité nationale au FVC, ainsi que l'identification d'autres candidats potentiels à l'accréditation ; (ii) Mutualiser les efforts entre la CNC et les principales ONG liés à l'environnement ; Actualisation du Plan d'Investissement Climat (PIC) pour développer un portefeuille stratégique de projets concrets et bancables pour mobiliser à échelle nationale les financement verts ;
  - renforcement des capacités pour répondre aux normes financières, les sauvegardes environnementales et sociales et le genre du FVC et du GEF ;
  - identification et incorporation des passerelles institutionnelles entre les différentes mesures et approches existantes au Gabon liées au climat et à l'environnement. o plaider pour renforcer la dimension régionale des projets du FVC concernant le Bassin du Congo.
- o **mise en place d'un marché carbone pour monétiser la séquestration de carbone nette du Gabon;**
  - o **comptabilisation du capital naturel avec l'Évaluation des services écosystémiques fournis par le Gabon à la planète ;**
  - o **la Cartographie des services écosystémiques actuels au Gabon ;**
  - o **le Lancement d'un plaidoyer pour l'intégration du capital naturel dans les comptes nationaux du Gabon afin d'augmenter le PIB et assouplir mécaniquement le ratio Dette/PIB .**

- **Pétrole et Gaz**

Conformément aux principales réformes à venir dans le secteur, les priorités et mesures envisagées en lien avec le PAT et dans la perspective d'optimiser les découverte pétrolière partant d'accroître les recettes de l'Etat, porteront sur :

- o **la transaction des données pétrolières ;**
- o **la construction d'une carothèque nationale du pétrole ;**
- o **la construction et équipement d'une data room.**

- **Secteurs hydraulique et énergétique**

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement poursuivra sa politique d'amélioration de l'offre des services énergétiques pour satisfaire le bien-être des citoyens et soutenir le développement économique du Gabon.

Le secteur poursuivra son effort sur les politiques d'accessibilité à l'eau potable à l'ensemble des ménages du grand Libreville et des populations en milieu rural à travers la poursuite du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIEPAL).

En matière de radioprotection et sûreté nucléaire, le Gouvernement se focalisera sur le renforcement de la sûreté nucléaire, conformément au plan sectoriel « environnement ».

Pour le volet hydraulique et assainissement, des projets structurants permettront progressivement de satisfaire la forte demande grâce à l'exploitation optimale du potentiel hydroélectrique du pays, notamment par la construction de l'usine de Ntoun 7 qui devrait résorber le déficit journalier du grand Libreville avec une production en eau supérieure à 140 millions de m<sup>3</sup>.

Concernant le volet énergétique, la poursuite des travaux de construction des barrages hydroélectriques et l'aménagement de la centrale thermique à gaz d'Owendo est prévu.

#### 5.4. Finances publiques

La reprise de l'économie soutenue par la poursuite du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), ainsi que la remontée des cours des matières premières, devrait favoriser une embellie au niveau des finances publiques.

Ainsi, les recettes totales, hors dons et fonds de concours, passeraient de 2 126,2 milliards F.CFA en 2023 à 2 300,2 milliards FCFA à l'horizon 2025. En pourcentage du PIB, les recettes totales passeraient de 17,5% du PIB en 2023 à 17,71% du PIB en 2025.

Cette évolution s'expliquerait par la progression des recettes non pétrolières qui passeraient de 16,3% en 2023 à 17,66% à l'horizon 2025.

S'agissant des recettes pétrolières, elles devraient ralentir pour se situer à 5,2% du PIB en 2025 contre 6,6% du PIB en 2023.

##### 5.4.1. Fiscalité de porte

Fiscalité de porte Sur la période 2023-2025, les recettes douanières passeraient de 345,7 milliards FCFA en 2023 à 432,9 milliards FCFA en 2025. Cet accroissement serait expliqué par :

- l'augmentation des recettes à l'exportation, soutenue par une progression du volume des exportations du minerai de manganèse et du bois transformé, couplée à une amélioration de la taxation du droit de sortie du minerai de manganèse et des produits du bois ;
- l'amélioration des recettes à l'importation tributaire de la relance de l'activité économique et des effets liés à l'assainissement de la profession de commissionnaire agréé en Douane ainsi que de la rationalisation des dépenses fiscales.

Toutefois, la mise en œuvre de la ZLECAF, traduite au cordon douanier par un démantèlement tarifaire, pourrait impacter négativement les recettes douanières à moyen terme.

**Tableau 26:** Principales mesures d'optimisation des recettes douanières

| n° | Mesures  | Rendements<br>(en milliards FCFA) |       |             |       |       |       | Observations   |
|----|--|-----------------------------------|-------|-------------|-------|-------|-------|--|
|    |  | PLFR                              | PLF   | Projections |       |       |       |  |
| 1  | Nouvelle fiscalité à l'export des produits du bois et suppression de la taxe d'abatage | 12,76                             | 29,35 | 30,93       | 32,71 | 33,98 | 35,28 | La taxe d'abatage accuse depuis quelques années un rendement faible lié à un dispositif d'imposition obsolète et inadapté qu'il convient de supprimer pour mettre en place un dispositif de collecte plus ambitieux qui tient compte des niveaux de transformation des de bois exportés (mise en œuvre probable début septembre 2020). |

|              |  |              |              |              |              |              |              |   |
|--------------|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---|
| 2            | Soutien de la DGDDI à l'action en recouvrement des impayés et mise en œuvre de l'entrepôt spécial d'hydrocarbure | 20,00        | 20,00        | 20,00        | 20,00        | 20,00        | 20,00        | L'implication de la DGDDI dans l'action en recouvrement des impayés et l'opérationnalisation de l'entrepôt d'hydrocarbure vont permettre de réduire le stock des restes à recouvrer des droits et taxes |
| <b>Total</b> |  | <b>32,76</b> | <b>49,35</b> | <b>50,93</b> | <b>52,71</b> | <b>53,98</b> | <b>55,28</b> | <b>Moyenne = 52,5 milliards Francs CFA</b>  |

Source : Cellule Technique-CICMB/DGDDI.

Tableau 27: Projection des recettes douanières 2023-2025

| (en milliards de Fcfa)                               | 2021         | 2022         |              |            | 2023         |            | 2024         | 2025         |
|--|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|--------------|
|  | Clôture (1)  | LF (2)       | PLFR (3)     | (3)-(2)    | PLF (4)      | (4)-(3)    | Prév         | Prév         |
| Total recettes douanières                            | <b>323,6</b> | <b>338,1</b> | <b>338,2</b> | <b>0,1</b> | <b>345,7</b> | <b>7,5</b> | <b>354,5</b> | <b>432,9</b> |
| <i>Droits et taxes à l'exportation</i>               | 38,3         | 51,4         | 47,4         | -4,0       | 49,9         | 2,5        | 52,6         | 64,7         |
| <i>dont droit de sortie bois débités et ouvrages</i> | 13,5         | 24,9         | 23,0         | -1,9       | 22,6         | -0,4       | 24,3         | 30,9         |
| <i>droit de sortie Mines</i>                         | 24,5         | 26,2         | 24,2         | -2,0       | 27,0         | 2,8        | 28,1         | 33,5         |
| <i>Droits et taxes à l'importation</i>               | 285,3        | 286,7        | 290,8        | 4,1        | 295,8        | 5,0        | 301,9        | 368,2        |
| <i>dont taxe sur la valeur ajoutée</i>               | 115,8        | 115,4        | 113,0        | -2,4       | 120,1        | 7,1        | 119,7        | 124,5        |

Source : Cellule Technique-CICMB/DGDDI.

#### 5.4.2. Fiscalité intérieure

Le Gouvernement est fermement engagé à promouvoir une politique fiscale incitative pour l'investissement en soutien aux secteurs porteurs de croissance. A cet égard, sur la période 2023-2025, la mobilisation des recettes fiscales s'articulera autour de l'élargissement de l'assiette et de la sécurisation de la collecte des recettes tout en adaptant le corpus fiscal aux nouveaux défis de l'économie numérique.

Concernant l'élargissement de l'assiette, il s'agit de :

- **Taxer davantage les revenus fonciers et les biens immobiliers (bâti et non bâti) en sus de la fiscalisation des revenus locatifs ;**
- **Fiscaliser tous les revenus notamment ceux des secteurs peu ou pas taxés ;**
- **Supprimer les exonérations et autres avantages fiscaux sans contreparties exigées aux bénéficiaires ;**
- **Instaurer de nouveaux prélèvements obligatoires en phase avec les mutations de notre environnement économique.**

La sécurisation de la collecte des recettes quant à elle vise à :

- **Renforcer les moyens d'actions des services fiscaux (modernisation de l'outil de travail, renforcement des capacités) ;**
- **Lutter contre toutes les formes de fraudes fiscales ;**
- **Poursuivre la dématérialisation des procédures fiscales par l'achèvement du projet et@x, le déploiement de la solution de paiement par téléphone mobile**

(mobit@x) et la création du compte fiscal numérique à chaque contribuable ;

- Renforcer l'action en recouvrement :
  - ✓ En amont, par l'acquisition des moyens de détection précoce des défauts de paiement et leurs résolutions ;
  - ✓ En aval, par la consolidation des moyens de recouvrement forcé à l'égard des contribuables reliquataires.

En définitive, la mise en œuvre de ces actions permettrait de passer d'un niveau de recettes de 917,8 milliards FCFA en 2023 à 1 107,4 milliards FCFA à l'horizon 2025.

Tableau 28: Prévisions de clôture 2021 et perspectives 2022-2025 des recettes

| (en milliards de Fcfa)              | 2021          |              | 2022         |              | 2023         |             | 2024         | 2025           |
|-------------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|----------------|
|                                     | Clôture (1)   | LF (2)       | PLFR (3)     | (3)-(2)      | PLF (4)      | (4)-(3)     | Prév         | Prév           |
| Recettes fiscales et non fiscale    | <b>758,4</b>  | <b>852,2</b> | <b>852,2</b> | <b>0</b>     | <b>917,8</b> | <b>65,6</b> | <b>956,7</b> | <b>1 107,4</b> |
| Impôts sur le revenu et le bénéfice | <b>317,9</b>  | <b>427,7</b> | <b>397,3</b> | <b>-30,4</b> | <b>420,2</b> | <b>22,9</b> | <b>435,9</b> | <b>507,0</b>   |
| IRPP                                | 103,2         | 161,9        | 131,3        | -30,6        | 136,3        | 5           | 142,1        | 136,7          |
| IS                                  | 214,8         | 265,8        | 266,0        | 0,2          | 283,9        | 17,9        | 293,8        | 370,3          |
| Impôt sur la consommation           | <b>289,9</b>  | <b>311,2</b> | <b>331,7</b> | <b>20,5</b>  | <b>368</b>   | <b>36,3</b> | <b>383,2</b> | <b>447,9</b>   |
| Autres taxes                        | 82,6          | 77,2         | 89,5         | 12,3         | 98,9         | 9,4         | 99,5         | 109,6          |
| TVA brute                           | <b>207,3</b>  | <b>234,1</b> | <b>242,2</b> | 8,1          | <b>269,1</b> | <b>26,9</b> | <b>283,7</b> | <b>338,3</b>   |
| Autres taxes                        | <b>92,5</b>   | <b>113,3</b> | <b>123,2</b> | <b>9,9</b>   | <b>129,6</b> | <b>6,4</b>  | <b>137,7</b> | <b>152,5</b>   |
| Recettes à répartir                 | 58,0          |              |              |              |              |             |              |                |
| Remboursements TVA (courant)        | <b>-128,9</b> | <b>-53,9</b> | <b>-48,4</b> | <b>5,5</b>   | <b>-33,2</b> | <b>15,2</b> | <b>-33,1</b> | <b>-31,2</b>   |
| Recettes nettes                     | <b>629,5</b>  | <b>798,3</b> | <b>803,8</b> | <b>5,5</b>   | <b>884,7</b> | <b>80,9</b> | <b>923,6</b> | <b>1 076,2</b> |

Source : Cellule Technique-CICMB, DGI

### 5.4.3. Fiscalité pétrolière

En 2023, les recettes pétrolières sont projetées à 797,1 milliards FCFA. A l'horizon 2025, les recettes pétrolières se situeraient à 683,7 milliards FCFA.

Tableau 29: Projection des recettes pétrolières 2022-2025

| (en milliards de Fcfa) | 2021         |              | 2022           |              | 2023         |               | 2024         | 2025         |
|------------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
|                        | Clôture (1)  | LFI (2)      | PLFR (3)       | (3)-(2)      | PLF (4)      | (4)-(3)       | Prév         | Prév         |
| Recettes pétrolières   | <b>651,2</b> | <b>693,8</b> | <b>1 012,4</b> | <b>318,6</b> | <b>797,1</b> | <b>-215,3</b> | <b>707,0</b> | <b>683,7</b> |
| Encaisse trésor        | <b>645,8</b> | <b>685,3</b> | <b>1 003,9</b> | <b>318,6</b> | <b>788,6</b> | <b>-215,3</b> | <b>698,5</b> | <b>675,2</b> |
| IS                     | 56,0         | 151,1        | 229,3          | 78,2         | 236,4        | 7,1           | 179,0        | 157,3        |
| RMP                    | 324,6        | 276,1        | 375,8          | 99,7         | 287,2        | -88,6         | 268,0        | 271,2        |
| Autres                 | 265,1        | 258,1        | 398,8          | 140,7        | 265,0        | -133,8        | 251,4        | 246,7        |
| SOGARA                 | <b>5,4</b>   | <b>8,5</b>   | <b>8,5</b>     | <b>0,0</b>   | <b>8,5</b>   | <b>0,0</b>    | <b>8,5</b>   | <b>8,5</b>   |

Source : Cellule Technique-CICMB, DGH



#### 5.4.4. Allocations des crédits budgétaires 2023-2025

Les dépenses budgétaires comprennent les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses. En 2023, les dépenses budgétaires (hors comptes spéciaux) devraient reculer de 3,5% et s'établir à 1.917,9 milliards FCFA contre 1.986,5 milliards FCFA dans le PLFR 2022 (soit une réduction de 68,6 milliards FCFA).

La contraction des dépenses budgétaires se poursuivrait jusqu'en 2025 où elles sont annoncées à 1.622,6 milliards FCFA.

**Les charges financières de la dette** demeureraient relativement stables à 330,6 milliards FCFA, comparativement au PLFR 2022.

Elles se décomposent en intérêts sur la dette extérieure (172,2 milliards FCFA) et sur la dette intérieure (158,4 milliards FCFA). Si les charges d'intérêts extérieurs baissaient de 7,3 milliards FCFA, celles liées à la dette intérieure augmenteraient de 7,8 milliards FCFA.

Entre 2023 et 2025, les charges financières de dettes baisseraient, passant de 330,6 milliards FCFA à 223,3 milliards pour donner suite au repli conjoint des intérêts liés aux dettes intérieure et extérieure.

**Les dépenses de personnel** sont projetées en hausse, +1,03%, soit une augmentation de 7,1 milliards FCFA à 691,1 milliards FCFA contre 684 milliards FCFA dans le PLFR 2022. Elles devraient se situer à 687,9 milliards FCFA en 2025.

**Les dépenses d'investissement** s'établiraient à 287,9 milliards FCFA contre 312,5 milliards FCFA dans le PLFR 2022, soit une baisse de 24,6 milliards FCFA, nonobstant l'accroissement du niveau des financements sur ressources extérieurs attendus à 146,1 milliards FCFA contre 109,6 milliards FCFA dans le LPFR 2022, soit une hausse de 38,4 milliards FCFA.

Cette baisse se justifierait par l'effet conjugué du repli du niveau des financements sur ressources gabonaises (-38,4 milliards FCFA) à 141,8 milliards FCFA et de l'absence de financements de Fonds de concours PID PIH et de dons-projets en projections 2023.

Les dépenses d'investissement devraient s'établir à 202,7 milliards FCFA, à horizon 2025.

**Les autres dépenses** enregistreraient une baisse de 9,4 milliards FCFA pour se fixer à 40,8 milliards FCFA, contre 50,2 milliards FCFA dans la LFR 2022. Elles devraient rester contenues à 40,8 milliards entre 2023 et 2025.

#### 5.4.5. Ressources et charges de trésorerie

Sur la période 2023-2025, les ressources de financement et de trésorerie sont projetées en moyenne à **678,3 milliards FCFA**.

Elles comprennent :

- **les émissions de titre sur le marché intérieur : 433,7 milliards FCFA ;**
- **les FINEX : 148,1 milliards FCFA**
- **les accumulations d'arriérés : 43,3 milliards FCFA. Les charges de financement et de trésorerie se situeraient à 802,0 milliards FCFA en moyenne sur la période 2023-2025.**

Elles se composent :

- **des amortissements sur dette : 702,7 milliards FCFA, dont 1 120,7 milliards FCFA en 2025 ;**

- **de la réduction des arriérés : 83,7 milliards FCFA.**

Aussi, pour soutenir l'activité, le Gouvernement envisage-t-il de rechercher :

- **de nouveaux financements sur prêts projets (environ 350,8 milliards FCFA au total sur la période 2023-2025) ;**
- **d'augmenter le niveau de mobilisation des recettes budgétaires attendues sur la période 2023-2025.**

#### **5.4.6. Recettes affectées et dépenses fiscales**

- **Recettes affectées :**

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées (article 55 de la LOLFEB).

Conformément aux dispositions de la loi organique n°017/2020 du 17 juillet 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, le projet de loi de finances 2022 consacre dix (10) comptes d'affectation spéciale (CAS).

L'ensemble de ces CAS s'équilibre en recettes et en dépenses, à 147,3 milliards FCFA contre 136,8 milliards FCFA dans la LFR 2021, soit une hausse de 10,5 milliards FCFA. Cette augmentation serait imputable principalement à la hausse de la redevance d'usure de la route (+4,4 milliards FCFA), à la taxe de formation professionnelle (+2,1 milliards FCFA) et à la part patronale de l'État employeur sur les pensions (+8,5 milliards FCFA), en dépit de la baisse de part salariale (-3,7 milliards FCFA). La prise en compte des rappels des pensions au titre du nouveau système de rémunération (3 milliards FCFA) expliquerait également la hausse des comptes d'affectation spéciale.

- **Dépenses fiscales :**

Depuis quelques années, les pertes de recettes ou manques à gagner pour le budget de l'État, occasionnés par l'application de dispositions fiscales et douanières dérogatoires au droit commun, ont atteint des proportions importantes. Afin de réduire et maîtriser ces dépenses fiscales, le Gouvernement mettra en œuvre une politique cohérente de gestion des exonérations adossée aux secteurs porteurs de croissance en évaluant leur impact économique et social.

Les actions inhérentes à cette politique de réduction et de maîtrise des dépenses fiscales porteront notamment sur :

- **l'évaluation de l'impact de l'ensemble des dépenses fiscales comparativement aux contreparties contractuelles ;**
- **l'élaboration d'un rapport sur le coût des régimes de faveur annexé à la loi de finances ;**
- **la mise en place d'une nouvelle nomenclature des régimes de faveur pour un meilleur suivi ;**
- **le renforcement des contrôles des obligations légales des bénéficiaires des avantages fiscaux.**

### **5.5. Balance des paiements et situation monétaire**

#### **5.5.1. Balance de paiements**

##### ***5.5.1.1. Solde global de la balance des paiements***

La balance des paiements prévisionnelle du Gabon évoluerait dans un contexte national marqué par une reprise de l'activité économique sur la période 2022-2024, tirée par la mise en œuvre d'un nouveau plan de relance.

Dans ces conditions, le solde global de la balance des paiements resterait excédentaire à 1,4% du PIB en moyenne sur la période 2022-2024 contre +0,7% du PIB en moyenne entre 2019 et 2021.

Cette évolution résulterait du maintien de la situation excédentaire du compte financier et du retour à l'excédent du compte courant.

### 5.5.1.2. Excédent de la balance commerciale.

Sur la période 2022-2024, le compte courant deviendrait excédentaire à +1,6% du PIB en moyenne contre -2,8% en moyenne sur la période 2019-2021. Cette tendance serait liée à l'excédent de la balance commerciale et à la réduction du déficit des revenus.

En effet, la balance commerciale, structurellement excédentaire, se situerait à 17,0% du PIB en moyenne entre 2022 et 2024 compte tenu d'une progression plus faible des importations par rapport aux exportations.

### 5.5.1.3. Le solde du compte financier

Le compte des capitaux deviendrait déficitaire de -0,2% en moyenne entre 2022 et 2024 contre +3,1% entre 2019 et 2021. Cette tendance serait tributaire de la baisse des investissements directs étrangers de 2,6 points pour se situer à +7,6% du PIB sur la période 2022-2024, et du recul des autres investissements passant de -9,0% du PIB à -9,7% du PIB entre 2022 et 2024.

Cette situation résulte de la prudence des investisseurs face à l'incertitude liée à l'évolution, à moyen terme, de la crise sanitaire.

Tableau 30: Principaux soldes de la balance des paiements 2020-2025

| (En % du PIB)                   | 2020         | 2021          | 2022         | 2023         | 2024         | 2025         | Moyenne 2020-2022 | Moyenne 2023-2025 |
|---------------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Transactions courantes          | <b>-6,0%</b> | <b>12,1%</b>  | <b>5,8%</b>  | <b>7,0%</b>  | <b>6,8%</b>  | <b>5,8%</b>  | <b>4,0%</b>       | <b>6,5%</b>       |
| Biens                           | 11,9%        | 21,0%         | 15,0%        | 17,3%        | 16,4%        | 15,4%        | 16,0%             | 16,4%             |
| Services                        | -10,1%       | -4,9%         | -5,5%        | -6,0%        | -5,5%        | -5,7%        | -6,8%             | -5,7%             |
| biens et services               | 1,8%         | 16,1%         | 9,5%         | 11,3%        | 10,9%        | 9,8%         | 9,2%              | 10,6%             |
| Revenus                         | -7,4%        | -4,2%         | -3,7%        | -3,9%        | -3,7%        | -3,5%        | -5,1%             | -3,7%             |
| Transferts                      | -0,4%        | 0,1%          | 0,0%         | -0,4%        | -0,4%        | -0,4%        | -0,1%             | -0,4%             |
| Mouvements de Capitaux          | <b>5,3%</b>  | <b>-11,0%</b> | <b>-4,6%</b> | <b>-5,6%</b> | <b>-5,5%</b> | <b>-4,3%</b> | <b>-3,4%</b>      | <b>-5,1%</b>      |
| Investissements directs         | 10,2%        | 0,4%          | 2,9%         | 2,6%         | 2,8%         | 3,0%         | 4,5%              | 2,8%              |
| Investissements de portefeuille | 1,7%         | 0,5%          | 0,6%         | 0,5%         | 0,6%         | 0,7%         | 0,9%              | 0,6%              |
| Autres investissements          | -6,7%        | -11,9%        | -8,1%        | -8,7%        | -8,9%        | -7,9%        | -8,9%             | -8,5%             |
| Erreurs et omissions            | <b>0,7%</b>  | <b>-2,7%</b>  | <b>0,0%</b>  | <b>0,0%</b>  | <b>0,0%</b>  | <b>0,0%</b>  | <b>-0,7%</b>      | <b>0,0%</b>       |
| Balance Globale Financements    | <b>0,0%</b>  | <b>-1,7%</b>  | <b>1,3%</b>  | <b>1,4%</b>  | <b>1,3%</b>  | <b>1,5%</b>  | <b>-0,1%</b>      | <b>1,4%</b>       |

Source : Cellule Technique-CICMB, BEAC, DGDPF

### 5.5.2. Monnaie et crédits

Sur la période 2023-2025, la situation monétaire devrait s'améliorer comparée à la période 2020-2022, marquée par une progression des avoirs extérieurs nets, une quasi-stabilité des crédits à l'économie et une hausse de la masse monétaire.

#### ❖ Les avoirs extérieurs nets :

Ils passeraient de 1,8% du PIB en 2022 à 6,7% du PIB en 2025 et afficheraient une moyenne de 5,1% sur la période 2023-2025. Cette situation serait tributaire du relèvement des cours des matières premières et de l'augmentation du volume des ventes des principaux produits d'exportation (pétrole, manganèse, bois, huile de palme et caoutchouc) consécutivement au regain de la demande mondiale post-covid.

Après une orientation à la baisse entre 2017 et 2018, suivie d'un relèvement en 2019, les crédits à l'économie devraient progresser pour se situer à 11,9% du PIB en moyenne sur la période 2020-2022 contre 11,3% sur la période 2017-2019, traduisant ainsi l'impact d'une politique monétaire plus accommodante et le soutien des banques commerciales au financement de l'économie.

#### ❖ La masse monétaire

La période 2023-2025 devrait également être caractérisée par un accroissement de la masse monétaire, en lien avec le contexte de reprise d'activité tant à l'échelle nationale que sur le plan international. Ainsi, la masse monétaire au sens large (M2) passerait de 22,6% du PIB en 2022 à 25,3% du PIB en 2025.

Tableau 31: Evolution de la situation monétaire 2020-2025

| (En % du PIB)              | 2020  | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  | 2025  | Moyenne 2020-2022 | Moyenne 2023-2025 |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------|-------------------|
| Avoirs extérieurs nets     | 3,3%  | 1,0%  | 1,8%  | 3,2%  | 4,8%  | 6,4%  | 2,0%              | 4,8%              |
| Avoirs intérieurs nets     | 20,4% | 24,6% | 23,0% | 22,9% | 22,1% | 21,0% | 22,7%             | 22,0%             |
| Crédits à l'Economie       | 13,7% | 13,1% | 12,4% | 12,5% | 12,3% | 12,2% | 13,1%             | 12,3%             |
| Créances nettes sur l'Etat | 14,0% | 13,8% | 10,2% | 10,1% | 9,5%  | 8,5%  | 12,7%             | 9,3%              |
| Autres postes nets         | 2,9%  | 3,6%  | 0,5%  | 0,4%  | 0,3%  | 0,3%  | 2,3%              | 0,3%              |
| Masse monétaire (M2)       | 28,0% | 24,3% | 22,6% | 23,9% | 24,8% | 25,3% | 25,0%             | 24,7%             |

## 6. Situation de la dette publique<sup>2</sup>

La stratégie d'endettement public rectifiée en 2022 préconisait un niveau important de mobilisations pour consolider la croissance économique fortement impactée par la crise sanitaire Covid-19 et la guerre en Ukraine. Ainsi, pour relancer les différents secteurs d'activité, le gouvernement a mis en place le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) et signé à nouveau un programme avec le Fonds Monétaire International dans le cadre du Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC).

Aussi, la stratégie d'endettement public en 2023, se traduira par un recours important des financements auprès des partenaires traditionnels et de marché afin d'assurer les engagements incompressibles de l'Etat et la poursuite du Plan d'Accélération de la Transformation.

De ce fait, la stratégie 2023-2025 consacre une présence accrue du Gabon sur les marchés financiers international et régional. Les nouveaux emprunts extérieurs seront préférentiellement à termes semi-concessionnels, à change et intérêt fixes.

### 6.1. Les besoins de financement

Sur les dix (10) prochaines années, le solde des opérations budgétaires se fixerait autour de 3,2% du PIB. Ces excédents budgétaires ne seraient pas suffisants pour financer la totalité du service de la dette dû pour chaque année. Les ressources mobilisées sur la période 2023-2025 serviront au financement des projets et à l'équilibre budgétaire. Ces emprunts seront constitués de prêts projets et des émissions obligataires.

<sup>2</sup> Stratégie d'endettement LFI 2023

**Tableau 32:** Evolution du besoin de financement 2023-2025 (En % du PIB, sauf indications contraires)

|                          | 2023     | 2024     | 2025     |
|--------------------------|----------|----------|----------|
| Recettes budgétaires     | 17,6     | 16,1     | 15,3     |
| Déficit hors dette       | -2,0     | -6,6     | -7,3     |
| Service de la dette      | 11,9     | 10,1     | 9,5      |
| Besoin de financement    | 9,9      | 3,4      | 2,1      |
| PIB en milliards de FCFA | 12 995,0 | 13 241,8 | 13 676,7 |

Le montant total des prêts projets en 2023 sera de 97,4 milliards de francs CFA. Ces financements proviendront de la Banque Mondiale (BIRD) pour un montant de 19,5 milliards de Francs CFA, de la Banque Africaine de Développement à hauteur de 27,3 milliards de Francs CFA (BAD), de l'Agence Française de Développement (AFD) pour 18,6 milliards de Francs CFA, de EximBank China pour un montant de 2,7 milliards de Francs CFA, de la Banque Islamique de Développement (BID) pour 4,5 milliards de Francs CFA, et du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour 0,7 milliard de Francs CFA, et auprès de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) pour 24,0 milliards de Francs CFA.

S'agissant des prêts programmes, ils s'établiront à 55,8 milliards de francs CFA et seront mobilisés auprès de la BAD à hauteur de 32,8 milliards de Francs CFA et de l'AFD pour un montant de 23,0 milliards de Francs CFA.

Concernant les émissions obligataires, elles seront mobilisées sur le marché international et régional pour respectivement 327,5 milliards de francs CFA et 450,0 milliards de francs CFA.

En 2024, les prêts projets seront mobilisés à hauteur de 1,3% du PIB et des émissions obligataires régionales représenteront 1,1% du PIB.

Les financements en 2025 seront constitués de prêts projets pour 0,2% du PIB et d'emprunts obligataires sur le marché régional pour 1,1% du PIB.

## 6.2. Le plafond des nouveaux emprunts

Sur la période 2023-2025, les nouveaux emprunts seront principalement semi- concessionnels à taux d'intérêt fixe conformément aux orientations stratégiques.

Les nouveaux engagements s'élèveront à 1378,0 milliards de francs CFA sur la période 2023-2025, soit 628,0 milliards de francs de FCFA d'emprunts extérieurs et 750,0 milliards de francs CFA en ce qui concerne les emprunts intérieurs.

**Tableau 33:** Plafond des nouveaux emprunts par sources de financement 2023-2025 (En milliards de FCFA)

|  | 2023         | 2024         | 2025         | Total         |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Plafond des nouveaux emprunts extérieurs | 427,5        | 100,0        | 100,0        | 627,5         |
| <i>Semi concessionnel</i>                | 100,0        | 100,0        | 100,0        | 300,0         |
| <i>Eurobond</i>                          | 327,5        | 0,0          | 0,0          | 327,5         |
| Plafond des nouveaux emprunts intérieurs | 450,0        | 150,0        | 150,0        | 750,0         |
| Total Plafond nouveaux emprunts          | <b>877,5</b> | <b>250,0</b> | <b>250,0</b> | <b>1377,5</b> |

En 2023, le plafond des nouveaux prêts sera de 877,5 milliards de francs CFA. Il sera constitué de 427,5 milliards de francs CFA d'emprunts extérieurs et 450,0 milliards de francs CFA d'engagements intérieurs, soit respectivement 48,7% et 51,3% du total des nouveaux engagements. La dette intérieure sera constituée des obligations du trésor et les obligations du trésor assimilables

En 2024, le plafond des nouveaux prêts sera de 250,0 milliards de francs CFA dont 100,0 milliards de francs CFA d'emprunts extérieurs et 150,0 milliards de francs CFA d'engagements intérieurs, pour respectivement 40,0% et 60,0% du total des nouveaux engagements. Les emprunts extérieurs seront essentiellement semi-concessionnels. La dette intérieure pour sa part, sera constituée des obligations du trésor et les obligations du trésor assimilables.

En 2025, la structure des nouveaux engagements sera identique à celle de 2024.

En définitive, sur la période 2023-2025, le plafond des nouveaux emprunts s'établira en moyenne à 459,2 milliards de francs CFA, dont 209,2 milliards de francs CFA d'engagements extérieurs et 250,0 milliards de francs CFA d'engagements intérieurs.

### 6.3. Les tirages prévisionnels sur Financements Extérieurs et Intérieurs

Entre 2023 et 2025, les tirages prévisionnels sur financements extérieurs et intérieurs s'établiront en moyenne à 5,2% du PIB, ce qui représente un niveau de décaissements de 9,9% du PIB en 2023, 3,4% du PIB en 2024 et 2,1% du PIB en 2025.

Tableau 34: Tirages sur financements extérieur et intérieur 2023-2025 (En % du PIB)

| Types de prêt  | Monnaies | Types de taux | 2023       | 2024       | 2025       |
|--|----------|---------------|------------|------------|------------|
| Semi-concessionnel   | Euro     | Fixe          | 0,6        | 0,3        | 0,2        |
| Semi-concessionnel   | Euro     | Variable      | 1,0        | 1,6        | 0,3        |
| Semi-concessionnel   | Dollar   | Fixe          | 0,0        | 0,1        | 0,1        |
| Semi-concessionnel   | Dollar   | Variable      | 0,0        | 0,0        | 0,0        |
| Commercial   | Dollar   | Variable      | 0,0        | 0,0        | 0,0        |
| Commercial   | Euro     | Variable      | 0,0        | 0,1        | 0,1        |
| Eurobond   | Dollar   | Fixe          | 3,4        | 0,0        | 0,0        |
| Obligation intérieure  | XAF      | Fixe          | 4,7        | 1,3        | 1,3        |
| Total Tirages sur Financements Extérieurs et Intérieurs en % PIB |          |               | <b>6,1</b> | <b>3,7</b> | <b>9,9</b> |

En 2023, les tirages sur financements extérieurs seront composés de prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable pour respectivement 0,6% et 1,0% du PIB. Pour ce qui est des décaissements sur le marché financier international, l'émission de l'Eurobond représentera 3,4% du PIB. S'agissant des emprunts sur financement intérieurs, ils seront mobilisés sur le marché financier régional à hauteur de 4,7% du PIB.

Les décaissements sur financements extérieurs en 2024 seront constitués de prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable pour respectivement 0,3% et 1,6% du PIB. Pour les prêts semi-concessionnels en Dollar, ils se fixeront à 0,1% du PIB pour ceux à taux d'intérêt fixe. Quant aux tirages sur les prêts commerciaux en Dollar à taux d'intérêt variable, ils se situeront à 0,1% du PIB. Ces derniers sont effectués sur les prêts commerciaux existants. Les tirages levés sur le marché financier régional s'établiront à 1,3% du PIB.

En 2025, les tirages sur financements extérieurs se situeront respectivement à 0,2% et 0,3% du PIB pour les prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable. Pour leur part, les prêts semi-concessionnels

en Dollar à taux d'intérêt fixe s'établiront à 0,1% du PIB. Les décaissements sur les prêts commerciaux à taux d'intérêt fixe en Euro seront de 0,1% du PIB. Les tirages intérieurs seront mobilisés sur le marché financier régional et se situeront à 1,3% du PIB.

#### 6.4. Les résultats de la stratégie d'endettement 2023-2025

La mise en œuvre de la stratégie d'endettement à moyen terme se détermine par une pérennité de la viabilité des indicateurs. En effet, le taux d'endettement, passe de 54,6% en 2022 à 41,4% en 2030, soit une baisse moyenne annuelle de 13,2 points de pourcentage. Le ratio du service de la dette rapportée aux recettes budgétaires pour sa part décroît de façon constante passant de 43,0% en 2022, à 56,8% en 2025 puis 47,0% en 2026. Ce dernier diminue continuellement, pour s'établir à 34,6% en 2027, puis, 36,3% en 2030. Bien que les indicateurs de viabilités s'améliorent, ils restent au-dessus des seuils stratégiques arrêtés par les Autorités.

Par ailleurs, l'exposition aux risques de marché évolue de manière contrastée sur les huit prochaines années.

Sur la période 2022-2030, le risque de refinancement demeure modéré, avec une maturité moyenne du portefeuille au-dessus de 6,0 ans entre 2022 et 2030. On constate une dégradation de la maturité du portefeuille en 2030.

S'agissant du risque de taux d'intérêt sur la période 2022-2030, il se dégrade pour ce qui est de la dette à refixer en moins d'un an, passant de 30,6% à 40,3%. A contrario, la durée moyenne de refixation s'améliore de 1,6 an. Cela témoigne d'une vulnérabilité du portefeuille de la dette aux changements à court et moyen terme des taux d'intérêt.

La part de la dette libellée en monnaie étrangère dans le portefeuille global de la dette augmente passant de 64,8% en 2022 à 80,5% en 2030. Aussi, le risque de taux de change reste élevé malgré l'augmentation peu significative de la dette à change fixe qui s'établit autour de 50,0% de la dette totale.

Globalement, le portefeuille de la dette publique à l'horizon 2030 fait ressortir une exposition modérée aux différents risques financiers. Toutefois, le risque de change se détériore.

**Tableau 35:** Evolution du profil de coûts et de risques du portefeuille de la dette

| Indicateurs couts et risques                      |   | 2022 | 2025 | 2026 | 2027 | 2030 |
|---|---|------|------|------|------|------|
| Encours de la dette en % du PIB                   |   | 54,6 | 54,4 | 49,6 | 42,7 | 41,4 |
| Service de la dette en % des recettes budgétaires |   | 43,0 | 56,8 | 47,0 | 34,6 | 36,3 |
| Taux d'intérêt Implicite en %                     |   | 3,7  | 4,2  | 4,3  | 4,5  | 4,5  |
| Risque de refinancement                           | Maturité du portefeuille de la dette extérieure en années | 6,2  | 10,0 | 9,2  | 9,0  | 7,7  |
|   | Maturité du portefeuille de la dette intérieure en années | 2,7  | 5,2  | 5,0  | 4,7  | 3,3  |
|   | Maturité de la dette totale en années                     | 4,9  | 8,4  | 7,9  | 7,8  | 6,6  |
| Risque de taux d'intérêt                          | ATR (Durée moyenne de refixation des taux) en années      | 3,8  | 6,8  | 6,4  | 6,3  | 5,4  |
|   | Dette à refixer dans un an en %                           | 30,6 | 34,6 | 41,4 | 32,8 | 40,3 |
|   | Dette à taux d'intérêt fixe en % de la dette totale       | 80,0 | 78,4 | 77,8 | 75,9 | 76,2 |
| Risque de change                                  | Dette extérieure en % de la dette totale                  | 64,8 | 71,7 | 75,0 | 75,7 | 80,5 |
|   | Dette à change fixe % de la dette totale                  | 55,5 | 49,8 | 46,9 | 46,3 | 55,8 |



## 7. Evolution des soldes et principaux indicateurs de surveillance multilatérale

### 7.1. Critères de surveillance multilatérale

Pour la période 2022 – 2024, sur la base du cadrage macro-budgétaire prévue dans la loi de finances rectificative 2022, le Gabon respecterait tous les quatre (4) critères de surveillance multilatérale retracés dans le tableau ci-après :

Tableau 36: Critères de surveillance multilatérale

|  | Norme                | Réal  |          | Projections |       |       |
|--|----------------------|-------|----------|-------------|-------|-------|
|  |                      | 2021  | LFI 2022 | PLFR 2022   | 2023  | 2024  |
| Solde budgétaire de référence (%PIB) * | $\geq -1,5\%$        | -2,1% | -1,1%    | -0,7%       | -1,0% | 1,3%  |
| Taux d'inflation                       | $\leq 3\%$           | 1,1%  | 2,3%     | 3,0%        | 2,6%  | 2,3%  |
| Le taux d'endettement public           | $\leq 70\%$          | 60,4% | 65,5%    | 54,1%       | 54,4% | 48,0% |
| Non accumulation d'arriérés :          | Arriérés < 120 jours |       |          |             |       |       |
| Intérieurs                             | Arriérés < 120 jours |       |          |             |       |       |
| Extérieurs                             | Arriérés < 120 jours | 49,8  |          |             |       |       |

Source : DGEPPF

- Le **solde budgétaire de référence** rapporté au PIB s'afficherait en déficit à -0,7% du PIB en 2022 contre -1,1% prévu initialement. Ce taux serait au-dessus de la norme communautaire ( $\geq -1,5\%$ ). Sur la période 2023-2024, il devrait également être respecté (+0,1% en moyenne). Le solde budgétaire de référence deviendrait excédentaire sur la période en raison de la hausse prévisionnelle des recettes totales, notamment hors-pétrole, conjuguée à la maîtrise des dépenses budgétaires.
- Le **taux d'inflation** resterait à la limite du seuil communautaire (3%) en 2022, soit une moyenne de 2,6% sur la période du fait de de l'augmentation de l'offre locale en produits agricoles. Cependant, ce taux serait supérieur à celui de la période précédente, en raison de la hausse des prix à l'international des produits alimentaires, des prix de l'énergie et des coûts du fret international.
- Le **taux d'endettement** est projeté à 54,1 du PIB en 2022 en deçà du seuil communautaire ( $\leq 70\%$ ), mais en dépassement du seuil gouvernemental ( $\leq 35\%$  du PIB). Sur la période 2022- 2024, l'endettement serait sur une trajectoire baissière, pour s'établir en moyenne à 51,2% du PIB. Cette baisse proviendrait de la stratégie mise en place par les autorités en vue de maîtriser la progression de la dette.

### 7.2. Indicateurs de surveillance multilatérale

En 2022-2024, la quasi-totalité des indicateurs vont s'améliorer, au regard de leur évolution prévisible :

- l'activité économique s'intensifiera. Le taux de croissance moyen sur la période serait estimé à 3,0% contre +1,2% sur la période 2019-2021 ;
- le **déficit primaire hors recettes pétrolières** (% du PIB hors pétrole) est projeté à 6,2% en 2022. Il serait de -4,9% en moyenne sur la période 2022-2024 contre -6,8% en 2019-2021 ;
- le **taux de pression fiscale hors recettes pétrolières** est projeté à 12,8% en moyenne et resterait en dessous de la norme communautaire ( $\geq 17\%$ ) ;
- le **ratio de la masse salariale** sur les recettes fiscales hors pétrole devrait diminuer de 8,8 points (53,5% en 2022-2024 contre 62,3% en 2019-2021), en raison de la progression des recettes fiscales hors pétrole et de la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses salariales de l'Etat ;



- **le ratio des dépenses de fonctionnement sur recettes fiscales (salaires, biens et services, transferts et intérêt sur la dette** rapportés aux recettes fiscales) connaîtrait une baisse de 13,7 points par rapport à la période 2019-2021. Cette tendance à la baisse résulterait du rythme de progression moins important des dépenses de fonctionnement comparativement à celui des recettes fiscales.

## **VII. Annexes**

## Sources d'information